

Entretien :  
**Laurent GAGNEBIN**

Dossier :  
**Robert Schuman**

*Les raisons d'une béatification*  
Mgr P. RAFFIN

*Du Lorrain des frontières à l'homme d'État européen*  
F. ROTH

*Les chrétiens et la vie politique en France entre 1920 et 1960*  
J.-D. DURAND

*Un drapeau européen discrètement marial*  
M. MERTZWEILLER

Position :  
**Actualité du fédéralisme schumanien**  
Jacques DELORS

Chronique :  
**Bienheureux Père Lataste**  
T.-M. GILLET

avril - juin 2012

**294**

ISSN 0024-7359

avril - juin - tome LXI - 2

Fondée en 1951 par des Dominicains de Lyon, **Lumière & Vie** est une revue d'information et de formation, qui veut satisfaire aux exigences de la recherche théologique, et se faire l'écho des questions posées au christianisme et des interpellations que la foi adresse à notre temps.

## Cahiers de l'abonnement 2012 :

- 293** *La pâque*
- 294** *Robert Schuman*
- 295** *Généalogies contestées*
- 296** *Le baiser*

## Comité de rédaction

Christophe Boureux  
Maud Charcosset  
François-Dominique Charles  
Jean Dietz  
Emmanuel Grandhaye  
Hervé Jégou  
Jean-Etienne Long  
Martine Mertzweiller  
Yan Plantier  
Anne Philibert  
Nicolas Tixier

## Directeur de publication

Hervé Jégou

## Rédacteur en chef

Jean-Etienne Long

2 Editorial

Entretien

5 - 19

5 Laurent GAGNEBIN, le choix de l'existentialisme

Dossier : Robert SCHUMAN

21 - 73

21 Mgr Pierre RAFFIN

*Les raisons d'une béatification*

33 François ROTH

*Du Lorrain des frontières à l'homme d'État européen*

49 Jean-Dominique DURAND

*Les chrétiens et la vie politique en France entre 1920 et 1960*

67 Martine MERTZWEILLER

*Un drapeau européen discrètement marial*

*Encadrés*

31 *Des hommes politiques témoignent...*

45 *Déclaration du 9 mai 1950*

60 Robert SCHUMAN *Pour l'Europe (extraits)*

Position

75 - 87

75 Jacques DELORS *Actualité du fédéralisme schumanien*

Chronique

89 - 97

89 Thomas-Marie GILLET *Bienheureux Père LATASTE*

Lectures

98 - 111

## EDITORIAL

• Marqué dans sa jeunesse par la lecture de Nicolas Berdaieff, **Laurent GAGNEBIN** n'a jamais séparé la réflexion théologique d'un dialogue avec la modernité. Et pour commencer, un dialogue avec l'agnosticisme et l'athéisme de Gide, Camus, de Beauvoir et Sartre : le croyant partage le doute avec l'incroyant, et la révolte interroge le chrétien dans ses pratiques. Dialogue ensuite avec les grands théologiens Bultmann et Barth, où se précise une vision « existentialiste » de Dieu, où la relation, la rencontre, l'histoire, priment sur l'être, l'essence, et la rationalité. De la et en toute cohérence est venu l'engagement en faveur d'un christianisme social : la vérité de l'évangile est existentielle et pratique.

• Notre dossier est consacré à **Robert SCHUMAN**, un chrétien sans ambition personnelle, que l'on pourrait dire davantage dévoué qu'engagé en politique, et qui a cherché à sa façon à témoigner de la vérité existentielle et pratique de l'évangile de la paix.

Né à la frontière franco-germano-luxembourgeoise une quinzaine d'années après la guerre de 1870, il est allemand jusqu'à la fin de la première guerre. Son engagement dans la politique vient de l'appel insistant de l'évêque de Metz au lendemain de la victoire. Mgr Pierre RAFFIN souligne qu'il s'agissait de défendre les intérêts des catholiques lorrains face à la République anticléricale.

Par la suite, ce qui sera le plus marquant dans sa vie politique, ce sera le désir d'une fédération des pays européens dans un esprit de paix. La paix ne s'élabore pas avec des discours pieux, mais avec des résolutions concrètes dans le domaine de la gestion des ressources économiques, puisque c'est à leur sujet que peuvent naître et s'aggraver les conflits internationaux. C'est la tranquille audace de la déclaration de mai 1950.

Homme pudique et réservé, Schuman ne laisse pas connaître les sources de ses décisions, mais tous ceux qui l'ont fréquenté ont été marqués par le rayonnement de sa vie intérieure, son authenticité, son calme dans les discussions et sa permanente courtoisie dans les débats politiques, sa pratique du silence et de la méditation sur son lieu même de travail. Une sagesse sans éclat, une action décisive sans tambour ni trompette, une intégrité et un désintéressement exemplaire, voilà bien un mode de vie évangélique au cœur même d'une responsabilité politique qui mérite d'être reconnu et encouragé par l'Église à travers la béatification.

Vouloir la paix, la réconciliation et la construction européenne quelques années seulement après la guerre, tous n'y étaient pas prêts. Schuman avait échappé aux horreurs et aux passions du front durant la première guerre, et devenu français par la victoire, il

partageait encore la culture allemande. Plus tard, François ROTH le rappelle, la situation se retourne, il connaît la prison et les interrogatoires de la Gestapo, et la clandestinité. Comme beaucoup d'autres à la libération, il doit traverser l'opprobre pour son « pétainisme » de 1940. Il traverse, sans haine ni amertume.

Vouloir la paix, la réconciliation et la construction européenne ne fut pas l'œuvre d'un seul. Derrière Schuman, il faut souligner la présence et l'engagement des démocrates chrétiens. Jean-Dominique DURAND en retrace l'histoire, en rappelant le chemin parcouru depuis les persécutions anticléricales des années 1900 et le succès de l'Action Française dans les années 1920. Le ralliement à la démocratie s'avérait improbable. Il s'est réalisé notamment par l'engagement politique de chrétiens dès la fin de la première guerre, puis par les liens créés dans la Résistance.

Vouloir la paix, la réconciliation et la construction européenne, ce fut le souci de chrétiens convaincus, et d'autres avec eux. Comment symboliser cette paix et cette construction sans référence à l'héritage commun de siècles de christianisme ? L'histoire du drapeau européen pose la question, et comme l'explique bien Martine MERTZWEILLER, la référence aux sources chrétiennes peut s'accorder aux exigences d'une société laïcisée.

Vouloir la paix, la réconciliation et la construction européenne est une œuvre de longue haleine et toujours délicate, sinon menacée. Rappelant les échecs immédiatement consécutifs à la formation de la CECA en ce qui concernait la Communauté politique et la Communauté Européenne de Défense, Jacques DELORS souligne la solidité de l'inspiration de Schuman, tout à la fois audacieuse et pragmatique. Dans la ligne de cette inspiration et par petits pas, on connaîtra la libre circulation des personnes de Schengen, puis le traité de Maastricht.

Décevant fut le passage de la Communauté à l'Union, décevant encore le décalage entre les politiques économiques communes et les politiques étrangères et de sécurité. Aujourd'hui, face à la double crise des dérives de la finance et de la zone euro, l'ancien président de la Commission européenne invite à maintenir l'esprit démocratique hors des individualismes qui menacent les aventures collectives et à sauver le fédéralisme européen.

• Avec la chronique qui conclut ce numéro, nous ne quittons pas l'engagement social. La figure du **Père Lataste** illustre bien comment les valeurs évangéliques rejoignent les aspirations de tout homme de bonne volonté. L'évocation de Thomas-Marie GILLET permet de mesurer l'audace qu'il fallut au sein même du peuple chrétien pour proposer un avenir et une dignité aux femmes détenues. Si le couvent n'apparaît plus aujourd'hui comme une voie de réinsertion, il nous reste à inventer avec la même audace des moyens de conjuguer le pardon et la promesse.

**Jean-Etienne LONG,**  
rédacteur



**lumière & vie**

**Laurent GAGNEBIN,**

## **le choix de l'existentialisme**

Né en 1939 à Lausanne, **Laurent GAGNEBIN** fait ses études de théologie principalement à l'université de sa ville natale, mais aussi à Göttingen et Heidelberg. Pasteur de l'Église Réformée de France dans des paroisses libérales à Paris (Oratoire et Foyer de l'Âme) de 1963 à 1981, il enseigne ensuite à la Faculté libre de théologie protestante de Paris de 1981 à 2002. Après la direction de l'hebdomadaire protestant *Réforme*, il devient directeur de la rédaction du mensuel *Évangile et liberté*. Il a publié une vingtaine de livres de critique littéraire et de philosophie en dialogue avec les athéismes contemporains, de théologie, dont plusieurs ouvrages sur le protestantisme en général (*Le protestantisme. Ce qu'il est, ce qu'il n'est pas*, La Cause, 2006, 7<sup>ème</sup> éd.) et sur le culte en particulier.

**Lumière & Vie : Pasteur conservateur, votre père était aussi un lecteur assidu de Nicolas Berdiaeff, dont le christianisme libéral et social était pourtant aux antipodes de ses idées et vous a beaucoup marqué. Qu'est-ce qui s'est joué pour vous dans cette découverte d'un philosophe russe et orthodoxe, souvent considéré comme hérétique ?**

**Laurent GAGNEBIN :** Je ne me suis jamais senti en accord avec les options théologiques conservatrices de mon père. C'est la lecture de Berdiaeff, qui m'a ouvert très jeune, alors que j'étais encore étudiant, les horizons d'un christianisme libéral, dont j'étais loin de soupçonner l'existence, mais qui vibrait en fait déjà en moi. Je ne crois pas véritablement aux influences : Berdiaeff a rompu pour moi une solitude théologique ; j'ai trouvé

chez lui des options, des accents que je portais en fait déjà en moi. Il m'a permis d'aller plus rapidement à ma propre rencontre que je ne l'aurais fait si je ne l'avais pas découvert.

J'ai d'emblée aimé chez Berdiaeff son affirmation d'un salut universel, de la vocation créatrice de l'homme, – tant sur le plan culturel, religieux, que social –<sup>1</sup>, sa foi en l'homme et son idée de la divino-humanité (celle de Jésus et la nôtre), sa critique du caractère autoritaire des Églises, son refus du dogmatisme, son dialogue avec l'athéisme et le marxisme<sup>2</sup> (que mon père, très à droite en politique, exécrait), son existentialisme et son personnalisme.

Compte tenu du doute, inséparable de la foi, qui me tenaillait alors, les critiques de l'athéisme faites au christianisme institutionnel rejoignaient les miennes ; l'athéisme, bien souvent, ne reproche pas tant aux croyants d'être chrétiens que de ne l'être pas vraiment. C'est la raison pour laquelle la rencontre des athéismes contemporains (Gide, Camus, Beauvoir, Sartre), qui me paraissent si souvent plus proches des exigences évangéliques que beaucoup de chrétiens, m'a en réalité, encore adolescent, permis de redécouvrir l'Évangile et en Jésus la figure par excellence de l'homme révolté contre le mal, les souffrances, les injustices et la mort. Il s'agit là d'une révolte positive et non pas nihiliste.

Le dialogue avec l'athéisme est devenu, et il l'est resté, la grande affaire de ma vie. Les livres que j'ai consacrés, en gros entre l'âge de 20 ans et de 30 ans, à Gide, Camus, Beauvoir et Sartre, réédités en 2009 à l'occasion de mes 70 ans, représentent pour moi les plus importants de tous ceux que j'ai publiés. Ma leçon d'adieu de la Faculté s'intitulait d'ailleurs : « Un éloge du doute ». Il ne faudrait pas que les dialogues entre les confessions chrétiennes et entre les religions éclipsent la réalité décisive du dialogue avec les athées, comme c'est trop souvent le cas aujourd'hui.

J'ai d'innombrables fois cité cette page du pasteur Roland de Pury, qui exprime la vérité profonde de mon dialogue avec l'athéisme : « Quand on se rappelle l'extraordinaire violence des cris de Job et son réquisitoire brandissant impitoyablement tous les arguments de l'athéisme, face aux paroles si souvent édifiantes

1. Cf. Laurent GAGNEBIN, « La place de l'échec dans la philosophie de la création de Nicolas Berdiaeff », *Autres temps*, 1997, n° 55, pp. 27-32.

2. Cf. Laurent GAGNEBIN, *Christianisme, marxisme. Nicolas Berdiaeff*, Le Centurion, 1975, ainsi que « Nicolas Berdiaeff et l'histoire » in *Présence Orthodoxe*, n°78, 1988.



3. Cf. Roland de PURY, *Job ou l'homme révolté*, Labor et Fides, 1982.

tes, si profondément religieuses, si propres à justifier Dieu, de ses amis, on ne peut s'empêcher alors de penser que Dieu est plus souvent du côté de ceux qui l'attaquent que du côté de ceux qui le défendent, et qu'il est certainement des athées plus proches de la vérité chrétienne que bon nombre d'apologètes chrétiens. Qu'il est des révoltés que Dieu préfère aux gens soumis de ses Églises, et des malheureux criant dans leur angoisse et dans leur nudité qui témoignent de Lui plus valablement que les avocats trop sûrs de leur affaire »<sup>3</sup>.

4. Cf. Laurent GAGNEBIN, *Nicolas Berdiaeff ou De la destination créatrice de l'homme*, L'Age d'Homme, 1994.

La rencontre de Berdiaeff fut pour moi un éblouissement. Quand, beaucoup plus tard, je lui ai consacré mon mémoire de maîtrise en philosophie et puis un livre d'introduction à sa pensée<sup>4</sup>, ce fut un peu pour moi une manière de lui exprimer ma reconnaissance. J'ai retrouvé récemment la phrase suivante en marge d'une page de Berdiaeff que j'avais minutieusement retranscrite : « Après avoir recopié le soir à minuit le 12 août 1991 ces lignes, je me suis dit : Je peux mourir, je n'ai pas vécu en vain, on saura avec cette page qui je suis, qui nous sommes. Le seul fait de recopier cette page, une telle page, ne rend pas la vie inutile ». Cela se passe de tout commentaire. Berdiaeff reste le penseur dont je me sens le plus proche et rien n'a pu jamais sérieusement m'en éloigner. Je le trouve toujours et encore merveilleusement hérétique, libre. J'ai horreur du conformisme doctrinal (ou autre...), si souvent en usage dans les cadres des Églises.

Berdiaeff est un philosophe et non pas un théologien. Je tiens à le souligner tant il est vrai que je n'ai jamais voulu opposer (à la manière de Barth et des barthiens) théologie et philosophie. Les théologiens que j'admire le plus sont tous théologiens et philosophes, qu'il s'agisse de Rudolf Bultmann, de Paul Tillich, d'Albert Schweitzer et même de Wilfred Monod.

Quand j'étais étudiant en théologie à l'Université de Lausanne, nous devions peu avant la fin de nos études, écrire, entre autres, un petit mémoire en histoire. J'ai demandé à le faire en philosophie, dont nous suivions alors les cours en Faculté des Lettres, cette discipline n'étant pas enseignée dans le cadre strict de la Faculté. J'ai obtenu cette dérogation. Ce n'est pas par hasard que j'ai tenu à obtenir aussi, beaucoup plus tard, une maîtrise en philosophie.

**L & V : C'est donc avec Berdiaeff que vous avez amorcé votre rencontre de l'existentialisme, mais vous la continuez avec Gide, Camus, Sartre, Beauvoir, par exemple.**

**L. G. :** Chronologiquement parlant, les choses ne sont pas aussi simples. Plusieurs de ces lectures et découvertes furent concomitantes. D'abord, on ne peut pas dire que Gide, dont j'ai lu comme premier livre le dernier qu'il ait écrit (paru après sa mort) *Ainsi soit-il ou les jeux sont faits*, soit existentialiste. J'étais alors collégien. Ce livre, constitué en fait des dernières pages de son journal, s'inscrit pour moi dans une double dimension : un profond souci religieux allié à un athéisme hésitant, mais finalement assumé par une sorte d'honnêteté intellectuelle. Camus, j'en ai lu plusieurs livres quand j'étais au lycée. Son agnosticisme me plaisait et il me semble que le croyant, lui aussi, est un agnostique. L'athée agnostique dit qu'il ne *croit* pas en Dieu, mais qu'il ne *sait* pas si Dieu existe. Le croyant dit qu'il *croit* en Dieu, mais, lui aussi, qu'il ne *sait* pas si Dieu existe. Nous partageons ainsi une foi inverse et un non-savoir, un agnosticisme, commun.

La lecture de Berdiaeff est venue plus tard dans mon parcours. J'étais déjà étudiant. Puis ensuite, mais ensuite seulement, Sartre et Beauvoir.

Il est vrai que l'existentialisme de Berdiaeff m'a plu d'emblée. Mais, même si tous mes théologiens et philosophes préférés sont existentialistes (sans oublier Bultmann, auquel il faudra revenir dans le cadre de cette interview), c'est davantage, en ce qui concerne Gide et Camus, tout ce qui par eux pouvait me conduire à l'affirmation d'un christianisme social, qui m'a marqué. Le premier livre que j'ai publié à l'âge de 22 ans, quand j'étais étudiant, avait un titre significatif : *André Gide nous interroge*<sup>5</sup>. Je voulais dire que l'athéisme de Gide interpelle les croyants et les chrétiens, assurément, mais *via* entre autres son grand souci des questions sociales.

Cela surtout rejoignait mes propres options, celles d'un christianisme social ; je n'avais pas la moindre idée à l'époque qu'il existait en réalité, tant en Suisse qu'en France (ou dans bien d'autres pays), un mouvement du christianisme social clairement constitué. Je n'ai connu sa réalité que beaucoup plus tard, alors

5. Cf. Laurent GAGNEBIN, *André Gide nous interroge*, Cahiers de la Renaissance Vaudoise, 1961 ; et aussi *Albert Camus dans sa lumière*, Cahiers de la Renaissance vaudoise, 1964 ; *Simone de Beauvoir, ou le refus de l'indifférence*, Ed. Fischbacher, 1968, réédité chez Van Dieren, 2009 (avec une préface de Simone de Beauvoir, qui dit : « on me lira mieux vous ayant lu »), signe d'un dialogue réussi) ; et *Connaître Sartre*, Resma – Centurion, 1972, réédition chez Marabout université, 1977.

que j'étais déjà pasteur. J'ai mis d'ailleurs en tête du chapitre VII (« André Gide et le communisme ») une citation de Berdiaeff : « Pour le chrétien, le communisme devrait avoir une signification toute particulière : il est le témoignage du devoir non rempli, de la tâche irréalisée du christianisme »<sup>6</sup>. Cette même phrase aurait très bien pu être écrite par Gide. Ce christianisme social, dont je me réclamaï sans en connaître alors l'existence officielle, fut en fait clairement affirmée dans ma lettre de consécration pastorale (comme on disait alors) envoyée aux proches, collègues et amis en 1967 ; j'y avais en effet inscrit en tête cette parole de Jésus : « Cherchez d'abord le Royaume de Dieu et sa justice, et tout le reste vous sera donné par surcroît » (Mt 6,33).

6. Cf. Nicolas BERDIAEFF, *Problème du communisme*, Desclée de Brouwer, 1936.

Ce que j'ai découvert chez Berdiaeff, c'est aussi son personnelisme. J'ai montré dans l'essai que je lui ai consacré que chez lui l'idée personneliste existait avant qu'elle soit mise en forme par Emmanuel Mounier. Il fut à cet égard un précurseur<sup>7</sup>. Le personnelisme de Berdiaeff distingue en les opposant, mais sans les séparer, la personne et l'individu. Pour lui, la complexité de l'être humain résulte du fait qu'il est à la fois un individu, c'est à dire une partie de l'espèce et de la société, et une personne, c'est-à-dire un être spirituel et religieux. Ces deux aspects cohabitent en nous. Nous sommes forcément un individu, par nécessité, alors que nous sommes une personne dans l'ordre de la liberté. À bien des égards, mais en simplifiant beaucoup les choses, on est, de par sa naissance, un individu, alors qu'on devient une personne de par son existence, ses choix et surtout ses rencontres. La personne implique une évolution et une relation. On devine là déjà le lien existant entre personnelisme et existentialisme. Il faudra revenir à ce dernier.

7. Dans le premier numéro de la revue *Esprit*, fondée par Mounier, figure un article de Berdiaeff intitulé « Vérité et mensonge du communisme russe ».

Je me dis volontiers personneliste, critique, existentialiste. Le critique m'a été proposé par la lecture de Kant, plus particulièrement par cette affirmation fameuse, très difficile à traduire, de la préface de la 2<sup>ème</sup> édition (1787) de *Critique de la raison pure* lue pendant mes études de théologie : « *Ich musste also das Wissen aufheben, um zum Glauben Platz zu bekommen* ». On pourrait traduire ainsi : « J'ai donc dû dépasser (supprimer ? subsumer ? Le verbe *aufheben* est à bien des égards intraduisible) pour lui substituer (pour faire place au ?) le croire ». La question de la raison, de ses limites, de sa critique dans le champ qui peut être le sien, a habité toute ma réflexion théologique. Si je l'ai

posée et vécue alors en termes très kantien, c'est avec la lecture d'Albert Schweitzer, dont la thèse de doctorat en philosophie à l'université de Strasbourg portait sur *La philosophie de la religion de Kant*, que je suis arrivé à un peu de clarté dans mes positions à ce sujet. Mais cela bien plus tard, dans les années 1997-1999, quand je l'ai lu systématiquement pour la rédaction de l'essai que je lui ai consacré, essai portant d'ailleurs davantage sur sa pensée théologique et philosophique que sur sa vie<sup>8</sup>. J'ai voulu là inscrire sa vie dans sa pensée et non pas, comme on le fait d'habitude, sa pensée dans sa vie.

8. Cf. Laurent GAGNEBIN, *Albert Schweitzer 1875-1965*, Desclée de Brouwer, 1999.

Pour moi, dans la ligne de Schweitzer, l'irrationnel, le mysticisme – compris ici comme le sens du mystère, n'est pas contre le rationnel, puisque c'est la raison, constatant ses limites, qui le postule, y conduit, y aboutit. La pensée inclut donc le sens du mystère. On peut ainsi parler d'un dépassement dans un cheminement. J'ai écrit dans cet ouvrage : « Il n'est pas question d'une négation de la pensée au profit d'une foi aveugle. C'est bien en effet la pensée qui opère cette démarche, qui la veut. Le mysticisme ne lui est pas contraire, il en provient ; il passe par elle. Il y a ainsi, dans le mysticisme, une sorte de réalisme de la pensée, dont la prise en compte, dans sa totalité et son intégralité, va du rationnel à l'irrationnel. Le mysticisme n'est pas une capitulation de la pensée, mais son accomplissement »<sup>9</sup>. On comprend ainsi pourquoi et comment la théologie est pour moi inséparable de la philosophie.

9. Op. cit., p. 119.

Il me semble possible maintenant d'aborder la question de mon existentialisme.

**L & V :** En effet, à côté de vos rencontres littéraires, philosophiques, vous avez aussi des rencontres plus nettement théologiques, et notamment celle avec le philosophe et théologien André Malet, qui vous a conduit à Bultmann (clairement existentialiste) ; cette rencontre vous a même éloigné pour quelque temps de votre ministère pastoral à Paris pour Heidelberg.

**L. G. :** Après le bonheur connu avec la découverte et la lecture de Berdiaeff, j'ai éprouvé un bonheur du même type en découvrant et lisant Rudolf Bultmann. Ce fut, là aussi, un éblouissement et

non pas un ébranlement. J'ai eu l'impression de rencontrer enfin toute une théologie que je portais en moi sans pouvoir, ni toujours oser, l'exprimer. Cet événement, ce choc, s'est produit grâce à la lecture du grand et beau livre d'André Malet : *Mythos et Logos. La pensée de Rudolf Bultmann*<sup>10</sup>. André Malet est d'ailleurs devenu, à l'université de Dijon où il enseignait la philosophie, le directeur de mon mémoire de maîtrise en philosophie consacré à un texte de Berdiaeff : « Conception chrétienne et conception marxiste de l'histoire »<sup>11</sup>. C'est à Nanterre, avec Lévinas, que j'avais commencé cette entreprise. Ce livre de Malet est un de ceux de ma bibliothèque que j'ai le plus annoté. Je ne l'ai fait autant qu'avec *Le mythe de Sisyphe* d'Albert Camus et *De la destination de l'homme. Essai d'éthique paradoxale* de Berdiaeff.

10. Cf. André MALET, *Mythos et logos. La pensée de Rudolf Bultmann*, Labor et Fides, 1971.

11. Cf. note 2.

En lisant Malet, j'ai eu l'impression que mes études de théologie étaient passées à côté de l'essentiel et même, pour le dire très brutalement, que l'enseignement de la faculté de théologie de Lausanne m'avait alors caché la vérité. C'est la raison pour laquelle, entre le temps de trois années que j'ai vécu comme pasteur suffragant dans la paroisse de l'Oratoire du Louvre à Paris et celui d'une quinzaine d'années que j'allais vivre dans la paroisse du Foyer de l'Âme à Paris, j'ai décidé de vivre un semestre de théologie à Heidelberg pour faire le point et me mettre à l'écoute de l'école bultmannienne. J'ai ainsi interrompu mon ministère pastoral, estimant que je ne pouvais pas continuer ce ministère comme si de rien n'était. Une fois de plus, comme ce fut le cas avec Berdiaeff, j'avais l'impression très exaltante de me trouver.

Il ne s'agit pas de reprendre et dire ici tout ce que Bultmann, *via* Malet d'abord, m'a apporté, mais bien, comme vous me le demandez, de préciser en fait ma relation à l'existentialisme. Elle s'est en effet affirmée en théologie, grâce à Bultmann<sup>12</sup>, comme cela s'était produit en philosophie avec Berdiaeff. Une conceptualité précieuse me fut alors apportée avec tout ce qui gravite autour du mot *existential*, et non pas *existentiel*. Le domaine de l'existential est, entre autres, chez Bultmann, celui du non-objectivable. Comprendre un texte biblique, c'est comprendre ce qu'il est pour moi, et cela dans le cadre d'une interpellation en forme de relation, pour nous transformatrice, dont Dieu a l'initiative.

12. Cf. Laurent GAGNEBIN, *Peut-on parler de Dieu ? ou De l'interprétation à l'interpellation. Rudolf Karl Bultmann*, Les Bergers et les Mages, 1999.

Une lecture existentielle (ou démythologisante et non pas démythisante<sup>13</sup>) des pages de la Bible est ainsi de l'ordre du relationnel et non pas uniquement du rationnel, même si ces deux lectures doivent chacune être conduite avec rigueur et honnêteté.

13. Cf. Laurent GAGNEBIN, *Silence de Dieu, parole humaine. Le problème de la démythologisation*, L'Age d'Homme, 1978.

Le mot *relationnel* est ici décisif. Il s'oppose à tout dogmatisme qui pense pouvoir dire Dieu en spéculant sur son essence. Pour l'existentialisme, notre réalité la plus profonde ne réside pas dans une essence atemporelle, mais s'exprime, se vit, se crée, dans une relation. Notre nature humaine est relation.

Il en va de même pour la nature divine. Quand je dis, avec la Bible, que « Dieu est amour », je dis bel et bien qu'il est ce qu'il est dans une relation et non pas en lui-même. Il faut résister à une manière d'exprimer notre foi comme si elle appartenait à l'ordre de l'objectivable, comme si ce qui est cru faisait partie des différentes données objectivables de ce monde. On ne peut pas dire « Jésus *est* le Sauveur », comme on dit que « la terre *est* ronde ». Or que Jésus soit le Sauveur n'est pas vrai en soi, n'est pas une réalité abstraite ou en l'air, mais est vrai pour moi, au cœur de la foi. Il faut que cette affirmation joue un rôle profond dans mon existence. C'est une réalité existentielle.

La foi, le croire, n'est pas un catalogue de croyances intellectuelles et doctrinales, un savoir dogmatisant. « N'est pas seulement athée un savoir qui nie Dieu, mais, beaucoup plus profondément, tout savoir qui s'affirme savoir sur Dieu », écrit André Malet<sup>14</sup>. Ainsi ce n'est pas tant parce que Jésus est le sauveur qu'il me sauve, mais c'est bien parce qu'il me sauve qu'il est le Sauveur. Un homme en train de se noyer est sauvé par un autre. Dira-t-il « c'est parce qu'il était mon sauveteur qu'il ma sauvé » ou « c'est parce qu'il m'a sauvé qu'il est mon sauveteur » ? On pourrait même, de manière heureusement provocatrice, déclarer que ce n'est pas parce que Jésus est ressuscité qu'il me ressuscite, mais que c'est bien parce qu'il me ressuscite qu'il est pour moi le ressuscité.

14. André MALET, op. cit., p. 83.

**L & V : Si nous parlons de Rudolf Bultmann, nous devons aussi parler de Karl Barth, que vous avez beaucoup fréquenté, sans jamais vous reconnaître vraiment dans sa pensée.**

**L. G. :** Barth est probablement le théologien que j'ai le plus lu et indirectement pratiqué pendant un semestre d'études à la faculté de théologie protestante de Göttingen où sa théologie était dominante. En effet, je suis très éloigné de sa théologie, de son orthodoxie dogmatique. J'ai souvent dit à mes étudiants qu'ils ne devaient pas lire que les penseurs avec lesquels ils sont en accord, mais aussi ceux dont la pensée leur était contraire. On est parfois plus stimulé, enrichi, par ceux dont la pensée nous semble opposée à la nôtre, que par celle de ceux dont on se sent proche et qui ne vous apportent rien de fortement différent ou nouveau. Cela dit, ils ont, comme je l'ai indiqué avec Berdiaeff et Bultmann, l'immense avantage de nous offrir une pensée dans laquelle on se reconnaît ; une telle pensée peut représenter une force, un soutien, un encouragement à persévérer, une aide incomparable pour aller plus vite vers soi-même.

Bien sûr, parmi les innombrables ouvrages que j'ai lus de Barth, c'est sa conférence de 1956, lue deux ans avant mon baccalauréat, qui m'a le plus impressionné : *L'humanité de Dieu*. Ce n'est que beaucoup plus tard que j'ai découvert que l'idée de l'humanité de Dieu était en fait déjà présente chez certains témoins du christianisme social. J'ai beaucoup travaillé cette conférence et écrit, sans aucun projet de diffusion, ce que ces pages représentaient pour moi. J'en ai aimé tout particulièrement l'affirmation au sujet de Jésus : « Une fois pour toutes, il a été décidé en lui que Dieu n'existe pas sans l'homme ». Je percevais là les échos possibles et bienvenus d'un humanisme chrétien ou... christique, une dimension existentielle centrée sur une relation, précisément.

Il est clair que si ces pages m'ont à ce point parlé, c'est justement parce que Barth opérait avec elles un virage considérable dans sa dogmatique, virage auquel ses disciples ne s'attendaient vraiment pas, mais qui ne pouvait que plaire, enfin, aux libéraux dont je suis. Il ne faut jamais désespérer ! Il est vrai que l'humanité de Dieu est ici présentée comme faisant partie, comme un aspect de sa divinité ; l'accent mis ainsi sur cette dernière maintient par conséquent en Dieu un certain déséquilibre peu susceptible en fin de compte de donner lieu à un véritable humanisme chrétien.

La théologie de la rupture (entre la religion naturelle et la Révélation, entre Dieu et l'être humain, entre la foi et la culture,

la théologie et la philosophie, etc.) de Barth, ne pouvait en aucune manière correspondre à ce qui constituait le cœur de ma théologie, comme je l'ai déjà indiqué chemin faisant.

**L & V : À votre arrivée à la Faculté de théologie protestante de Paris en 1981, vous êtes sollicité, en plus des cours en théologie pratique, principalement homilétique et liturgique<sup>15</sup>, aussi pour un cours d'apologétique, discipline qui n'y était pas enseignée auparavant et qui ne l'est plus après vous. Y avait-il pour vous, du point de vue méthodologique, un lien entre les différentes disciplines ainsi enseignées ?**

**L. G. :** L'apologétique, qui fait partie de la systématique (philosophie, dogmatique, éthique, par exemple) est, comme son étymologie l'indique, une défense du christianisme contre ses adversaires. J'ai préféré, pour ma part, parlé de syn-logétique pour souligner que cette discipline s'applique à un dialogue, une rencontre<sup>16</sup>, par exemple athéisme et christianisme, art et religion (domaine où j'ai d'ailleurs publié un ou deux essais<sup>17</sup>, - et donné un cours sur Buñuel-, et qui n'est pas étranger à la liturgie), christianisme social et christianisme spirituel, etc. Dans ces rencontres, l'écoute de l'autre, de ses interpellations critiques, est première et féconde, stimulante, enrichissante.

C'est ce que veut dire d'emblée le titre de mon premier livre : *André Gide nous interroge*, et non pas, en priorité, j'interroge l'autre et lui réponds, même si cette démarche aussi, quoique seconde, peut avoir ensuite toute sa place. J'aime particulièrement cette manière qu'avait Tillich de se définir comme un homme de la frontière, non pas d'abord celle qui marque une séparation, mais bien celle qui marque une proximité, une rencontre possible. J'ai toujours voulu être un théologien de la frontière dans la mesure où ce n'est pas tellement la théologie en soi qui m'intéresse, mais la théologie dans sa relation à autre chose qu'elle-même.

En théologie pratique, j'ai aussi insisté sur l'importance d'une telle relation préférant aux méthodes inverses et opposées de la déduction ou de l'induction, celle de la corrélation. C'est la raison pour laquelle, par exemple, avec les quatre verbes qui définissent selon moi la prédication (écouter, enseigner, proclamer, interpeller), j'ai mis en premier l'écoute. Trop de prédications,

15. Cf. Laurent GAGNEBIN, *La prière liturgique*, Ed. Liturgique, 2001; *La bénédiction du mariage. Sens et enjeux de la célébration religieuse*, Olivétan, 2006; « Baptême et multitudinisme », Cahiers de l'IRP, n° 6, sept. 1990; et « Destins des rituels » *Psychanalystes*, Revue du Collège de psychanalystes, 41, 1992, ainsi que diverses participations aux *Semaines d'études liturgiques*, « Liturgie et anthropologie », « La Prédication comme liturgie ? », « Le Mariage », « L'Eucharistie ».

16. Cf. Laurent GAGNEBIN, « Critique littéraire et apologétique aujourd'hui » 1972, dans « L'Apologétique aujourd'hui », avec Bernard REYMOND, André GOUNELLE, Bernard MOREL, *Études Théologiques et Religieuses*, 1972/2, p. 161-218.

17. Cf. Laurent GAGNEBIN, *Art et religion*, Libourne, 1969, et *Du Golgotha à Guernica. Foi et création artistique*, Les Bergers et les Mages, 1987.



même remarquables, répondent en fait à des questions que les gens ne se posent pas. Il s'agit, par conséquent, de les rencontrer, de les écouter *hic et nunc* avant de leur dire des vérités bibliques et doctrinales un peu atemporelles, étrangères à leur existence. Là aussi, leurs interrogations ne peuvent que féconder et irriguer notre propre parole.

**L & V : Y a-t-il pour vous un lien entre vos deux adhésions au protestantisme libéral, d'une part, et au christianisme social, d'autre part ?**

18. Thèse passée à l'université de Lausanne et publiée en 1987 chez Labor et Fides sous le titre : *Christianisme spirituel et christianisme social. La prédication de Wilfred Monod.*

**L. G. :** Ce lien est pour moi très fort et bien exprimé par ma thèse de doctorat en théologie sur Monod<sup>18</sup>. Ce livre, en effet, que j'ai dédié à André Malet, m'a permis de conjuguer ensemble quatre domaines qui me sont particulièrement chers.

- Premièrement, le christianisme social, dont le pasteur Wilfred Monod (1867-1943), père de Théodore Monod, fut un pionnier avec des hommes comme le pasteur Élie Gounelle, l'économiste Charles Gide, et cela dans la foulée du pasteur Tommy Fallot. W. Monod a d'ailleurs été titulaire de la chaire de théologie pratique qui devint la mienne en 1981 ! J'ai pendant plusieurs années été président du mouvement du Christianisme social en France, participant activement au comité de rédaction de sa revue, aujourd'hui défunte, *Autres Temps*. Je peux signaler que ce mouvement connaît à l'heure actuelle une belle, forte et vive renaissance sous l'impulsion d'une équipe nouvelle et jeune.

- Deuxièmement, le protestantisme libéral, dont Monod reste un représentant éminent. Il fut, comme je l'ai été, pasteur de la paroisse de l'Oratoire à Paris, haut lieu, avec le Foyer de l'Âme, de cette tradition théologique. Les principes d'un protestantisme libéral figurent dans chaque numéro du mensuel *Évangile et liberté* : « Par souci de vérité et de fidélité au message évangélique, refusant tout système autoritaire, nous affirmons : la primauté de la foi sur les doctrines – la vocation de l'homme à la liberté – la constante nécessité d'une critique réformatrice – la valeur relative des institutions ecclésiastiques – notre désir de réaliser une active fraternité entre les hommes qui sont tous, sans distinction, enfants de Dieu ».

Mon parcours est celui d'un pasteur et d'un théologien, pour lequel le protestantisme libéral est essentiel, puisque j'ai été pasteur de deux paroisses parisiennes libérales (Oratoire et Foyer de l'Âme, fondé en 1907 par le pasteur Charles Wagner), président du mouvement du protestantisme libéral dont je dirige aujourd'hui la rédaction du mensuel qui le représente, précisément *Évangile et liberté*. C'est Raphaël Picon, mon successeur à la Faculté de théologie dont il est le doyen, qui en est le rédacteur en chef. Mais je ne saurais oublier sur ce chemin du protestantisme libéral les noms de deux autres amis, André Gounelle et Bernard Reymond.

Le christianisme social et le protestantisme libéral s'appellent l'un l'autre dans la mesure où ils soulignent l'importance d'un christianisme pratique par rapport à un christianisme avant tout dogmatique et doctrinaire. « Si tu veux croire en Jésus, dit Albert Schweitzer dans une prédication, commence par faire quelque chose en son nom ». Et dans une lettre à sa fiancée : « Je crois parce que j'agis ». Et non pas seulement l'inverse, comme on le pense généralement. Cette insistance sur un christianisme ainsi compris explique mon attirance pour l'éthique, celle de Berdiaeff et de Bonhoeffer ayant joué un rôle très important dans ma vie.

- Troisièmement, un christianisme spirituel, manifesté par mon enseignement de la liturgique, dont fait partie, essentielle et centrale, l'homilétique. Il faut reconnaître que le souci liturgique n'est pas la préoccupation principale des pasteurs réformés quand ils pensent et vivent le culte. J'ai tout fait pour combattre ce désintéressement, comme en témoignent, par exemple, deux de mes livres : *Le culte à chœur ouvert*, petit traité de liturgique, et *Pour un christianisme en fêtes*, consacré à l'année liturgique<sup>19</sup>. Cet intérêt et ce goût pour la liturgie me sont venus très jeune de mon père, qui fut un des pionniers du mouvement de Suisse romande *Église et liturgie*.

Comme l'indique le titre de ma thèse et comme le voulait Wilfred Monod, il faut toujours tenir les deux bouts de la chaîne ; il s'agit de prêcher « l'Évangile intégral », comme il le disait, et cela en s'attachant à un christianisme toujours à la fois spirituel et social.

19. Cf. Laurent GAGNEBIN, *Le Culte à chœur ouvert. Introduction à la liturgie du culte réformé*, Les Bergers et les Mages – Labor et Fides, 1992 et *Pour un christianisme en fêtes*, Église réformée de la Bastille, 1996.

- Quatrièmement, puisque ma thèse portait principalement sur les prédications de Wilfred Monod (environ 450 publiées, sans oublier ses cours inédits de liturgique et d'homilétique), j'ai pu montrer là toute l'importance que j'accorde à la prédication dans le ministère pastoral, dont elle est la dimension reine. Je n'ai jamais cessé de prêcher, aussi bien d'ailleurs quand j'étais enseignant à la faculté de théologie qu'aujourd'hui où je suis à la retraite.

C'est là une réalité centrale dans ma vie et je pense que tout théologien, fidèle à sa vocation, se doit d'être, par la prédication, un traducteur : de la Bible, certes, mais aussi des gens à eux-mêmes, de la théologie également pour qu'elle ne soit pas réservée à un petit cercle de spécialistes érudits et universitaires. J'ai toujours été frappé par le fait que les théologiens que j'admire le plus ont été des prédicateurs reconnus : Wilfred Monod, Rudolf Bultmann, Paul Tillich, Albert Schweitzer. Je pourrais remonter à Schleiermacher et mentionner aussi, bien sûr, Karl Barth.

C'est vrai que la lecture de Wilfred Monod m'a beaucoup marqué et m'a conduit à cette insistance toute particulière sur la prédication. J'aime prêcher et y consacre beaucoup de temps. La prédication est par excellence le lieu qui réunit ma vocation pastorale et ma vocation théologique absolument inséparables, comme le sont d'ailleurs pour moi la parole et l'écriture.

Je peux signaler ici que, pendant une année, j'ai interrompu mon enseignement théologique à la Faculté pour redevenir pasteur de paroisse (à l'Oratoire)<sup>20</sup>. Il s'agissait là pour moi de confronter mon enseignement à une pratique. J'avais en effet l'impression que la réalité paroissiale, ecclésiale, avait connu des mutations considérables depuis le temps où j'étais devenu professeur de théologie. Réajuster les choses devenait nécessaire, s'imposait même.

20. En 1995-1996.

Cette expérience me fut en effet très bénéfique et renouvelante, comme j'ai pu le constater en retrouvant ensuite ma place à la Faculté. Ce retour à une pratique pastorale s'inscrivait aussi dans mon désir de toujours mieux relier théorie et pratique, théologie et pastorat.

**L & V : L'enseignement théologique vous a de fait éloigné de votre activité de critique littéraire. Votre actuel investissement dans le journal *Évangile et liberté* vous aide-t-il à supporter cet éloignement ?**

**L. G. :** Vous avez raison de parler d'éloignement. Je l'ai regretté et le regrette encore. Il est vrai que je me devais dans mes recherches de théologie pratique de me centrer sur ce qui en constitue les multiples champs. J'ai donc renoncé à la critique littéraire, domaine que j'avais exploré pendant que j'étais pasteur. J'aurais voulu écrire un livre sur Simenon, un autre sur Julien Green, et un autre encore sur Malraux. Je ne les écrirai plus. La constitution de fichiers avec des milliers de fiches ne me séduit plus et me décourage.

J'ai eu la chance d'être pasteur dans deux paroisses qui demandaient à leurs pasteurs de consacrer du temps à un travail proprement intellectuel : articles, conférences, livres, prédications. Les responsables de ces paroisses voyaient dans ces activités un rayonnement possible et important, l'occasion de diffuser une pensée.

Je constate, très souvent hélas aujourd'hui, que beaucoup de paroisses recroquevillées un peu frileusement sur les activités spécifiques de la paroisse, estiment que le temps que le pasteur consacre à de telles recherches est un temps arraché à leur pré carré et à l'enclos préservé du presbytère, un détournement par rapport à l'essentiel. C'est infiniment regrettable, et même scandaleux, à une époque où l'on nous attend précisément hors de nos murs et sur la place publique. La religion intéresse, passionne même et c'est un des aspects positifs de ce que l'on appelle parfois le retour du religieux.

Le quotidien *Réforme*, dont j'ai été pendant quelques mois le directeur, et le mensuel *Évangile et liberté*, dont je suis le directeur de la rédaction, m'ont permis de réaliser un rêve, je veux dire par là ma vocation première, celle de journaliste.

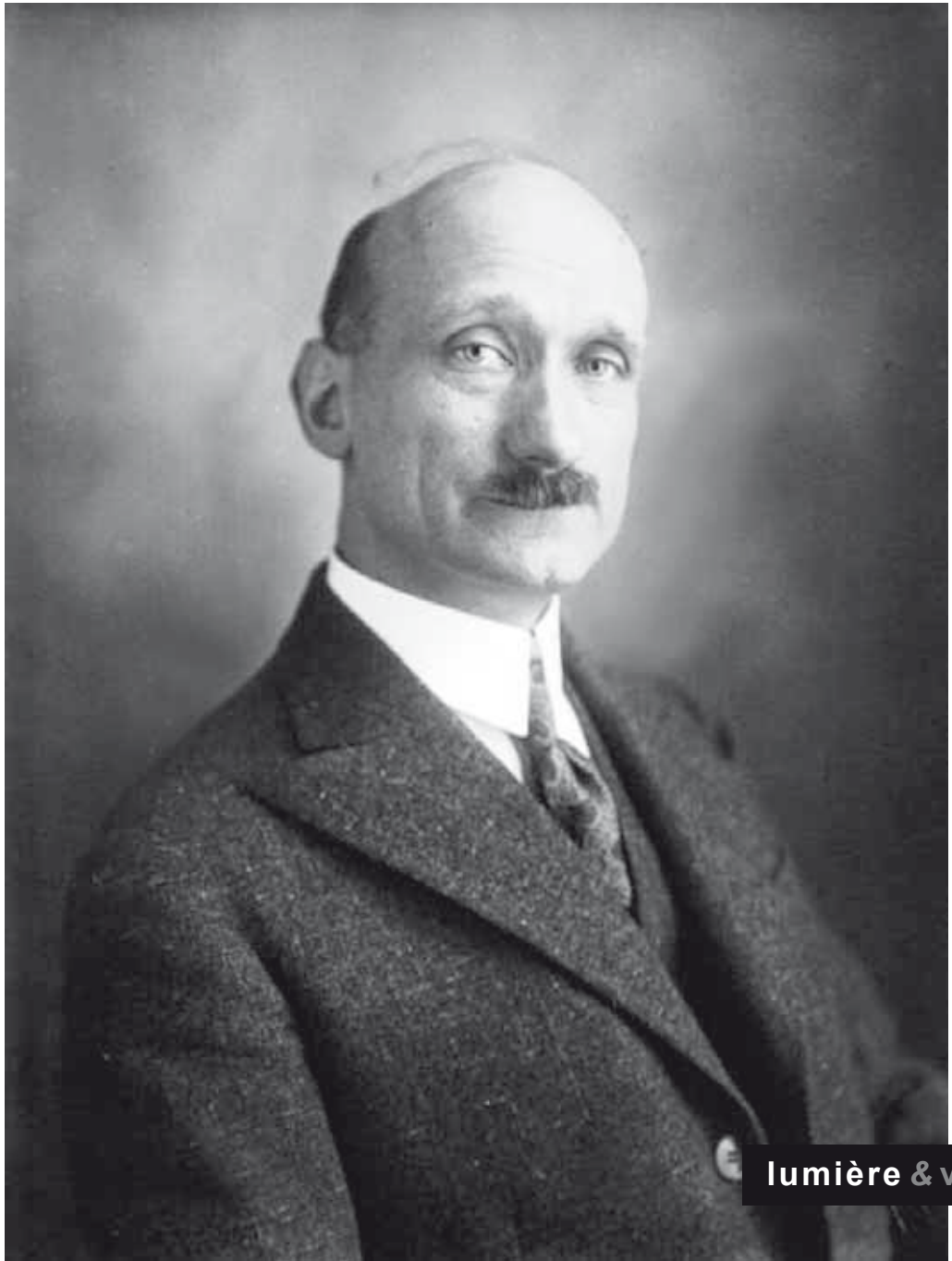
J'avais en effet, avant de faire des études de théologie, été pendant un an étudiant à la Faculté des Lettres de Lausanne avec le projet et l'envie de devenir ensuite journaliste et, pourquoi pas, critique littéraire. Me voici comblé. Je prends un plaisir considérable à

écrire des articles courts, denses, qui m'obligent à une concision très éloignée des développements, souvent excessifs, de la prose universitaire.

Faire partie d'une équipe de rédaction est aujourd'hui un métier passionnant, stimulant, en prise sur l'actualité et ses interrogations, religieuses ou non ; il s'agit là de « penser la foi », selon une expression chère à André Gounelle, de promouvoir un christianisme d'ouverture pour des contemporains que les discours des Églises déçoivent trop souvent ou, pire, culpabilisent, tout comme les scandalisent des intégrismes, des dogmatismes, des fanatismes et des intolérances.

**Laurent GAGNEBIN**

Vive l'Évangile et... la liberté !



**lumière & vie**

Mgr Pierre RAFFIN est né en 1938 à Nancy. Entré dans l'Ordre des Prêcheurs en 1956, il est ordonné prêtre en 1964. Prieur du Couvent de l'Annonciation à Paris de 1978 à 1984, il est nommé évêque de Metz en 1987.

## Mgr Pierre RAFFIN

### Les raisons d'une béatification

Le 9 juin 1990, jeune évêque de Metz, j'ai ouvert le procès diocésain en vue de la béatification éventuelle de Robert Schuman (1886-1963). Robert Schuman a en effet passé une grande partie de sa vie à Metz. Pendant de longues années, il a habité, à la périphérie messine, la maison de Scy-Chazelles où il est mort le 4 septembre 1963 et il repose depuis lors dans une chapelle du XIII<sup>e</sup> siècle établie en face de cette maison.

Ce procès diocésain était souhaité par l'Institut Saint-Benoît, patron de l'Europe, regroupant des amis et des anciens collaborateurs de Robert Schuman, français, allemands ou luxembourgeois, et prêts à en soutenir financièrement les frais. En 1990, on pouvait encore interroger un nombre impressionnant de témoins particulièrement qualifiés. Il me paraissait donc intéressant de tenter l'aventure, non point pour canoniser la politique de Robert Schuman, mais sa personne, le chrétien et l'homme politique, autrement dit de vérifier si, à travers la diversité et la complexité de ses engagements, Schuman avait pratiqué de façon « héroïque » les trois vertus théologales (foi, espérance et charité) et les quatre vertus cardinales (prudence, justice, force et tempérance).

← Robert SCHUMAN en 1929, député de Moselle. Archive BNF.

La Constitution apostolique *Divinus perfectionis Magister* était notre feuille de route<sup>1</sup> et l'Exhortation apostolique *Christifideles laici*<sup>2</sup> sur la vocation et la mission des fidèles laïcs dans l'Église et dans le monde, montrait l'intérêt d'une telle cause. Dans la continuité du 2<sup>e</sup> Concile du Vatican, cette Exhortation apostolique affirme avec force que l'appel à la sainteté est adressé à tous les baptisés sans exception et que la sainteté n'est rien d'autre que la perfection de la charité acquise dans la vie ordinaire, familiale, professionnelle et sociale et donc, le cas échéant, dans l'engagement politique. La politique y est présentée comme une tâche de laquelle les chrétiens ne doivent pas se dérober.

Au moment de la parution de l'Exhortation apostolique, un ancien collaborateur de Robert Schuman m'écrivait : « En lisant l'évocation que donne l'Exhortation apostolique *Christifideles laici* du chrétien engagé dans la politique, au n° 42, je retrouve tout entier Robert Schuman ».

De ce point de vue, la cause de Robert Schuman présentait un double intérêt, celui de valoriser un éventuel saint laïc (ils sont peu nombreux dans le Martyrologe, car les procédures ont jusqu'à présent favorisé les clercs et les religieux) et de surcroît un homme politique.

Le procès diocésain ne fut conclu que le 29 mai 2004. Si l'audition des témoins fut relativement rapide, il fallut rassembler une abondante documentation écrite – tout ce qu'a pu écrire Robert Schuman, – même s'il n'y a aucun lien direct avec la cause. Témoignages et documents écrits constituent en effet la matière de la *Positio super virtutibus*<sup>3</sup> que doit rédiger maintenant le postulateur romain afin de démontrer, preuves à l'appui, que le Serviteur de Dieu a pratiqué les vertus chrétiennes de façon héroïque.

Dès le mois de mai 2004, les documents recueillis à Metz ont été transférés à Rome auprès de la Congrégation pour les Causes des saints et ratifiés par elle. Le Père Bernard Ardura, de l'Ordre de Prémontré et président du Conseil pontifical des Sciences historiques, a été nommé postulateur et Monsieur le Chanoine Joseph Jost, du Chapitre cathédral de Metz, rédacteur de ladite *Positio*, ce qui représente évidemment un travail de longue haleine, nécessitant sans doute encore plusieurs mois.

1. Cette constitution de Jean-Paul II du 25 janvier 1983 vise à simplifier les procédures de béatification et à y associer davantage les évêques (NdIR).

2. Donnée le 30 décembre 1998 par Jean-Paul II.

3. Il s'agit du rapport sur les vertus et la réputation de sainteté que doit établir le postulateur.



L'excellent petit livre du frère Paul-Dominique Masielat, *Prier 15 jours avec Robert Schuman*<sup>4</sup>, rédigé en étroite collaboration avec le Postulateur, laisse entrevoir le grand intérêt que représentera la *positio* lorsqu'elle sera achevée, tant pour manifester la sainteté du Serviteur de Dieu que pour bien situer la spécificité de son engagement politique.

4. Aux éditions Nouvelle cité, 2010.

5. Guy VILLAROS, auteur d'une communication fort pertinente à la journée d'étude tenue à Nancy le 20 novembre 2004 et publiée dans *Robert Schuman, Homme d'État, citoyen du ciel* (éd. François-Xavier de Guibert, 2006, pp. 103-120, « La spiritualité de Robert Schuman »), cite plusieurs témoignages d'hommes politiques influents (cf. encadré suivant : des hommes politiques témoignent).

Respectueux de la liberté religieuse et de la liberté de pensée et d'expression, Schuman, homme politique de la III<sup>e</sup> et de la IV<sup>e</sup> République, n'a jamais écrit sur ses convictions religieuses profondes, mais, comme le fait remarquer le Docteur Guy Villaros qui, à la faveur du procès diocésain, a acquis une grande familiarité avec la pensée schumanienne, « il a toujours agi selon elles. Sa vie a été conforme à ses convictions et sa spiritualité a été le vrai moteur de son action »<sup>5</sup>.

## 1. La vocation européenne de Schuman n'était pas innée

Robert Schuman n'est pas né père de l'Europe. Il est issu d'une famille mosellane de la frontière franco-germano-luxembourgeoise, ce que nous appelons de nos jours le pays des trois frontières. Sa famille appartenait à la classe moyenne plutôt aisée. Son père était propriétaire terrien ; mosellan, après la guerre de 1870, alors que sa région était annexée au Reich, il s'installe à Luxembourg, mais il n'opta pas pour la France et devint citoyen allemand résidant à l'étranger. Il mourut en 1900. Sa mère était luxembourgeoise de naissance. Robert Schuman, né en 1886, et enfant unique, a donc trois patries distantes de quelques dizaines de kilomètres, mais, juridiquement, il peut choisir entre le Luxembourg et l'Allemagne.

### **Robert Schuman n'est pas né père de l'Europe.**

Schuman est germanophone, mais il connaît les parlars mosellan et luxembourgeois de ses parents. Après des études secondaires à Luxembourg, il passe l'Abitur (le baccalauréat) en Moselle, (alors allemande) en 1904, afin de bénéficier du système universitaire du Reich. Cela le conduira, de 1904 à 1912, à fréquenter les universités de Strasbourg et de Berlin et à acquérir une spécialisation en droit civil et en droit commercial. De 1912 à 1914, il travaille à Metz dans un cabinet d'avocats. Pendant la première guerre mondiale, il est employé dans l'administration

allemande pour ses compétences juridiques. Après la guerre, en 1922, il est agrégé au barreau de Metz et il y demeure inscrit jusqu'à sa mort en 1963.

Ses sympathies politiques vont au Zentrum, mais il n'y joue aucun rôle significatif en raison de son jeune âge et de son caractère réservé. On le dit spirituellement proche de saint Benoît et même oblat, mais cela n'a jamais pu être authentifié. Comme avocat, il défend les petits et il se reconnaît dans la doctrine sociale de l'Église catholique formulée en 1891 dans l'Encyclique *Rerum novarum*.

Il est resté toute sa vie célibataire, vivant à la manière d'un moine séculier. À la mort de sa mère, il aurait songé à devenir prêtre, mais son choix a fini par se porter sur la condition d'un laïc vivant dans le monde.

## **2. L'appel de l'Église le conduit à l'engagement politique**

Robert Schuman est entré en politique à la demande de l'évêque de Metz d'alors. Moine de Beuron et abbé de l'abbaye restaurée de Maria Laach, Mgr Willibrord Benzler reçut de Guillaume II le gouvernement du diocèse de Metz en 1901 et il le laissa en 1919. Homme de grande perspicacité, Mgr Benzler fit appel à Robert Schuman au lendemain de l'armistice pour défendre les intérêts des catholiques lorrains au sein d'une République réputée anticléricale. Robert Schuman fut donc élu aux élections législatives de 1919 et il siégera au Palais Bourbon sans discontinuer de 1919 à 1940. Il adhère d'abord à l'Union Républicaine Lorraine puis au Parti Démocrate Populaire, l'un des ancêtres (centre droit) du MRP.

Son activité parlementaire est modeste et banale, si ce n'est qu'il s'oppose nettement à la politique anticléricale du Cartel des gauches (1924-26). De 1929 à 1939, il est membre de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale où ses compétences sont reconnues et appréciées.

Né citoyen allemand dans le Reichsland d'Alsace-Moselle, Schuman est de formation et de culture germanique. Celle-ci, alors fondée sur le patrimoine gréco-latin, diffère d'ailleurs fort

peu de la culture française. Loyal à l'égard de l'État dont il est le citoyen, il n'adhère pas pour autant aux options pangermanistes. Réformé en 1908, il est mobilisé de 1915 à 1918 comme adjoint au responsable du canton de Boulay (Moselle). Son attitude est suffisamment respectueuse des personnes pour qu'il ne soit pas inquiété en 1918.

Pendant les années 20, il s'associe, à son niveau, aux efforts de paix entrepris dans le cadre de la Société des Nations. Pacifique mais non pacifiste, il est favorable aux sanctions contre l'Italie qui attaque l'Éthiopie en 1935 et il vote contre Laval. La montée du danger national-socialiste n'échappe pas à ses observations, mais la crainte d'une nouvelle guerre lui fit accepter positivement les accords de Munich, le 30 septembre 1938, comme un peu de temps gagné. En qualité de parlementaire mosellan, il est nommé Sous-secrétaire d'État aux réfugiés dans le Gouvernement Reynaud en mars 1940. Il sera maintenu à ce poste, en son absence, dans le gouvernement Pétain (16 juin-10 juillet 1940) et il vote les pleins pouvoirs à ce dernier le 10 juillet, Laval lui ayant certifié que seul le maréchal était capable de conserver l'Alsace-Moselle à la France ! Ces choix complexes lui vaudront d'être déclaré inéligible pendant quelques mois à la Libération, jusqu'à ce que ses amis demandent au Général de Gaulle de faire cesser ce procès d'intentions maréchalistes. Il sera élu en octobre 1945.

***Robert Schuman vote les pleins pouvoirs à Pétain, seul capable de conserver l'Alsace-Moselle à la France !***

### **3. L'engagement politique a-t-il été pour lui chemin de sainteté ?**

Au cours de ce long et difficile parcours, Robert Schuman a-t-il privilégié la venue du Royaume à travers la gestion des tâches temporelles, notamment au moment des choix les plus décisifs ? Telle est la question à laquelle devra répondre la *positio super virtutibus*. Ce que nous pouvons dire à la lecture de cette histoire, c'est que Schuman s'est engagé en politique à la demande de l'Église. Très vite il s'est imposé par ses compétences et ses capacités à représenter ces lorrains qui revenaient à la France après presque cinquante ans d'annexion : compétence et représentativité reconnues pour défendre les justes intérêts de ses électeurs, ce sont des qualités que l'on attend légitimement d'un

homme politique, Robert Schuman les possédait. Dans quelle mesure étaient-elles éclairées et fortifiées par sa foi, c'est à la *positio* de nous répondre. Tous les écrits le concernant et qui ne sont pas directement engagés dans la manifestation de sa sainteté vont dans le sens d'une grande cohérence entre ses convictions chrétiennes et son engagement politique, même si Schuman, comme on l'a dit, s'est peu exprimé sur ce chapitre.

Son engagement en faveur de l'Europe au lendemain de la dernière guerre mondiale est à mon sens la résultante à la fois d'une reconnaissance grandissante de ses aptitudes politiques et de sa volonté de résoudre de façon inédite et durable les relations franco-allemandes. Schuman connaissait de près les lendemains malheureux de la première guerre mondiale dans l'application du traité de Versailles, il avait alors appris que l'humiliation d'un peuple vaincu n'est pas un chemin heureux pour construire la paix et, de par ses racines franco-germaniques, il aspirait à une paix durable qui ferait des ennemis d'hier les alliés de demain. C'était un grand dessein qui ne pouvait être porté que par une grande profondeur de vue et d'aspiration ; il n'est pas douteux à mes yeux, mais il faudra en assurer la démonstration, que Schuman a puisé dans sa foi les énergies nécessaires pour imaginer et mettre en œuvre ce qui fera l'objet de la déclaration fondatrice de l'Europe du 9 mai 1950.

***L'humiliation d'un peuple vaincu  
n'est pas un chemin heureux  
pour construire la paix***

#### **4. La déclaration du 9 mai 1950**

Dans les années d'immédiate après-guerre, Schuman acquiert rapidement une dimension politique nationale. Il est ministre des finances de juin 1946 à novembre 1947, président du conseil de novembre 1947 à août 1948. Au sein du MRP, à côté de la personnalité encore dominante de Bidault, il entame une ascension de popularité qui ne se démentira pas. À la fin de l'été 1948, Robert Schuman reçoit le ministère des affaires étrangères, préféré à Bidault, qui manquait de souplesse sur les questions allemandes et bientôt coloniales. Il a alors 62 ans. Aux affaires étrangères, il s'entoure de Bernard Clappier et de Jacques de Bourbon-Busset, il fait souvent appel à Jean Monnet.

Il est peu probable que Schuman ait pensé, dès août 1948, au projet qui aboutira en 1950 à la CECA, mais il n'en est pas moins attentif aux événements :

- l'union diplomatique et militaire de l'Europe occidentale (France, Belgique et Grande Bretagne), née en mars 1948 à la suite du « Coup de Prague », cadre européen qui s'est révélé rapidement américanisé en servant de point de départ à l'Alliance Atlantique d'avril 1949 ;

- deux unions douanières : le BENELUX (1948) et un projet d'union franco-italienne, lancé en 1947, d'abord baptisé FRITALUX (France, Italie, Benelux) puis FINEBEL (France, Italie, Pays-Bas, Belgique), mais qui échouera en 1951 ;

- le Conseil de l'Europe, créé en 1949 à la manière d'une SDN européenne, destiné à préparer une Confédération des États, mais trop limité au stade consultatif et analytique.

La déclaration du 9 mai 1950 n'est pas nécessairement l'acte majeur de la diplomatie française des années 48-52, mais, pour la construction européenne, elle est le *primum movens* qui a tout enclenché. Cinq ans après la capitulation du Reich, Schuman annonce son projet lors d'une conférence de presse sans tapage, devant deux cent journalistes ébahis. Ce plan a été esquissé par Jean Monnet et mis en forme par Bernard Clappier. Il est rendu public au bon moment. Le MRP détient encore la présidence du Conseil avec Bidault, les crises américano-soviétiques sont momentanément tassées et la République Fédérale d'Allemagne est reconstituée. Se posent alors les problèmes du charbon de la Ruhr, convoité par la France et confié à une autorité internationale fin 1949, du statut de la Sarre et des plafonnements de production imposés à l'Allemagne. Les rivalités économiques risquent de reprendre, puisque sur le premier demi-siècle, l'Allemagne produit deux fois plus d'acier que la France.

Bien qu'ouvert à toute l'Europe occidentale démocratique, ce projet ne regroupera que six membres : la France, l'Italie, la République Fédérale d'Allemagne et les trois États du Benelux. La Grande-Bretagne (travailliste) d'Attlee refuse d'y participer.

Il s'agit d'une Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA), à caractère plus avancé qu'une simple union démocratique puisqu'elle intègre une gestion cartellisée et supranationale du charbon et de l'acier. Le volume de la production et les prix de vente sont fixés par une Haute Autorité, composée de neuf membres, avec le double contre-poids d'une Assemblée CECA et d'une Cour de Justice.

L'accueil au projet est mitigé. En France, les débats sont vifs. Le PCF et le RPF conduisent l'opposition avec l'appui des sidérurgistes. A l'extérieur, Adenauer, De Gasperi, Spaack, et le pape Pie XII soutiennent le projet. Robert Schuman ne se maintient pas moins au Quai d'Orsay en dépit des changements de gouvernement. Les dernières ratifications datent de juillet 1952 sous le gouvernement Pinay. Désormais, soit sept ans seulement depuis la fin de la guerre : 160 millions d'habitants, 210 millions de tonnes de charbon et 33 millions de tonnes d'acier peuvent devenir un interlocuteur de poids dans les relations économiques internationales.

Schuman quitte les Affaires Étrangères en 1953 et il n'aura plus désormais qu'un seul portefeuille ministériel, celui de la Justice, en 1955. Âgé de 70 ans depuis 1956, il va progressivement entrer dans l'ombre pour mourir en septembre 1963.

## **Enjeux de sa béatification**

Robert Schuman, nous venons de le voir, n'est pas né militant européen. Il l'est devenu à la suite de deux guerres mondiales déclenchées dans et par l'Europe et qui l'ont profondément marqué, compte tenu de ses origines, de sa formation et de ses engagements. Il l'est devenu à la faveur des responsabilités politiques importantes qui lui ont été confiées dans l'immédiat après guerre. Il a alors mis tout son savoir faire d'homme politique éclairé par la foi au service de cette cause et prioritairement de la réconciliation franco-allemande. C'est le métier de l'homme politique constamment enrichi par son expérience spirituelle, par sa connaissance entre autres de la pensée de saint Thomas d'Aquin, qui a permis la naissance de la CECA.

Par rapport à d'autres, l'action historique de Schuman est limitée puisqu'elle tient à la seule déclaration du 9 mai 1950 préparée par son entourage et assumée par lui jusqu'à la restauration de la CECA. C'est à cet homme modeste et timide, mais qui avait prouvé son courage et des qualités peu ordinaires d'homme d'État, notamment au moment des grandes grèves de 1947, que la Providence a confié le soin d'ouvrir une brèche.

Son projet est concret, ouvert, organisé, positif et libéral. Ce qui rapproche les Européens, en particulier les allemands et les français, est plus fort que ce qui les sépare ; encore fallait-il y penser. L'Europe de Schuman, n'est pas une Europe repliée sur elle-même : « Cette production sera offerte à l'ensemble du monde sans distinction ni exclusion, pour contribuer au relèvement du niveau de vie et au développement des œuvres de paix.

***L'Église catholique est attachée à la construction de l'Europe et à ses racines chrétiennes indiscutables.***

L'Europe pourra, avec des moyens accrus, poursuivre la réalisation de l'une de ses tâches essentielles : le développement du continent africain » (Déclaration du 9 mai 1950).

En canonisant les chrétiens, prétendent certains, l'Église catholique appliquerait des critères politiques et, dans le cas, chercherait à valoriser ses conceptions de l'Europe. Personnellement, je ne le pense pas. La canonisation de Robert Schuman, si elle aboutit un jour, n'est pas pour demain, elle prendra encore du temps. Que sera alors l'Europe ?

Ce qui est vrai en tout cas, c'est que l'Église catholique est attachée à la construction de l'Europe et à ses racines chrétiennes indiscutables. Le bienheureux Jean-Paul II en particulier s'est fortement engagé en ce sens. Il a réuni deux Synodes sur cette question et lui a consacré une Exhortation apostolique. Pour autant, on ne peut pas dire que l'Église cherche à s'immiscer dans la politique européenne.

Attachée elle aussi à la laïcité, elle entretient avec les institutions européennes des relations à travers ses représentants et ses experts. Elle veille à ce que la liberté religieuse soit partout respectée ainsi que tout ce qui touche à la dignité humaine, comme le respect absolu de la vie ou le droit des migrants.

Si elle devait un jour canoniser Robert Schuman, elle ne canoniserait pas une politique particulière, mais l'homme qui, à un moment de l'histoire, a ouvert une brèche pour hâter la réconciliation de deux peuples longtemps ennemis et les amener à travailler ensemble.

Que ferait aujourd'hui Robert Schuman ? Nous n'en savons rien, mais nous pouvons trouver un modèle dans son agir politique, fondé sur la compétence, l'intégrité et le désintéressement. Pour réaliser sa vocation auprès des nations et promouvoir le développement des pays pauvres, l'Europe a besoin d'hommes de la trempe de Robert Schuman.

**Mgr Pierre RAFFIN**



## Des hommes politiques témoignent...

**Raymond BARRE** (1924-2007), économiste, ancien ministre :

« Il n'y a pas chez [Robert Schuman] deux éthiques, une éthique de conviction, le dimanche à la messe, et une éthique de responsabilité toute différente pour la semaine et ses occupations ministérielles. Il justifie la proposition de Max Weber : « l'éthique de la conviction et l'éthique de la responsabilité ne sont pas contradictoires, mais elles se complètent l'une l'autre et constituent ensemble l'homme authentique, c'est-à-dire un homme qui peut prétendre à la 'vocation politique' »

**François MITTERRAND** (1916-1996), socialiste, ancien président de la République :

« Cet homme discret et bon [Robert Schuman], qu'inspirait sa foi profonde... homme public, sa vie obéissait à un rythme intérieur qui échappait aux cogitations de l'action. Membre de son gouvernement, je l'ai vu tel qu'il était, levé tôt le matin, abordant son travail le bureau vide de tout papier, après une longue méditation quotidienne que nul n'aurait osé troubler... lui qui ne connaissait pas la colère, ni le ressentiment, dût supporter la haine... D'où lui venait cette étonnante maîtrise qui demeure pour ceux qui l'ont connu comme un bel exemple d'achèvement humain ? »

**André PHILIP** (1902-1970), protestant, député socialiste, ancien ministre :

« J'ai connu Robert Schuman pendant une quinzaine d'années au parlement, au gouvernement puis au mouvement européen. Ce qui m'a d'abord frappé chez lui, c'est le rayonnement de sa vie intérieure. On était devant un homme consacré, sans désirs personnels, sans ambition, d'une totale sincérité et humilité intellectuelle, qui ne cherchait qu'à servir, là et au moment où il se sentait appelé.

Par tradition, il était conservateur, hostile aux innovations ; par tempérament il était pacifique, timide et hésitant. Souvent il a louvoyé, retardé la décision, essayé de ruser avec l'appel qui se faisait entendre au fond de sa conscience ; puis, quand il n'avait plus rien à faire, qu'il était sûr de ce qu'exigeait de lui sa voix intérieure, il prenait brusquement les initiatives les plus hardies et les poussait jusqu'au bout, insensible aux critiques, aux attaques, aux menaces.

Dans l'atmosphère enfiévrée des débats parlementaires, il était rafraîchissant de rencontrer un homme toujours prêt à engager le dialogue, cherchant à persuader, tenant compte des objections, toujours avec le même calme et une entière courtoisie. Pour atteindre son but, même le plus courant, il n'a jamais employé un moyen vulgaire, exagéré le poids d'un argument, ni élevé la voix.

Mais par-dessus tout, il restera dans la mémoire de ceux qui l'ont connu comme le type du vrai démocrate imaginatif et créateur, combatif dans sa douceur, toujours respectueux de l'homme, fidèle à une vocation intime qui donnait le sens à la vie » (novembre 1963)

**Paul-Henri SPAAK** (1899-1972), ancien ministre belge :

« C'était un grand plaisir pour moi de collaborer avec Robert Schuman. Je n'ai jamais vu un homme d'apparence plus modeste, d'allure plus discrète, manifester autant d'imagination et d'audace politique. Il n'avait aucune des caractéristiques que l'on réclame généralement d'un leader. Il parlait simplement, sans formules frappantes, ne cherchant pas à émouvoir. Mais une telle honnêteté, une telle conviction, une telle sagesse émanaient de ses propos, qu'il séduisait, convainquait et entraînait mieux que n'aurait pu le faire un orateur bien plus brillant.

Que cet homme réservé et même timide ait pu s'imposer à l'Europe jusqu'en être considéré pendant des années comme le conducteur est une chose étrange. Grâce à lui, le prestige de la France allait s'affirmer. Elle allait être l'incontestable chef de file. Pour arriver à ce résultat, les manières aimables, le doux sourire, le regard clair de Robert Schuman ont fait mieux que la diplomatie hautaine et brutale du général De Gaulle. Il a démontré que l'on peut devenir le premier en s'imposant par un ensemble de qualités humaines, et qu'il est inutile de réclamer arbitrairement cette primauté au nom d'une grandeur que l'on s'octroie ou d'une autorité que l'on se confère à soi-même »

François ROTH est professeur émérite d'histoire contemporaine à l'Université de Nancy. Il a consacré de nombreux travaux à la Lorraine mosellane, et à l'histoire politique sociale et militaire de la France et de l'Allemagne. Il est l'auteur d'une biographie sur *Robert Schuman. Du Lorrain des frontières au père de l'Europe* (Fayard, 2008).

## François ROTH

### Du Lorrain des frontières à l'homme d'État européen

Dans l'histoire du XX<sup>ème</sup> siècle, Robert Schuman a laissé son nom comme l'un des pères de l'Europe. Dans sa célèbre déclaration du 9 mai 1950, il a posé les fondements de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) et avancé des éléments de méthode pour une future Communauté européenne qu'il entrevoyait et dont il souhaitait la réalisation.

Ce que Robert Schuman a réalisé la soixantaine venue quand il a accédé à des postes importants de responsabilité gouvernementale, est-ce le résultat d'un projet longuement mûri au cours de sa vie ou plutôt une habile utilisation des circonstances et du contexte international dans lequel il se trouvait ? La réponse à cette question est délicate et incertaine.

Jusqu'en 1939, les documents personnels sont peu nombreux et Robert Schuman est avare de confidences sur lui-même. Dans les interventions publiques du député Schuman de cette époque, telles les articles de journaux, les proclamations électorales et les discours parlementaires, on trouve peu d'allusions aux problèmes européens. Au cours des années 1950 dans l'exercice de ses importantes fonctions, le ministre Schuman ne fait que de rares et rapides allusions à son passé. Malgré ces lacunes regrettables, essayons de cerner la genèse de ses convictions européennes et de comprendre comment des projets européens ont progressivement pu mûrir dans son esprit.

## Une formation qui l'ouvre sur l'Europe et le monde

Robert Schuman naît en 1886 à Klausen, village aujourd'hui incorporé dans la ville de Luxembourg. Son père est un Alsacien-Lorrain originaire d'Évrange, un petit village proche de la frontière du Grand-Duché. Il a gardé sa nationalité, qu'il transmet à son fils, resté enfant unique. À l'âge de 14 ans, le jeune Robert perd son père, un homme discret dont on sait peu de choses ; c'est surtout sa mère qui a exercé sur son fils une forte influence culturelle et religieuse. À la maison, il parle le français et le luxembourgeois et avec ses camarades le luxembourgeois.

***C'est surtout sa mère qui a exercé sur son fils une forte influence culturelle et religieuse.***

À l'école puis à l'Athénée (lycée), il apprend l'allemand et le français. À l'âge de 18 ans, il est parfaitement bilingue. Il quitte alors Luxembourg pour devenir pensionnaire six mois au lycée impérial de Metz où il passe l'Abitur, ce qui lui permet d'entreprendre des études de droit dans diverses universités allemandes avant de les achever en 1912 à Strasbourg, alors capitale régionale de l'Alsace-Lorraine.

Jeune homme, Robert Schuman découvre les grandes villes allemandes, Berlin, Munich, Strasbourg ; plutôt que de s'installer en Alsace, il décide de revenir à Metz, le chef-lieu du département allemand de Lorraine (aujourd'hui Moselle) où il avait accompli deux stages de formation, l'un dans le public, l'autre dans le privé. « Je rentre chez moi en Lorraine », aurait-il dit à un ami alsacien qui s'étonnait de ce choix. Il faut aussi indiquer que Schuman avait été secoué par une rude épreuve qui le marqua pour la vie, la disparition soudaine de sa mère décédée en 1911 à l'âge de 48 ans, victime d'un accident de voiture.

En juin 1912, Robert Schuman s'installe à Metz et ouvre un cabinet d'avocat. Il a 26 ans. C'est dans cette ville qu'il va mener sa vie professionnelle et sociale. Très vite, il s'insère dans le milieu catholique messin. L'évêque, Mgr Benzler, lui confie la présidence des associations de jeunesse catholique du diocèse et il participe à la préparation et aux activités du Katholikentag, la grande manifestation annuelle des catholiques allemands qui se tient en août 1913 à Metz.

À ce moment de sa vie, Schuman a déjà un peu voyagé : il passait des vacances en famille dans les Vosges à Oderen ; il avait un oncle médecin à Messancy dans le Luxembourg belge et il est très lié avec ses cousins. Avec l'un d'eux il participe au cours de l'été 1913 à un congrès catholique pour la paix à Louvain. Avec ses camarades étudiants, il passe des vacances en Suisse et a même fait un peu d'alpinisme dans le massif de la Furka. Avec sa mère, il s'est rendu à Rome pour la béatification de Jeanne d'Arc en 1909, puis l'année suivante il fait un pèlerinage à Lourdes. Au retour, il s'arrête à Paris, c'est son premier contact avec la capitale française. Après son installation à Metz, Robert Schuman se rend fréquemment en Alsace, au Luxembourg en Belgique, très peu en France où il n'a ni famille ni relations. Il n'a, semble-t-il, aucune préoccupation politique directe, même s'il s'intéresse à la vie de la cité et aux relations entre la France et l'Allemagne.

### **Éloigné des champs de bataille**

Août 1914. Le jeune avocat est installé à Metz depuis un peu plus de deux ans quand éclate la Première Guerre mondiale. En 1908, Schuman avait été déclaré inapte au service actif ; il n'est donc pas incorporé dans une unité combattante et est appelé dans une unité sanitaire auxiliaire ; pendant quelques mois, il porte l'uniforme et est affecté au secrétariat d'un hôpital militaire installé dans l'ancien collège Saint-Clément (aujourd'hui Conseil régional de Lorraine). Schuman qui n'a jamais été ni officier allemand ni combattant, retourne dans la vie civile en juillet 1915, car on lui a proposé d'être auxiliaire à la direction du cercle de Boulay. Il habite chez lui à Metz et chaque jour ouvrable, il quitte le rayon de la forteresse pour se rendre par le train à son travail.

On dispose de peu de documents pour cerner la vie quotidienne, les relations et l'évolution des opinions de Schuman pendant les quatre ans de guerre : quelques lettres à son cousin belge Albert Duren, quelques lettres d'ailleurs discrètes et peu explicites à son ami alsacien Henri Eschbach. À son cousin Albert Duren, il écrit de Luxembourg le 25 juillet 1915 : « Depuis dix jours je suis exclusivement occupé à l'administration civile, ce qui m'a permis de passer ici. J'avais vite fait de reprendre mes

habitudes. Elles avaient du reste été peu modifiées pendant la guerre. J'avais conservé ma résidence habituelle. Il n'y avait que l'extérieur [le costume] qui avait changé pendant quelques mois ».

Pendant la guerre, Schuman voyage un peu : il se rend en Belgique occupée, au Luxembourg, à Strasbourg ; il fait même une retraite à l'abbaye de Beuron, puis revient par la Suisse. Il est informé de ce qui se passe sur les fronts de l'est et de l'ouest par des lettres de ses amis mobilisés dans l'armée du Kaiser et de son cousin François Schuman, envoyé sur la Somme. Quand il le peut, il achète des journaux suisses pour glaner quelques informations sur la guerre et la situation internationale. À l'égard de l'Allemagne, il se comporte comme un loyal sujet de l'Empire mais en aucun cas comme un patriote allemand. Quel serait le statut futur de l'Alsace-Lorraine ? Dans un cadre allemand ou dans un autre cadre ? C'est plutôt la première solution qu'il envisage quand il écrit à Eschbach en août 1917 : « Ce temps où nous sommes spectateurs, n'est pas perdu pour nous si nous accompagnons les événements et si nous apprenons d'eux comment nous compter dans le futur qui se remodèle. Pour ce prix, nous devrions faire le sacrifice d'une passivité de temps en temps déprimante ».

Un peu plus tard, alors que l'Allemagne semble avoir gagné la partie à l'est et qu'à l'ouest le concours américain n'a pas encore donné des résultats significatifs, il écrit à ce même Eschbach que les Alsaciens-Lorrains sont « des nomades politiques ». On ne dispose quasiment pas d'informations directes sur la façon dont Schuman a apprécié les événements politiques et militaires de l'été et de l'automne 1918 qui voient l'effondrement de l'Empire allemand et le retour de la France en Alsace-Lorraine après le 11 novembre 1918. On sait seulement que Schuman accepte le retour de la France, probablement avec lucidité et raison et sans illusion excessive. Il a 32 ans quand il devient français.

Robert Schuman est un homme discret, voir secret. La clé de son comportement national, on le découvre dans une lettre privée à son cousin Albert Duren, lettre heureusement conservée qui date du 10 août 1920 alors que Schuman est depuis huit mois député au parlement français. En voici les extraits les plus significatifs : « Tu as bien défini mes sentiments d'avant-guerre, admiration pour certaines institutions d'outre-Rhin, sympathies

pour quelques personnes que j'avais approchées là-bas. Je ne le cache ni à Metz ni à Paris. La France, je la connaissais très superficiellement ; et pourtant par la tradition paternelle et par les études faites à Luxembourg, j'avais de la sympathie pour elle en tant que nation dans l'histoire et dans le présent, sinon pour ses gouvernants et certaines institutions publiques. J'étais en somme un cosmopolite ou, si tu veux, un indifférent, comme il y en a beaucoup dans nos pays frontaliers où les sangs se mélangent et où les caractères nationaux se confondent ».

***La France, je la connaissais très superficiellement ; par la tradition paternelle, j'avais de la sympathie pour elle.***

Schuman explique ensuite à son cousin que les événements de 14-18 le forcèrent à choisir et plus spécialement ce qu'il avait appris le 2 novembre 1914 lors d'un passage à Messancy sur le comportement criminel des troupes allemandes en France et en Belgique lors de l'été et de l'automne 1914 : « Je n'oublierai jamais cette soirée où je vis m'ouvrir un abîme qui devait me séparer jamais de l'Allemagne, de son régime, de son caractère national, de ses principes où je vis la nécessité de me défaire de ma neutralité, de me solidariser avec ceux qu'opprimaient l'injustice et la barbarie ».

Ce texte capital montre dans quel contexte et pour quelles raisons, Robert Schuman qui se définissait lui-même comme « un nomade politique », un « cosmopolite », a fait un choix national, un choix moral qui ne fut jamais remis en cause et dont, au cours de la Seconde Guerre mondiale, il dut subir les douloureuses conséquences.

Les débuts de la Grande Guerre ont été à cet égard décisifs ; ils le séparèrent de l'Allemagne qu'à bien des égards, il avait admiré : il était imprégné de sa culture. Il s'est alors séparé de l'Allemagne mais n'a pas rompu avec l'Allemagne, les Allemands, la langue et la culture allemande. Il ne la méprise pas, ne la combat pas et souhaiterait de meilleurs rapports entre les deux pays. Outre l'Allemagne, son horizon européen, c'est la Belgique, le Luxembourg auquel il est resté très attaché, la Suisse où il aime voyager et enfin l'Italie et surtout Rome, centre de l'Église catholique, où il se rend chaque année au printemps. Il ignore le monde anglo-saxon auquel il est resté toute sa vie largement étranger.

Ajoutons enfin qu'au moment où il devient français, il n'est pas encore décidé à engager une carrière politique. À Henri

Eschbach, son ami alsacien démobilisé de l'armée allemande et auquel il adresse ses meilleurs vœux pour 1919, il fait cette confidence : « La politique continue d'être pour moi une grande dame d'une réputation douteuse. Attendons... ». Ce sont ses amis catholiques messins qui vont le décider à être candidat au parlement français et à s'engager par devoir dans une voie qui spontanément n'avait pas ses préférences.

### **Une attention progressive aux questions internationales**

Robert Schuman est élu député de la Moselle en novembre 1919 ; il est ensuite aisément réélu quatre fois. Au Palais-Bourbon, après avoir siégé dans différents groupes du centre-droit, Robert Schuman s'apparente dans les années 1930 au petit groupe des démocrates populaires. Il soutient les gouvernements modérés ou de concentration et se range dans une opposition courtoise aux gouvernements de gauche. Robert Schuman est un parlementaire assidu, travailleur et selon certains de ses collègues « un parlementaire modèle ».

Il se consacre essentiellement à l'introduction de la législation française dans les départements recouverts, à la défense des acquis de l'annexion (maintien du concordat, de l'école primaire confessionnelle et de la législation sociale). Il devient aussi peu à peu un spécialiste des finances publiques. Robert Schuman reste un député du rang apprécié de ses collègues ; il n'est pas ministrable ; il est inconnu du grand public ; il a des relations dans les milieux catholiques et fréquente chaque année les semaines sociales où il donne parfois des leçons.

***Robert Schuman est un parlementaire assidu, travailleur et selon certains de ses collègues « un parlementaire modèle ».***

Dans le domaine de la politique étrangère, il n'intervient pas à la tribune et ne fait que rarement connaître sa position dans les journaux mosellans. On sait qu'il est favorable à une amélioration des relations franco-allemandes sans pour autant jouer un rôle actif dans les cercles catholiques franco-allemands. Il approuve la politique de détente et de rapprochement de Briand initiée par le traité de Locarno, sans être toutefois dans l'entourage du ministre. Il est dans la ligne définie par le Saint-Siège et dans



ce domaine et dans d'autres, Schuman est proche des orientations soutenues par le pape Pie XI.

En octobre 1929, Aristide Briand lance à la tribune de la société des Nations à Genève son grand projet d'union européenne ; Robert Schuman est favorable sans toutefois militer aux côtés du ministre. On sait que ce projet tourne vite court. Dans sa déclaration du 9 mai 1950, Robert Schuman rappelle la proposition pionnière et vaine de Briand : « En se faisant depuis plus de vingt ans le champion d'une Europe unie, la France a toujours eu pour objet essentiel de servir la paix. L'Europe n'a pas été faite, nous avons eu la guerre ».

Au cours des années 1930, l'attention de Robert Schuman est orientée essentiellement vers l'Allemagne et vers l'Europe centrale et balkanique. Il fait de nombreux voyages dans ces pays, en Autriche, en Hongrie, en Yougoslavie, soit seul, soit avec des délégations parlementaires. Il rédige des textes qu'il fait parvenir aux ministres concernés et dont certains nous sont parvenus. À partir de janvier 1933, il ne voyage plus en Allemagne ; il est d'autant attentif à la montée du national-socialisme et à la renaissance du danger militaire allemand auquel le plébiscite sarrois de 1935 puis la remilitarisation de la rive gauche en mars 1936 exposent toute l'Alsace-Lorraine et plus spécialement le département de la Moselle dont il est un représentant.

Le 20 mars 1936, Robert Schuman est à la chambre le seul à répondre à une communication du ministre des Affaires étrangères du cabinet Sarraut, Pierre-Etienne Flandin qui a expliqué aux députés la non-intervention militaire de la France à la suite de la décision d'Hitler d'envoyer la Wehrmacht remilitariser les territoires de la rive gauche du Rhin. Schuman qui donne « son adhésion à la politique du gouvernement », la commente en ces termes : « Ce qu'il fallait rechercher, ce que nous demandons pour l'avenir, c'est la collaboration effective et agissante des nations que lient nous seulement la foi des traités mais leur intérêt bien compris ».

Et il affirme : « Il faut que Locarno survive, même sans l'Allemagne, même malgré elle ». Ce vœu pieux est très vite démenti par les faits, c'est-à-dire le rapprochement rapide entre l'Allemagne et l'Italie fasciste et la formation de l'axe Berlin-

Rome. Ce qui motive Schuman, c'est la conservation de la paix : « Nous ne voulons aucune politique d'aventure ; nous ne nourrissons aucune hostilité à l'égard de l'Allemagne ».

On retrouve cette analyse lors des crises autrichienne et tchécoslovaque de juin 1938, ce qui le conduit à approuver les accords de Munich, comme d'ailleurs la plupart des députés français. À cet égard, Robert Schuman ne se distingue guère de ses collègues. Il représente une opinion très répandue parmi les Français, celle du refus d'une nouvelle guerre. Dans cette situation internationale de plus en plus menaçante, on comprend l'anxiété de Schuman et sa volonté de maintenir la paix mais on ne peut dire que dans ces circonstances il ait vraiment vu clair et qu'il soit animé par un esprit de résistance, ce que la suite des événements a totalement confirmé.

***Français de raison, il n'est pas habité par cette ardente passion, cette idée charnelle de la France qui anime Charles de Gaulle.***

On mesure ce qui sépare l'analyse de Schuman qui conduit à l'acceptation de l'armistice et celle de Gaulle qui conduit à l'appel du 18 juin 1940, à la France libre et à la résistance. Robert Schuman est un Français de raison ; il n'est pas habité par cette ardente passion et cette idée charnelle de la France qui anime Charles de Gaulle. Il est impuissant devant ce déchaînement de violences qui s'abat sur l'Europe.

### **Vers un rapprochement avec l'Allemagne et les pays de l'Europe occidentale**

La Seconde Guerre mondiale est une redoutable et longue épreuve pour Schuman. Il connaît la prison, il frôle le camp de concentration et la mort, il est contraint à la clandestinité. Et pourtant, en 1945, il se retrouve inéligible parce qu'il avait voté le 10 juillet 1940 les pleins pouvoirs au maréchal Pétain. Après bien des démarches, il est enfin relevé de l'indignité nationale, peut se présenter aux élections et est réélu député de la Moselle. Il a presque 60 ans. Ses collègues connaissent surtout le spécialiste des finances publiques et c'est comme ministre des Finances qu'il commence en juin 1946 une carrière ministérielle.

Quand le 26 juillet 1948, Robert Schuman est nommé ministre des Affaires étrangères, il n'a pas de projet personnel : il gère le département dans la continuité de son prédécesseur, certes avec sa propre personnalité. Ce sont les événements auxquels il va se heurter qui vont le conduire à inventer une politique européenne à laquelle toute sa vie antérieure et sa culture l'avaient préparé et dont les circonstances, si on sait les saisir, peuvent favoriser la mise en œuvre.

Une question majeure préoccupe les Européens de l'Ouest : la mise en place du rideau de fer qui coupe l'Europe en deux et dont l'une des conséquences majeures est la division de l'Allemagne avec la formation de deux États allemands. Celui de l'Ouest va prendre le nom de République fédérale allemande (RFA) et installer sa capitale dans la petite ville rhénane de Bonn où Robert Schuman avait commencé ses études de droit au début du siècle. Pour la France, le problème-clé, moins de cinq ans après la fin de la guerre et de la destruction du régime nazi, est d'accueillir ce nouvel État et cesser de le considérer comme un ennemi. Au-delà des relations bilatérales indispensables, il faut l'intégrer dans un cadre plus vaste, qui est à créer et qui ne peut être qu'une nouvelle organisation de l'Europe. Robert Schuman n'a pas de solution personnelle à proposer, pas plus d'ailleurs que ses services.

Dans ce contexte du début de l'année 1950 marqué par la guerre froide et où les relations avec le chancelier Konrad Adenauer sont délicates, il reçoit du commissariat au plan dirigé par Jean Monnet un projet de Communauté européenne du charbon et de l'acier. Après un temps de réflexion dans le calme de sa maison de Scy-Chazelles, il rentre à Paris et dit à son directeur de cabinet qui l'attend à la Gare de l'Est : « Dites à Monnet que je marche ». Cela veut dire qu'il décide d'assumer la responsabilité politique d'un projet technique qui va devenir le plan Schuman, car il peut répondre à ses trois préoccupations : il est un appel à la coopération avec la République fédérale ; il organise le commerce pacifique de deux produits stratégiques, le charbon et l'acier, longtemps symboles de conflits et de guerre ; il propose l'organisation d'une Communauté européenne dans laquelle entreraient tous les pays qui souscriront au projet.

La nouvelle Allemagne démocratique régie par la loi fondamentale ne restera pas un pays isolée ; sur l'initiative de la France, elle sera membre à part entière et sur pied d'égalité de la nouvelle Communauté européenne. Tout alors se précipite jusqu'à la fameuse déclaration du 9 mai 1950 au cours de laquelle Schuman présente son projet à la presse internationale dans le salon de l'Horloge du Quai d'Orsay.

Sans entrer dans le détail des réactions au plan Schuman, il faut savoir qu'au total six pays répondent positivement : la France, la République fédérale d'Allemagne, le Luxembourg, la Belgique, les Pays Bas et l'Italie, la Grande-Bretagne décidant de se tenir résolument à l'écart. Ces six pays engagent sous la direction de Jean Monnet la rédaction du traité de Paris qui est adopté par leurs parlements et qui permet l'installation à Luxembourg des institutions de cette Communauté. Jean Monnet devient le premier président de la Haute Autorité du charbon et de l'acier.

Quand Robert Schuman quitte en janvier 1953 le ministère des Affaires étrangères, il a mis en place, par son initiative et son esprit de décision, une première étape de la construction européenne, l'Europe des Six et il a pacifié les relations franco-allemandes. Schuman a 67 ans ; à l'exception d'un bref passage à la Justice, sa carrière ministérielle est terminée ; il s'intéresse au mouvement européen, il préside le parlement européen. Il écrit des articles, donne des interviews, intervient dans des congrès et des réunions ; jusqu'à son accident de santé de 1960, il est un pèlerin de l'Europe. Les articles auxquels il tient le plus, ont été réunis dans un volume intitulé *Pour l'Europe* publié après sa mort et qui eut plus de quatre éditions.

## Conclusion

Par sa culture politique et religieuse, Robert Schuman a été préparé aux fonctions qu'il a remplies au début des années 1950. C'est un Européen qui repousse le nationalisme. C'est aussi un chrétien engagé dans la politique pour promouvoir le bien commun et qui pense qu'il faut rechercher tout ce qui peut favoriser la coopération et la paix entre les nations<sup>1</sup>.

***Par son initiative et son esprit de décision, il a mis en place l'Europe des Six et pacifié les relations franco-allemandes.***

1. Pour approfondir, renvoyons aux ouvrages récents suivants : *Robert Schuman. Homme d'État, citoyen du ciel*, présentation par Raphaël CLÉMENT et Édouard HUSSON, éd. F.-X. de Guibert, 2006, et *Robert Schuman, apôtre de l'Europe, 1953-1963*, par Marie-Thérèse BRITSCH, P.I.E. Peter Lang, Bruxelles, 2010, ainsi qu'à notre *Robert Schuman. Du Lorrain des frontières au père de l'Europe* (Fayard, 2008).

À cet égard, il sait combien les efforts des hommes sont fragiles. Comme l'écrit Guy Villaros, il sait que « Dieu ne fait rien sans nous, sans utiliser toutes les médiations humaines ». Dans une lettre à René Rochefort, il s'exprime en ces termes : « Nous sommes les instruments bien imparfaits d'une Providence qui s'en sert dans l'accomplissement de grands desseins qui nous dépassent. Cette certitude nous oblige à beaucoup de modestie mais nous confère aussi une sérénité que ne justifierait pas toujours nos expériences personnelles considérées d'un point de vue simplement humain ».

Son objectif principal de ministre est de pacifier les rapports franco-allemands et de mettre fin à ce cycle désastreux qui avait commencé avec la guerre de 1870-1871 ; cette pacification était impossible durant les années 1930 ; elle a été rendue possible par la défaite de 1945, la destruction du nazisme et la démocratisation de la République fédérale.

En France, en Europe de l'Ouest, Schuman n'a pas été le seul à le penser et à soutenir cette orientation. Il a trouvé l'appui des partis libéraux, démocrates-chrétiens et sociaux-démocrates mais il a été celui qui a montré la voie, qui a osé proposer une solution politique acceptable. Il n'avait pas de plan préétabli ; il avait des objectifs, et avec l'appui décisif de Monnet, il a su prendre des décisions audacieuses qui ont eu des conséquences durables pour les peuples européens: la réconciliation franco-allemande, la pacification de l'Europe de l'Ouest d'abord et la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

**François ROTH**



**lumière & vie**

## La Déclaration du 9 mai 1950

Voici le texte intégral de la proposition, lancée par Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères, et considéré comme l'acte de naissance de l'Union européenne. Elle est présentée à la suite de la déclaration liminaire, telle que reportée dans Robert Schuman, *Pour l'Europe*, Nagel, 2010.

### Liminaire

« Messieurs,

Il n'est plus question de vaines paroles, mais d'un acte, d'un acte hardi, d'un acte constructif. La France a agi et les conséquences de son action peuvent être immenses.

Nous espérons qu'elles le seront.

Elle a agi essentiellement pour la paix. Pour que la paix puisse vraiment courir sa chance, il faut, d'abord, qu'il y ait une Europe. Cinq ans, presque jour pour jour, après la capitulation sans conditions de l'Allemagne, la France accomplit le premier acte décisif de la construction européenne et y associe l'Allemagne. Les conditions européennes doivent s'en trouver entièrement transformées. Cette transformation rendra possibles d'autres actions communes impossibles jusqu'à ce jour. L'Europe naîtra de tout cela, une Europe solidement unie et fortement charpentée. Une Europe où le niveau de vie s'élèvera grâce au groupement des productions et à l'extension des marchés qui provoqueront l'abaissement des prix.

Une Europe où la Ruhr, la Sarre et les bassins français travailleront de concert et feront profiter de leur travail pacifique, suivi par des observateurs des Nations Unies, tous les Européens, sans distinction qu'ils soient de l'Est ou de l'Ouest, et tous les territoires, notamment l'Afrique qui attendent du Vieux Continent leur développement et leur prospérité.

Voici cette décision, avec les considérations qui l'ont inspirée :

### Déclaration

La paix mondiale ne saurait être sauvegardée sans des efforts créateurs à la mesure des dangers qui la menacent.

La contribution qu'une Europe organisée et vivante peut apporter à la civilisation est indispensable au maintien des relations pacifiques. En se faisant depuis plus de vingt ans le champion d'une Europe unie, la France a toujours eu pour objet essentiel de servir la paix. L'Europe n'a pas été faite, nous avons eu la guerre.

L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait. Le rassemblement des nations européennes exige que l'opposition séculaire de la France et de l'Allemagne soit éliminée. L'action entreprise doit toucher au premier chef la France et l'Allemagne.

Dans ce but, le gouvernement français propose immédiatement l'action sur un point limité mais décisif.

Le gouvernement français propose de placer l'ensemble de la production franco-allemande de charbon et d'acier sous une Haute Autorité commune, dans une organisation ouverte à la participation des autres pays d'Europe.

La mise en commun des productions de charbon et d'acier assurera immédiatement l'établissement de bases communes de développement économique, première étape de la Fédération européenne, et changera le destin de ces régions longtemps vouées à la fabrication des armes de guerre dont elles ont été les plus constantes victimes.

La solidarité de production qui sera ainsi nouée manifestera que toute guerre entre la France et l'Allemagne devient non seulement impensable, mais matériellement impossible. L'établissement de cette unité puissante de production ouverte à tous les pays qui voudront y participer, aboutissant à fournir à tous les pays qu'elle rassemblera les éléments fondamentaux de la production industrielle aux mêmes conditions, jettera les fondements réels de leur unification économique.

Cette production sera offerte à l'ensemble du monde sans distinction ni exclusion, pour contribuer au relèvement du niveau de vie et au développement des œuvres de paix. L'Europe pourra, avec des moyens accrus, poursuivre la réalisation de l'une de ses tâches essentielles : le développement du continent africain.

Ainsi sera réalisée simplement et rapidement la fusion d'intérêts indispensable à l'établissement d'une communauté économique qui introduit le ferment d'une communauté plus large et plus profonde entre des pays longtemps opposés par des divisions sanglantes.

Par la mise en commun de productions de base et l'institution d'une Haute Autorité nouvelle, dont les décisions lieront la France, l'Allemagne et les pays qui y adhéreront, cette proposition réalisera les premières assises concrètes d'une Fédération européenne indispensable à la préservation de la paix.

Pour poursuivre la réalisation des objectifs ainsi définis, le gouvernement français est prêt à ouvrir des négociations sur les bases suivantes.



La mission impartie à la Haute Autorité commune sera d'assurer dans les délais les plus rapides : la modernisation de la production et l'amélioration de sa qualité, la fourniture à des conditions identiques du charbon et de l'acier sur le marché français et sur le marché allemand, ainsi que sur ceux des pays adhérents, le développement de l'exportation commune vers les autres pays, l'égalisation dans le progrès des conditions de vie de la main-d'œuvre de ces industries.

Pour atteindre ces objectifs à partir des conditions très disparates dans lesquelles sont placées actuellement les productions des pays adhérents, à titre transitoire, certaines dispositions devront être mises en œuvre, comportant l'application d'un plan de production et d'investissements, l'institution de mécanismes de péréquation des prix, la création d'un fonds de reconversion facilitant la rationalisation de la production. La circulation du charbon et de l'acier entre les pays adhérents sera immédiatement affranchie de tout droit de douane et ne pourra être affectée par des tarifs de transport différentiels. Progressivement se dégageront les conditions assurant spontanément la répartition la plus rationnelle de la production au niveau de productivité le plus élevé.

À l'opposé d'un cartel international tendant à la répartition et à l'exploitation des marchés nationaux par des pratiques restrictives et le maintien de profits élevés, l'organisation projetée assurera la fusion des marchés et l'expansion de la production.

Les principes et les engagements essentiels ci-dessus définis feront l'objet d'un traité signé entre les États et soumis à la ratification des parlements. Les négociations indispensables pour préciser les mesures d'application seront poursuivies avec l'assistance d'un arbitre désigné d'un commun accord ; celui-ci aura charge de veiller à ce que les accords soient conformes aux principes et, en cas d'opposition irréductible, fixera la solution qui sera adoptée.

La Haute Autorité commune chargée du fonctionnement de tout le régime sera composée de personnalités indépendantes désignées sur une base paritaire par les gouvernements ; un président sera choisi d'un commun accord par les gouvernements ; ses décisions seront exécutoires en France, en Allemagne et dans les autres pays adhérents. Des dispositions appropriées assureront les voies de recours nécessaires contre les décisions de la Haute Autorité.

Un représentant des Nations Unies auprès de cette autorité sera chargé de faire deux fois par an un rapport public à l'ONU, rendant compte du fonctionnement de l'organisme nouveau, notamment en ce qui concerne la sauvegarde de ses fins pacifiques.

L'institution de la Haute Autorité ne préjuge en rien du régime de propriété des entreprises. Dans l'exercice de sa mission, la Haute Autorité commune tiendra compte des pouvoirs conférés à l'Autorité internationale de la Ruhr et des obligations de toute nature imposées à l'Allemagne, tant que celles-ci subsisteront. »



lumière & vie

Jean-Dominique DURAND est professeur d'histoire contemporaine à l'université Jean Moulin de Lyon 3 et Président de la Fondation Fourvière. Parmi ses publications, signalons spécialement *L'Europe de la Démocratie chrétienne* (Bruxelles, Complexe, 1995).

## Jean-Dominique DURAND

### Les chrétiens et la vie politique en France entre 1920 et 1960

Les années de l'entre-deux guerres furent celles de la réconciliation des catholiques avec la démocratie<sup>1</sup>.

La III<sup>e</sup> République, à partir de la décennie 1880, a été marquée par la lutte anticléricale et la marginalisation des catholiques, pour ne pas dire la persécution : laïcisation de l'école, suppression des signes religieux dans l'espace public, interdiction d'enseignement aux congrégations, expulsion des congrégations religieuses en 1903<sup>2</sup>, mesures vexatoires à l'encontre du clergé, rupture des relations diplomatiques avec le Saint-Siège, loi de Séparation des Églises et de l'État.

Il faut prendre en considération les conséquences de ces mesures sur les personnes : les nombreux religieux et religieuses contraints à l'exil, les familles obligées d'envoyer leurs enfants poursuivre leurs études dans des établissements catholiques à l'étranger (on connaît les cas célèbres des jeunes Charles de Gaulle et Georges Bidault), les carrières des fonctionnaires catholiques ralenties ou au pire brisées.

Une rupture se produisit avec la Première Guerre mondiale. Les catholiques s'unirent à l'Union sacrée dès le début du conflit, et la loi sur les congrégations fut suspendue. De nombreux reli-

1. Une bibliographie essentielle : Jean-Claude DELBREIL, *Centrisme et Démocratie-Chrétienne en France. Le Parti Démocrate Populaire des origines au M.R.P. 1919-1944*, La Sorbonne, 1990 ; Jean-Dominique DURAND, *L'Europe de la Démocratie chrétienne*, Bruxelles, Complexe, 1995 ; Pierre LETAMENDIA, *La Démocratie chrétienne*, PUF, 1977 ; Jean-Marie MAYEUR, *Des partis catholiques à la démocratie chrétienne*, Armand Colin, 1980 et *Catholicisme social et démocratie chrétienne. Principes romains, expériences françaises*, Cerf, 1986.

2. Signalons l'ouvrage dirigé par l'auteur : *Le grand exil des congrégations religieuses françaises 1901-1914*, Cerf, 2005.

← Jean MONNET et Robert SCHUMAN.

gieux rentrèrent d'exil pour servir le pays qui ne s'était guère montré généreux à leur égard. Le clergé considéra cette guerre comme juste. Et plus importante encore que l'Union sacrée décrétee, fut celle vécue et la souffrance partagée des tranchées. Si l'on s'en tient aux chiffres concernant le clergé, on mesure l'ampleur des sacrifices : 4 618 tués et 10 414 blessés sur 32 700 prêtres mobilisés.

C'est dans les tranchées que mûrit dans les années 1920, un « second Ralliement », courant d'adhésion à la République qui semblait bien installée, ce qui n'empêchait ni un anticléricalisme encore virulent au niveau de l'État, comme en témoigna la politique du Cartel des gauches en 1924, ni le maintien d'un courant catholique autoritaire, hostile à la démocratie, représenté par l'Action française.

C'est précisément à partir de ces années 1920 que Robert Schuman, citoyen du Reich allemand jusqu'en 1919, s'inséra dans la vie politique et religieuse française, tout comme Alcide Gasperi, citoyen de l'empire d'Autriche-Hongrie s'inséra dans la vie politique et religieuse italienne, deux destins politiques bouleversés par le sort des armes.

## **La rencontre avec la démocratie**

La rencontre des catholiques français avec la démocratie ne fut pas une évidence. Le courant politique de la Démocratie chrétienne resta faible, incapable de rallier à lui le vote des catholiques, ce qui amena Francisque Gay à s'interroger en 1935 : « S'il y a un pays où la Démocratie chrétienne aurait dû s'implanter, prendre racine, fructifier, c'était la France. Dans tous les domaines de l'action et de la pensée sociale et démocratique, nous avons débroussaillé le terrain, ouvert les voies, posé les premières assises et l'édifice s'est construit ailleurs... Pourquoi, pourquoi, pourquoi ? »

Le fondateur de *La Vie catholique* en 1924, puis du quotidien *L'Aube* en 1932, qui s'inscrivait dans la lignée du catholicisme social et démocratique incarnée au XIX<sup>e</sup> siècle par Lamennais et Lacordaire notamment, puis à la fin du siècle par Marc Sangnier et le Sillon auquel il adhéra, se trouvait confronté

à la situation singulière de la France du point de vue de l'expression des catholiques en politique. On peut dégager au moins deux raisons.

La première tient à la l'idée de laïcité qui a introduit dans les esprits l'idée de séparation du politique et du religieux, conduisant l'Église à la prudence quant aux engagements politiques, et chez les catholiques eux-mêmes une difficulté à s'engager en politique en tant que chrétiens.

La deuxième raison tient au fait que le courant démocrate chrétien n'a pas été capable d'agrèger à lui le catholicisme français, très partagé, comme le montre la victoire électorale du Bloc national en 1919 : la nouvelle Chambre, dite « Bleu horizon », comprenait un grand nombre de députés catholiques, mais ils étaient dispersés entre des groupes parlementaires de droite et du centre, aussi nombreux que divers. Les catholiques restaient séduits par les propositions conservatrices de la Fédération républi-

***La rencontre des catholiques français avec la démocratie ne fut pas une évidence.***

caïnaine, ou par les formules autoritaires méfiantes à l'égard de la République, campant sur des positions de défense religieuse face à la société laïque : la Fédération Nationale Catholique du général de Castelnau rassemblait en 1930 2,5 à 3 millions de membres.

De plus, jusqu'en 1926, l'implantation de l'Action française au sein du catholicisme, dans le clergé comme parmi les laïcs, a été remarquable : il a fallu que le Saint-Siège, inquiet de cette influence, la condamnât, dénouant ainsi les liens entre catholicisme et maurrassisme. Cependant, si la condamnation par Rome de l'Action française a pu être vécue par des contemporains comme une revanche sur celle du Sillon en 1910, elle n'était pas un geste en faveur de la Démocratie chrétienne. Au contraire, cette condamnation était fondée sur le refus de toute instrumentalisation du religieux par le politique, et c'est la formule du « politique d'abord » qui était rejetée.

Les démocrates-chrétiens, divisés et très minoritaires, n'étaient acceptés à Rome qu'à condition de ne pas compromettre l'Église et de ne gêner ni l'Action Catholique, ni les formules politiques conservatrices du type de la FNC. L'abandon par Pie XI

du Parti populaire en Italie, et le départ contraint en exil de son fondateur, don Luigi Sturzo en 1924, montraient que la solution démocrate chrétienne n'avait guère la confiance du pape.

### **Des démocrates d'inspiration chrétienne minoritaires**

On comprend donc que le courant démocrate chrétien restait doublement minoritaire, dans le pays et dans le catholicisme français. Il n'a pas su s'imposer, ni même s'unir. Aucune personnalité n'a été capable de tenir le rôle d'un Ludwig Windthorst pour le Zentrum en Allemagne ou d'un Luigi Sturzo en Italie. Marc Sangnier conserva autour de lui ses fidèles au sein de la Jeune République fondée en 1912. Mais son influence restait faible : quatre députés en 1919. Sangnier tendit à s'en détacher pour se consacrer à l'action pour la paix, son mouvement se transforma en parti en 1936, et soutint le Front populaire. Son influence resta toujours fort réduite.

***Le courant démocrate-chrétien ne parvint pas à s'imposer en France comme force politique de poids, ni dans l'Église.***

En Alsace, l'Union populaire républicaine (UPR) et l'Union républicaine lorraine (URL) étaient un prolongement du Centre alsacien-lorrain fondé en 1905 qui avait fait élire au Reichstag en 1914, six députés sur les onze qui revenaient à la région. En 1919, Robert Schuman fit partie des huit députés envoyés à Paris. Les élus alsaciens et mosellans constituèrent leur propre groupe parlementaire.

Schuman adhéra par la suite au Parti démocrate populaire (PDP). Ce dernier fondé en 1924, fut la seule vraie tentative de création d'un parti démocrate-chrétien moderne, avec des militants, une structure, une presse, ce qui ne l'empêcha pas de rester marginal au plan parlementaire. Malgré la qualité intellectuelle de sa presse, du mensuel *Politique* fondé en 1918 par Charles Flory au quotidien *L'Aube* fondé par Francisque Gay en 1932, malgré le soutien important du quotidien *Ouest-Éclair* dont le fondateur, Emmanuel Desgrées du Loû, était vice-président du parti, malgré la cohérence de son programme, il ne parvint pas à émerger véritablement.

Il n'a pas su non plus tirer profit d'un mouvement catholique dynamique soutenu par une implantation syndicale avec la Confédération française des Travailleurs chrétiens (CFTC) fondée en 1919, ou les Semaines sociales, sorte d'université itinérante, qui jouèrent un grand rôle dans la diffusion de la doctrine sociale de l'Église, tout comme l'Action populaire des jésuites, fondée en 1903 par le père Desbuquois, l'Association catholique de la Jeunesse française (ACJF) et les associations spécialisées : notamment les Jeunesse ouvrière chrétienne, Jeunesse agricole chrétienne, Jeunesse étudiante chrétienne.

Les liens entre les hommes étaient étroits : Gaston Teissier qui dirigeait la CFTC adhéra au PDP ; Jean Lerolle, président de l'ACJF de 1904 à 1909, fut élu député PDP en 1928, tandis que Charles Flory et François de Menthon présidèrent l'ACJF respectivement de 1922 à 1926 et de 1926 à 1930. Le parti a su tirer profit du renouveau de la pensée catholique, politique avec Sturzo, qui en exil collaborait avec sa presse, philosophique avec Blondel, Gilson, Maritain, Mounier, sociale avec la mise à jour de la doctrine sociale de l'Église par Pie XI<sup>3</sup>. Mais le PDP resta toujours dans la médiocrité électorale, sans jamais dépasser les 3 à 3,5 % des suffrages, avec ses 14 élus en 1919, 19 en 1928, 13 en 1936 (sur 600 députés environ).

3. Avec son encyclique *Quadragesimo anno* en 1931.

Le courant démocrate-chrétien ne parvint pas à s'imposer en France comme force politique de poids, ni dans l'Église. Bien des évêques s'en méfiaient. Il fallut attendre le choc de la défaite, de l'occupation nazie, des compromissions du gouvernement de Vichy avec l'occupant, de la Résistance, pour que les fruits du foisonnement intellectuel des années 1930, débouchent au plan politique, et permettent à la Démocratie chrétienne de s'imposer, au moins pour un temps, dans le paysage politique français.

### L'épreuve de l'occupation

Le grand journaliste Jacques Fauvet, directeur du *Monde*, faisait du parti fondé en 1944, le Mouvement républicain populaire (MRP) « l'enfant d'une tradition et d'un accident », ce dernier étant l'occupation nazie. Une classe dirigeante démocrate chrétienne s'est forgée dans la Résistance. Parmi les premiers à réagir à la défaite, Edmond Michelet diffusa à Brive-la-Gaillarde,

dès le 17 juin 1940, un tract fondé sur la parole de Charles Péguy : « En temps de guerre, celui qui ne se rend pas est mon homme quel qu'il soit, d'où qu'il vienne et quel que soit son parti. Il ne se rend point. C'est tout ce qu'on lui demande ».

Le même jour, André Colin lança de Beyrouth, à la radio, un appel à poursuivre la guerre. Les démocrates-chrétiens étaient entrés en résistance dès Munich, et quasi naturellement, ont poursuivi leur action la défaite acquise. L'itinéraire de Georges Bidault, de ses éditoriaux fulgurants de *L'Aube* à la présidence du Conseil National de la Résistance, succédant à Jean Moulin en 1943, est exemplaire.

Bien informés des réalités du nazisme avant-guerre, ils n'ont guère éprouvé la tentation de composer avec l'État vassalisé de Vichy, alors que la Révolution nationale séduisait les évêques. Beaucoup contribuèrent par la suite à l'essor du MRP. Ils étaient le plus souvent issus des organisations démocrates chrétiennes ou des mouvements d'Action Catholique des années 1930 : Maurice Schumann, porte-parole de la France Libre venait de Jeune République ; François de Menthon avait été président de l'ACJF.

***L'expérience de la Résistance a été décisive pour l'intégration des démocrates-chrétiens dans la société politique.***

En 1941 étaient créés sous l'impulsion de dirigeants de l'ACJF, notamment Maurice-René Simonnet, les *Cahiers de Notre Jeunesse*, en référence à la revue de Péguy, *Notre Jeunesse*. Gilbert Dru fonda avec Simonnet le mouvement des Jeunes chrétiens combattants. Beaucoup de ces jeunes gens ont diffusé les *Cahiers du Témoignage chrétien*, élaborés à Fourvière, à Lyon, par les jésuites Pierre Chaillet, Gaston Fessard, Henri de Lubac. L'importance de l'engagement de ces chrétiens dans la Résistance vient de ce qu'ils ont permis de contrebalancer les compromissions de la hiérarchie avec Vichy.

La Résistance fut aussi un moment de réflexion sur l'après-guerre. En 1943-1944, s'affirma le projet de rassembler les démocrates-chrétiens. De nombreuses réunions dans la clandestinité portèrent en mars-avril 1944 à l'élaboration du *Manifeste du Mouvement Républicain de la Libération*, qui conduisit à la fondation, après la libération, du Mouvement Républicain Populaire.



L'expérience de la Résistance a été décisive pour l'intégration des démocrates-chrétiens dans la société politique et leur rapprochement avec d'autres traditions politiques, ce que Jacques Maritain avait bien observé depuis les États-Unis. Dans un message radiodiffusé par la *Voix de l'Amérique*, il dit le 7 octobre 1943, en évoquant le 14 juillet qui « nous rappelle aussi le malentendu cruel qui depuis un siècle et demi a tourmenté la conscience française, prise entre sa tradition chrétienne trop souvent confondue avec une politique réactionnaire, et sa tradition révolutionnaire trop souvent confondue avec une destructive philosophie de la vie ». Et il notait, après avoir rudement condamné le régime de Vichy : « La résistance française a été l'occasion d'un rapprochement d'une importance extraordinaire, où les hommes de la Révolution française et les hommes de la foi et de l'espérance chrétienne se sont reconnus ».

### **Des chrétiens en politique, du retour à la paix à la V<sup>e</sup> République**

L'engagement politique des chrétiens dans la France de l'après-guerre, s'incarne pour l'essentiel dans le MRP. Pour la première fois, le catholicisme politique dans son option démocrate chrétienne parvenait à déboucher sur un grand parti, rassemblant jusqu'au quart de l'électorat : plus de 25 % des suffrages et 144 élus à l'automne 1945 ; 28,2 % et 160 députés le 2 juin 1946 ; 25,9 % et 156 élus le 10 novembre 1946. Parti interclassiste, il sut séduire 18 % de l'électorat ouvrier. Ses équipes rurales et ouvrières étaient particulièrement actives, notamment ces dernières, animées par le syndicaliste Paul Bacon, ministre du Travail de 1950 à 1952, puis à nouveau en 1953-54, 1955-56, 1956-58 et de juin 1958 à mai 1962. Il rassembla aussi le vote féminin, son électorat étant en 1951 à 61 % féminin.

Sans référence chrétienne explicite, le nouveau parti se situait au centre-gauche, et soulignait sa spécificité républicaine, et son acceptation des valeurs de 1789. Son importance dans l'histoire politique de la France se situe ici : sa médiation a permis la reconnaissance définitive de la République démocratique par les catholiques. Ses positions étaient hardies, prônant des nationalisations importantes et appelant de ses vœux « la révolution par la loi » : économie dirigée, planification, démocratie sociale.

Mais le MRP ne fut jamais un parti de masse : 125 000 adhérents en 1946, mais seulement 29 000 dès 1949. Le reflux électoral est venu rapidement : 15 % des suffrages et 82 députés en 1951, 11 % en 1956, 8,9 % en novembre 1961 et 37 députés.

Comment expliquer un tel repli et sa rapidité ? La culture politique française, culture de la séparation de la foi, affaire personnelle, et de la chose publique, rend difficile l'émergence d'un parti se réclamant ou s'inspirant, du christianisme. Le MRP a pu se heurter à la spécificité laïque de la France. Mais s'il a décliné jusqu'à disparaître en 1967, c'est qu'il n'a pas réussi à surmonter la logique bipolaire de la vie politique française issue de la Révolution française.

Au lendemain de la guerre, le MRP se voulait progressiste mais il faisait figure de rempart anticommuniste, et en 1945-1946, il était le seul parti pour lequel les modérés et la droite, compromis avec Vichy, pouvaient voter. La reconstitution des forces de droite dès 1947, le priva d'une partie de son électorat. Malgré son évolution conservatrice, il ne parvint pas occuper le champ électoral du centre-droit, alors qu'ailleurs en Europe, les partis démocrates chrétiens réussissaient à occuper une position centrale entre un pôle libéral et un pôle social-démocrate (ou marxiste comme en Italie).

Son insertion dans le jeu politique s'est trouvée compliquée par la présence du général de Gaulle. Les relations avec le général furent tumultueuses, les sentiments (admiration, affection, méfiance, incompréhension) se mêlaient avec passion aux calculs politiques. Il y eut deux ruptures. En 1946, le MRP qui se présentait comme le « parti de la fidélité au Chef de la France Libre », refusa de le suivre lorsqu'il se retira du gouvernement le 20 janvier 1946 pour protester contre les dérives vers un régime d'Assemblée. Jugeant ses méthodes autoritaires et ne partageant pas sa conception de l'État, le MRP choisit de poursuivre sa collaboration avec les communistes et les socialistes. De cette rupture, le MRP ne se remit pas. Il subit la concurrence, désastreuse en terme électoral, du Rassemblement du Peuple Français (RPF), voulu par de Gaulle.

La deuxième rupture se produisit le 15 mai 1962, à la suite de la conférence de presse dite du *Volapück-esperanto*, dans la-

quelle le Chef de l'État critiqua certains aspects de la construction européenne. Les ministres MRP quittèrent le gouvernement. Le MRP reprochait à de Gaulle sa méfiance pour les assemblées législatives, le traitement jugé cynique de la crise algérienne, l'hostilité à l'Europe.

L'on sait pourtant ce que de Gaulle devait à la philosophie de Jacques Maritain et à l'enseignement social de l'Église, et au début de la V<sup>e</sup> République, des démocrates chrétiens notoires, comme Maurice Schumann ou Marie-Madeleine Dienesch le rejoignirent. Ces personnalités montrent que le MRP n'a pas su rassembler tous les chrétiens engagés en politique. Certains, issus de la Résistance, comme René Pleven ancien dirigeant de l'ACJF, ou Eugène Claudius-Petit issu de la Jeune République, ont rejoint l'Union démocratique et socialiste de la Résistance (UDSR) ; d'autres furent par la suite séduits par Pierre Mendès France.

Il ne réussit pas non plus à rallier les votes des catholiques. Aux élections présidentielles de 1965, 20 % seulement des catholiques pratiquants choisirent Jean Lecanuet, tandis que 66 % se portèrent sur le général de Gaulle, et 8 % sur François Mitterrand. Après sa sortie du gouvernement en 1962, le MRP échoua dans sa tentative de faire renaître, aux législatives de novembre, une troisième force : avec 8,9 % des suffrages et 36 élus sur 465, il n'était plus en mesure de peser. Si Jean Lecanuet remporta un succès notable à l'élection présidentielle avec 15,85 % des voix, le parti qui succéda au MRP, le Centre démocrate, écrasé par le système majoritaire à deux tours, n'eut qu'une existence électorale étroite.

### **Une œuvre considérable**

L'échec du MRP ne doit pas masquer un bilan politique remarquable dont peu de formations politiques peuvent s'enorgueillir, en peu de temps.

On lui a reproché ses échecs en matière politique coloniale. Il est vrai que les responsabilités de certains de ses ministres sont lourdes, de Paul Coste-Floret à Jean Letourneau, empêtrés dans la guerre d'Indochine avec Georges Bidault. Ministre des

Affaires Étrangères, celui-ci accepta en août 1953 la déposition du sultan du Maroc, Mohammed ben Youssef, et campa sur des positions nationalistes, pour défendre jusqu'à la fin l'Algérie française et conclure dans les rangs des *desperados* de l'OAS.

Aux yeux de l'opinion, de telles positions occultèrent les intuitions libérales et la politique d'ouverture de Robert Schuman en Tunisie et au Maroc, puis celles de Pierre-Henri Teitgen, de Robert Buron et de Pierre Pflimlin.

En revanche, le MRP a joué un rôle déterminant pour préserver les institutions démocratiques de la République après le départ du général de Gaulle du gouvernement en 1946 ; des hommes du MRP ont occupé une place de premier plan dans la politique familiale avec Robert Prigent, dans la réconciliation franco-allemande et la construction de l'Europe avec Robert Schuman qui reste l'homme de la Déclaration du 9 mai 1950, tandis que le MRP est réellement le parti de l'Europe, en dépit de son échec à faire adopter par le parlement français le projet de Communauté Européenne de Défense en 1954.

La modernisation de l'agriculture avec Pierre Pflimlin entre 1948 et 1951, celle de l'industrie avec Jean-Marie Louvel entre 1960 et 1954, la mise en œuvre d'une démocratie sociale avec la création des délégués du personnel dans les entreprises, et l'action de Paul Bacon au ministère du Travail pendant près de dix ans, sont à mettre à l'actif de ce parti.

Il est vrai qu'il était soutenu par un remarquable effort de réflexion, rare dans un parti politique, généralement plus préoccupé par la conquête et l'occupation du pouvoir que par la réflexion. Avec *L'Aube* jusqu'en 1952, puis les revues *Terre humaine* et *France-Forum*, fondé en 1957, le MRP s'est doté d'instruments propres à perpétuer la tradition de recherche intellectuelle propre à la Démocratie d'inspiration chrétienne en France.

Le MRP fut bien « un grand parti français », selon l'expression de son biographe, Pierre Letamendia<sup>4</sup>. Robert Schuman en a été certainement le meilleur représentant.

4. Cf. Pierre LETAMENDIA, *Le Mouvement Républicain Populaire. Histoire d'un grand parti français*, Beauchesne, 1997.

**Jean-Dominique DURAND**

# LE MOUVEMENT RÉPUBLICAIN POPULAIRE *vous appelle!*

Fondé dans la clandestinité pour rétablir la République et reconstruire la France, suivant les principes essentiels de la Résistance, le MOUVEMENT RÉPUBLICAIN POPULAIRE - dans la clandestinité "Mouvement Républicain de libération" - se présente à vous:

Nos hommes ont été à l'avant-garde de la bataille! Et parmi eux:

**Georges BIDAULT**, Président du Conseil National de la Résistance pendant l'occupation allemande, aujourd'hui Ministre des Affaires Étrangères,  
**François de MENTHON**, Ministre de la justice, **Pierre Henri TEITGEN**, Ministre de l'Information.

Ce sont des hommes clairvoyants, courageux et honnêtes. Avec eux nous ferons un Mouvement dynamique, constructif et propre. Avec eux,

## **NOUS VOULONS**

- une République libre, forte et juste,
- la grandeur de la France et de son Empire,
- une politique économique et sociale audacieuse,
- le respect des valeurs morales et familiales,
- une politique réelle de la jeunesse,

## **NOUS VOULONS**

pour tous la possibilité de mener une vie heureuse dans le travail et la dignité.

## **ENSEMBLE... nous reconstruirons la France!**

par notre travail,  
par notre union,  
par notre volonté libératrice,

**par la Révolution dans la Loi!**

**Lisez Forces Nouvelles**

Publication hebdomadaire politique de N.S.F.  
Rivoli, PARIS-1<sup>er</sup> - TÉLÉPHONE : OPÉRA 12.11

**Lisez l'aube**

Publication de N.S.F.  
49, Avenue de l'Opéra, 49 - TÉLÉPHONE : OPÉRA 36.11

lumière & vie

REVUE - SALON OPTAL **CENTRE NATIONAL DU MOUVEMENT : 186, Rue de Rivoli, PARIS-1<sup>er</sup>** TÉLÉPHONE : OPÉRA 12.11

## **Pour l'Europe**

### **À la croisée des chemins**

À une époque pendant laquelle, en l'espace d'une seule génération, des heurts d'une violence et d'une étendue sans précédent se sont produits entre les hommes, et au cours de laquelle la menace de nouveaux conflits continue à peser sur l'humanité entière comme une fatalité, en même temps que les moyens de destruction nouvellement inventés confèrent aux tueries futures le caractère non plus d'une épreuve de force rivale mais celui d'un suicide généralisé, nous avons senti que nous étions à la croisée des chemins.

Une option était à prendre, une option qui pouvait être déterminante dans le sens du meilleur ou du pire.

Le 9 mai 1950 le gouvernement français, dans sa déclaration solennelle, a choisi l'Europe. L'Europe sauvée de l'hitlérisme par l'indomptable énergie de Winston Churchill, du communisme par la clairvoyance initiative de G. Marshall, et qui s'engageait résolument dans la voie communautaire, gage de prospérité, de sécurité et de paix.

Les dures leçons de l'histoire ont appris à l'homme de la frontière que je suis, à se méfier des improvisations hâtives, des projets trop ambitieux, mais elles m'ont appris également que lorsqu'un jugement objectif mûrement réfléchi, basé sur la réalité des faits et de l'intérêt supérieur des hommes, nous conduit à des initiatives nouvelles, voire révolutionnaires, il importe – même si elle heurte les coutumes établies, les antagonismes séculaires et les routines anciennes – de nous tenir fermement et de persévérer.

L'Europe ne se fera pas en un jour ni sans heurts. Rien de durable ne s'accomplit dans la facilité. Pourtant déjà elle est en marche. À la Communauté du Charbon et de l'Acier sont venus s'ajouter le Marché Commun et l'Euratom. Mais surtout, au-delà des institutions, et répercutant à une inspiration profonde des peuples, l'idée européenne, l'esprit de solidarité communautaire, ont pris racine.

Cette idée « Europe » révélera à tous les bases communes de notre civilisation et créera peu à peu un lien semblable à celui dont naguère se sont forgées les patries. Elle sera la force contre laquelle se briseront tous les obstacles.

*Pour l'Europe*, Nagel, 2010 (5<sup>e</sup> éd.), p. 15 à 17.

## **Contre les nationalismes**

Les frontières politiques sont nées d'une évolution historique et ethnique respectable, d'un long effort d'unification nationale ; on ne saurait songer à les effacer. À d'autres époques, on les déplaçait par des conquêtes violentes ou par de mariages fructueux. Aujourd'hui, il suffira de les dévaluer. Nos frontières en Europe devront être de moins en moins une barrière dans l'échange des idées, des personnes et des biens. Le sentiment de la solidarité des nations l'emportera sur les nationalismes désormais dépassés. Ceux-ci ont eu le mérite de doter les États d'une tradition et d'une solide structure intérieure. Sur ces soubassements anciens, il faut édifier un étage nouveau. Le supranational reposera sur des assises nationales. Il n'y aura ainsi aucun reniement d'un passé glorieux, mais un épanouissement nouveau des énergies nationales, par leur mise en commun au service de la communauté supranationale.

(...) Il ne s'agit pas de fusionner des États, de créer un super État. Nos États européens sont une réalité historique ; il serait psychologiquement impossible de les faire disparaître. Leur diversité est même très heureuse, et nous ne voulons ni les niveler ni les égaliser.

Mais il faut une union, une cohésion, une coordination... Au point de vue politique, l'entente durable, organique, instituée entre les différents pays doit permettre de pacifier cette Europe divisée. Il n'y a rien de tel que la coopération et la prospérité que nous espérons atteindre pour établir l'entente entre les pays voisins.

(...) Nous ne pourrions valablement réfuter le nationalisme d'autrui en lui opposant notre propre nationalisme. La vague des nationalismes ne pourra être conjurée que par une politique constructive et collective, dans le cadre de laquelle chacun trouvera son compte, grâce à une solidarité effective des intérêts et des efforts. Nous aurons à faire la preuve, pour tout homme de bonne foi, que les intérêts ainsi combinés ne sont pas inconciliables comme le sont, par contre, les nationalismes qui se juxtaposent et s'opposent. Les intérêts sont, il est vrai, interdépendants et ne pourront trouver satisfaction que par la mise en commun de toutes les ressources.

*Ibidem*, p. 19 à 22.

## **Le sens des frontières**

Il ne s'agit pas d'effacer les frontières ethniques et politiques. Elles sont une donnée de l'histoire : nous n'avons pas la prétention de corriger l'histoire, ni d'inventer une géographie rationalisée et dirigée. Ce que nous voulons, c'est enlever aux frontières leur rigidité, je dirais leur intransigeance hostile. Ces pauvres frontières ! Elles ne peuvent plus prétendre à l'inviolabilité, ni garantir notre sécurité, notre indépendance. On les piétine, on les survole, les parachutistes et les 5<sup>e</sup> colonnes les méprisent. On ne fortifie plus la frontière, il n'y a plus de ligne Maginot, cette merveilleuse illusion derrière laquelle nous nous abritions imprudemment.

(...) Mais ne soyons pas injustes pour ces vénérables frontières ; elles ne sont pour rien dans cet état de choses. Ce n'est pas leur faute si les inventions bousculent toutes les notions de la défense militaire. Elles gardent leur raison d'être si elles savent ramener leur rôle à ce qui sera désormais leur mission en quelque sorte spiritualisée. Au lieu d'être des barrières qui séparent, elles devront devenir des lignes de contacts, où s'organisent et s'intensifient les échanges matériels et culturels ; elles délimiteront les tâches particulières de chaque pays, les responsabilités qui lui seront propres, dans cet ensemble de problèmes qui enjambent les frontières et même les Continents, qui font que tous les pays sont solidaires les uns des autres.

*Ibidem*, p. 28-29.

## **Une politique de la paix**

La guerre et ses destructions, comme la victoire libératrice, ont été œuvres collectives. La paix, si nous voulons qu'elle devienne une victoire durable sur la guerre, devra s'édifier en commun, par tous les peuples, y compris ceux qui se sont combattus hier et qui risquent de s'affronter à nouveau dans des rivalités sanglantes.

Nous voilà donc, sous la contrainte de l'expérience, après tant d'échecs qu'a subis l'habileté diplomatique ou la générosité de certains hommes, tels que Aristide Briand, en face des terribles menaces que font peser sur l'humanité les progrès vertigineux d'une science orgueilleuse, nous voilà donc ramenés à la loi chrétienne d'une noble mais humble fraternité. Et par un paradoxe qui nous surprendrait, si nous n'étions pas chrétiens, inconsciemment chrétiens peut-être – nous tendons la main à nos ennemis d'hier non simplement pour pardonner, mais pour construire ensemble l'Europe de demain.

Cette politique n'est pas inspirée par un vague pacifisme sentimental. Elle n'est pas faite non plus de simples traités et de pactes qui se bornent à déclarer la guerre hors la loi, à enregistrer des engagements vite oubliés ou reniés. Ce serait là un nouveau leurre, une illu-



sion bientôt déçue. Car déjà nous entendons à nouveau certains propos arrogants que nous espérions proscrits à jamais.

Oui, il faut autre chose que des textes et des paroles, autre chose que la flétrissure du crime qu'est la guerre, autre chose que le rappel de ses horreurs et de ses misères.

Il faut enlever à la guerre sa raison d'être et supprimer jusqu'à la tentation de l'entreprendre. Il faut que personne, même le gouvernement le moins scrupuleux, n'ait intérêt à la faire. Je vais plus loin : nous voulons lui enlever le moyen de préparer une guerre, de la risquer pour son compte. Le pire des aventuriers sera mis hors d'état de préparer un mauvais coup.

Au lieu du nationalisme d'antan, d'une indépendance ombrageuse et méfiante, nous lions les intérêts, les décisions et le destin de cette nouvelle communauté d'États précédemment rivaux.

Cette politique nouvelle est à base de solidarité et de confiance progressive.

*Ibidem*, p. 34-35

### **Patriotisme et vérité de l'histoire**

La désintoxication des manuels d'histoire est une des premières nécessités. Elle n'est en contradiction ni avec la liberté de pensée et d'expression des adultes, ni avec le véritable patriotisme qui doit être enseigné à la jeunesse.

Sous prétexte de servir le sentiment national et le culte d'un passé glorieux, on méconnaît souvent le devoir d'impartialité et de vérité : on croit devoir faire systématiquement l'apologie de ce qui a été perfidie, exploitation cynique de la force et de la terreur ; on impute trop souvent les torts à la nation rivale.

On devrait, au contraire, enseigner les causes profondes des antagonismes qui ont déchiré l'humanité ; l'absurdité des sacrifices que tant de guerres dynastiques et idéologiques ont imposés aux peuples qui ont fait les frais des ambitions frivoles et du fanatisme.

D'autre part, il y a lieu de faire ressortir, de mettre en valeur la réelle communauté d'idées et d'aspirations qui a toujours existé entre les nations à des degrés divers et qui a été étouffée par les passions suscitées et exploitées.

Si dans cet exposé de l'histoire, il est juste de faire une place aux aspirations et aux valeurs nationales, notamment au besoin d'unification nationale, il faudrait cesser d'y voir principalement la lutte autour des frontières politiques ou la rivalité entre les races ; car ramener le sens de l'histoire à ces deux notions, c'est aboutir au nationalisme ou au racisme.

Au-dessus de ces contingences et de ces compétitions qui, jusqu'ici, ont déterminé le cours de l'histoire, il y a les affinités et la communauté d'intérêt qu'il nous appartient de dégager dans le passé comme virtualités de l'avenir.

*Ibidem*, p. 39-40

## **Démocratie et christianisme**

La démocratie doit son existence au christianisme. Elle est née le jour où l'homme a été appelé à réaliser dans sa vie temporelle la dignité de la personne humaine, dans la liberté individuelle, dans le respect des droits de chacun et par la pratique de l'amour fraternel à l'égard de tous. Jamais avant le Christ pareilles idées n'avaient été formulées. La démocratie est ainsi liée au christianisme, doctrinalement et chronologiquement. Elle a pris corps avec lui, par étapes, à travers de longs tâtonnements, parfois au prix d'erreurs et de rechutes dans la barbarie. Jacques Maritain, notre grand philosophe chrétien que nous, Français, avons eu le tort d'abandonner à une université lointaine, au lieu de mettre nous-mêmes à profit son enseignement lumineux, a marqué ce parallélisme dans le développement de l'idée chrétienne et de la démocratie.

Le christianisme a enseigné l'égalité de nature de tous les hommes, enfants d'un même Dieu, rachetés par le même Christ, sans distinction de race, de couleur, de classe et de profession. Il a fait reconnaître la dignité du travail et l'obligation pour tous de s'y soumettre. Il a reconnu la primauté des valeurs intérieures qui seules ennoblissent l'homme. La loi universelle de l'amour et de la charité a fait de tout homme notre prochain, et sur elle reposent depuis lors les relations sociales dans le monde chrétien. Tout cet enseignement et les conséquences pratiques qui en découlent ont bouleversé le monde.

Cette révolution s'est opérée sous l'inspiration progressive de l'évangile qui a façonné les générations par un travail lent, parfois accompagné de luttes pénibles. En effet, les progrès de la civilisation chrétienne n'ont été ni automatiques ni à sens unique : les réminiscences du passé et les mauvais instincts d'une nature viciée ont pesé sur cette évolution et continuent à la contrarier. Si cela est vrai pour nous qui sommes des privilégiés, qui bénéficions d'un atavisme chrétien, combien est-ce plus sensible encore chez ceux qui viennent d'avoir les premiers contacts avec le christianisme.

*Ibidem*, p. 45-46

## **L'État et la religion**

La démocratie sera chrétienne ou elle ne sera pas. Une démocratie antichrétienne sera une caricature qui sombrera dans la tyrannie ou dans l'anarchie. La position du démocrate peut être définie ainsi : il lui est impossible d'accepter que l'État ignore systématiquement le

fait religieux, qu'il lui oppose un parti-pris qui frise l'hostilité ou le mépris. L'État ne saurait méconnaître sans injustice ni sans dommage pour lui-même l'extraordinaire efficacité de l'inspiration religieuse dans la pratique des vertus civiques, dans la si nécessaire sauvegarde contre les forces de la désagrégation sociale qui sont partout à l'œuvre.

Nous ne songeons pas à ravalier l'Église au rôle de policier et de gendarme ; les conceptions de l'Empire et de la Restauration sont définitivement derrière nous. Mais il s'agit de reconnaître son immense autorité morale qui est spontanément acceptée par un très grand nombre de citoyens, et la haute valeur de son enseignement qu'aucun autre système philosophique n'a pu atteindre jusqu'à présent. Sur le plan de l'influence internationale, la même constatation s'impose : solidarité des croyants de tous les pays. Le Saint-Siège, par son indépendance, par son impartialité désintéressée et par sa politique si humaine, si sensible à toutes les détresses et à tous les dangers qui menacent les peuples, quel que soit leur credo, est devenu le conseiller le plus écouté et le mieux renseigné.

*Ibidem*, p. 53-54

## **Il faut une âme à l'Europe**

La mise en œuvre de ce vaste programme d'une démocratie généralisée dans le sens chrétien du mot trouve son épanouissement dans la construction de l'Europe.

Déjà la Communauté du Charbon et de l'Acier, l'Euratom et le Marché Commun, avec la libre circulation des produits, des capitaux et des hommes, sont des institutions qui modifient profondément et définitivement les relations entre les États associés ; ils deviennent en quelque sorte des secteurs, des provinces d'un même ensemble. Et cet ensemble ne pourra et ne devra pas rester une entreprise économique et technique : il lui faut une âme, la conscience de ses affinités historiques, et de ses responsabilités présentes et futures, une volonté politique au service d'un même idéal humain.

*Ibidem*, p. 59

(Tous les sous-titres sont de la rédaction)



**lumière & vie**

Martine MERTZWEILLER est formatrice en théologie à Lyon, mariée et mère de famille, et membre du comité de rédaction de *Lumière & Vie* depuis 2002.

## Martine MERTZWEILLER

### Un drapeau européen discrètement marial

#### Du Conseil de l'Europe à la Cathédrale de Strasbourg

Le visiteur qui pénètre dans l'imposante nef de la cathédrale de Strasbourg est attiré par la lumière multicolore du seul vitrail contemporain de l'édifice, en parfaite harmonie avec les autres vitraux du chœur de l'abside gothique. Appelé également vitrail de « la Vierge de Helkenheim », il remplace celui qui fut détruit par les bombardements de la seconde guerre mondiale.

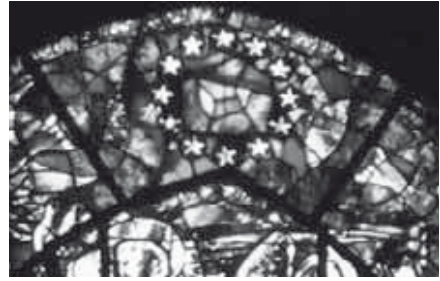
Offert par le Conseil de l'Europe en 1956 et commandé au maître verrier Max Ingrand, il représente la Vierge Marie, sainte patronne de l'Europe en paix et protectrice de la ville. Au-dessus de la Vierge, douze étoiles dorées forment une mandorle autour d'une colombe. Ces étoiles sur fond bleu ne peuvent pas ne pas rappeler le drapeau européen adopté *deux ans plus tôt* et dont il convient de contextualiser l'histoire, puisqu'un grand nombre d'articles, blogs et journaux d'opinion, affirment que le drapeau européen s'inspire de ce vitrail « chrétien » !

Curieux anachronisme, assez révélateur des tensions qui agitent les milieux politiques et intellectuels au sujet des « valeurs européennes ». Toujours est-il qu'il y a bien, à Strasbourg, un clin d'œil symbolique entre le Conseil de l'Europe et la Cathédrale Notre Dame !



## L'Occident chrétien et l'Europe « des valeurs »

Le vitrail de la cathédrale de la ville la plus européenne de France renverrait-il donc une vision intégrative des racines chrétiennes de l'Europe ? Peut-on dire publiquement aujourd'hui que l'Occident chrétien a semé nos valeurs communes ? L'Europe bute toujours sur la question d'une telle reconnaissance.



Le vieux concept d'Occident chrétien, qui désignait avant la Révolution française, l'espace géographique et politique majoritairement catholique romain de l'Europe de l'Ouest, a laissé place dans les esprits à un universalisme des Lumières reçu comme areligieux. Pourtant, dans son culte de la normativité esthétique et rationnelle, le monde occidental du XVIII<sup>e</sup> siècle n'avait rien de multiculturel et considérait davantage les « persans » et autres peuples extra-européens comme les stéréotypes imaginaires de ses propres exigences sociales que comme de possibles partenaires.

Le projet kantien d'organisation des nations (cf. *Vers la paix perpétuelle*, 1795) nous a finalement légué l'utopie d'une société sans frontières, d'un gouvernement mondial juste et dédié à la paix universelle. L'utopie a pour fonction de révéler dans le présent le possible non encore épuisé qui s'y cache, et la proposition kantienne « fonctionne » donc encore malgré la menace des crises, au-delà d'un christianisme suspecté, mais non sans une certaine congruence avec lui. Le récent traité de Lisbonne (2008) n'est-il pas appelé le *traité de l'Europe des valeurs*, celles qui respectent et intègrent les différences, n'admettent pas le sexisme et s'efforcent de venir en aide aux plus faibles ?

***Le vieux concept d'Occident chrétien a laissé place dans les esprits à un universalisme des Lumières reçu comme areligieux.***

## L'Europe des nations en paix

Les bonnes fées qui se sont penchées sur la naissance de l'Europe après la seconde guerre mondiale savaient ce qu'elles faisaient : sans provoquer frontalement les sentiments nationaux

exacerbés par des années de conflits, elles mirent autour du berceau suffisamment d'intérêts communs pour que s'apaisent progressivement les ressentiments entre les anciens belligérants : nécessaires à la reconstruction, le charbon et l'acier furent donc les premiers ingrédients du ciment d'une entente métapolitique en Europe.

Mais le berceau lui-même avait été conçu pour un idéal autrement plus ambitieux : dès 1949, le Conseil de l'Europe est créé pour appeler les États à promouvoir ensemble un espace géopolitique où seraient garantis les droits de l'homme et l'essor de la culture. Après le cruel démenti apporté à l'idéalisme des Lumières, traduire « les valeurs spirituelles et morales qui constituent le patrimoine commun des peuples qui le composent » devenait le projet hautement symbolique et relativement urgent d'un Conseil de l'Europe en charge de la paix occidentale et préoccupé par les conséquences désastreuses des accords de Yalta.

### **Imaginer un drapeau commun : « une question délicate » (Paul-Henri SPAACK)**



1. Explication du drapeau par le fondateur du mouvement en 1926, le Comte Richard Coudenhove-Kalergi : « La croix rouge des croisades du Moyen-Age est le symbole le plus ancien d'une union européenne supranationale. Aujourd'hui elle est l'emblème de l'humanitarisme international. Le soleil figure l'esprit européen dont le rayonnement éclaire le monde entier ».



Le drapeau vert et blanc était l'emblème du Mouvement pour l'Europe, mouvement des « fédéralistes » né en 1948. Le drapeau aux douze étoiles autour d'une croix rouge était celui du mouvement Paneuropéen<sup>1</sup>. Pour éviter que ne se reproduise le drame de la Première guerre mondiale, ce mouvement se proposait de promouvoir une union politique des États européens. Il est à noter que rénové en 1990, le mouvement paneuropéen travaille toujours à l'élargissement de l'union européenne et milite pour une Europe politique.

Ces deux premiers projets furent écartés d'emblée : le premier pour des raisons esthétiques, la difficulté visuelle d'emboîtement des deux espaces vert et blanc – sans doute aussi pour ne pas sembler adopter la visée politique des paneuropéens ; le second par la Turquie, membre d'origine du Conseil, en raison de la croix centrale qui s'y trouvait.

Devant l'abondance de propositions – quelques 101 dessins en concurrence – la commission conduisant le projet imposa

six impératifs aux artistes : simplicité, lisibilité, harmonie, esthétique, équilibre et valeur symbolique. Finalement, en 1950, le projet est confié à la responsabilité de Paul M.G. Lévy, premier directeur au Service de presse du Conseil de l'Europe et homme de grande culture. Fin diplomate mais mauvais dessinateur, Lévy confie la conception de l'emblème européen à Arsène Heitz, un modeste agent de courrier dans les services du Conseil, bien connu de tous pour ses talents de dessinateur et de coloriste. Après avoir travaillé sur une vingtaine de projets, le modeste alsacien propose une esquisse adoptée à l'unanimité le 8 décembre 1955 et annoncé officiellement le lendemain.

### **Douze étoiles pour un horizon de paix**

Arsène Heitz a laissé son témoignage : « C'est à moi qu'on a demandé de dessiner le Drapeau de l'Europe. J'ai eu subitement l'idée d'y mettre les douze étoiles de la Médaille miraculeuse de la rue du Bac, sur fond bleu, couleur de la Sainte Vierge. Et mon projet fut adopté à l'unanimité, le 8 décembre 1955, fête de l'Immaculée Conception ». Pour le premier secrétaire général du Conseil de l'Europe, Jacques Paris, propre gendre de Paul Claudel, ce hasard du calendrier ne passa pas inaperçu. Arsène Heitz, tout comme Paul Lévy, était catholique ; contournant les oppositions des laïcs et des francs-maçons, il désirait intégrer discrètement une dimension religieuse que seuls les chrétiens seraient à même de décoder.



Les douze étoiles d'Apocalypse 12 (qu'il connaissait par la médaille de la rue du Bac) pouvaient, en l'absence de tout autre signe, être adoptées comme un symbole universel d'harmonie cosmique et de perfection. C'est d'ailleurs ce que Paul Lévy argumenta en défendant devant ses pairs la neutralité du projet. Cette lecture universaliste, laïque, est encore actuelle. Elle offre l'avantage de désolidariser le nombre d'étoiles du nombre d'États membres et de convenir à tous : craignant en effet des réactions hostiles tant de la part des « laïcs » que de celle de la Turquie membre d'origine du Conseil de l'Europe et de l'Otan depuis 1952, il reste déclaré officiellement que les douze étoiles du drapeau sont un symbole universel de perfection et d'harmonie propre à représenter les états participants quel qu'en soit le nombre :



« Le drapeau européen est le symbole non seulement de l'Union européenne, mais aussi de l'unité et de l'identité de l'Europe dans un sens plus large. Le cercle d'étoiles dorées représente la solidarité et l'harmonie entre les peuples d'Europe. Le nombre d'étoiles n'est pas lié au nombre d'États membres. Il y a douze étoiles, car ce chiffre est traditionnellement un symbole de perfection, de plénitude et d'unité. Ainsi, le drapeau reste le même, indépendamment des élargissements de l'Union européenne » (Source : site web Europa, le Portail de l'Europe).



Depuis 1999, le Conseil de l'Europe a adopté un logo propre intégrant un signe mixte « e » ou « c » formant une spirale dynamique autour des douze étoiles, le drapeau étant plus largement l'emblème de tous les européens (jusque sur les plaques d'immatriculation), même si leur État ne siège pas au Conseil.

### **Les racines chrétiennes de l'Europe sont-elle antinomiques avec l'idée de laïcité ?**

En recevant les lettres de créance du nouvel ambassadeur de San Marino près le Saint Siège en 2008, le pape Benoît XVI résuma l'esprit dans lequel le catholicisme entend aujourd'hui faire prévaloir une mémoire dynamique des valeurs chrétiennes qui ont contribué à féconder la civilisation européenne : « Les racines chrétiennes des pays européens sont « l'alphabet » spirituel commun d'un passé et un héritage précieux à accroître pour le bien intégral de l'homme. L'Église collabore avec toutes les autorités civiles et rappelle que la laïcité de l'État consiste à procurer un espace commun d'entente, de dialogue et de collaboration. Lorsque l'Église en appelle à la valeur que revêtent, dans la vie privée et dans la vie publique, certains principes éthiques fondamentaux enracinés dans l'héritage chrétien de l'Europe, elle est animée uniquement du désir de garantir et de promouvoir la dignité inaliénable de la personne et le bien authentique de la société ».

***L'Église rappelle que la laïcité de l'État consiste à procurer un espace commun d'entente, de dialogue et de collaboration.***

Le pape ne cherche pas à rétablir l'ère de chrétienté. En effet, depuis le Concile, l'Église comprend sa collaboration avec « toutes » les autorités civiles comme une collaboration non

exclusive. Et puisque « la laïcité consiste à procurer un espace commun », elle intègre de fait la diversité des appartenances philosophiques, culturelles et religieuses.

L'Europe des vingt-cinq membres actuels n'offre plus les mêmes clivages que celle des années 80. Si l'entrée de la Turquie est toujours, avec les États attachés à une laïcité stricte, l'une des raisons du blocage de la reconnaissance des racines chrétiennes dans le Préambule de la Constitution, la venue des pays de l'ancien bloc de l'Est tend à encourager une reconnaissance plus explicite : n'est-ce pas la force du for interne nourri de foi chrétienne d'un grand nombre de citoyens de l'Est qui a maintenu le courage de la résistance au totalitarisme et permis le retour de ces nations au « monde libre » ? Pour eux, Pologne en tête, le drapeau aux douze étoiles est l'hommage des peuples opprimés à une liberté qui ne peut pas ne pas reconnaître la dimension spirituelle et chrétienne de ce qui la soutint dans les vicissitudes de l'histoire.

Mais cette dimension spirituelle bien réelle ne doit pas faire oublier l'autre force d'inspiration et de résistance, celle de la culture, notamment de la littérature. Bien loin de ces peuples l'idée de renoncer aux fruits de la laïcité ou de constituer une union sacrée des « peuples chrétiens ». En 1990 à Strasbourg, le président Václav Havel déclarait : « Pour moi les douze étoiles de notre emblème n'expriment pas la fière conviction que l'Europe bâtira le paradis sur terre. Il n'y aura jamais de paradis sur terre. Je considère ces douze étoiles comme un rappel que le monde pourrait devenir meilleur si, de temps à autre, nous avons le courage de regarder vers les étoiles ».

Dans la diversité des valeurs propres à chaque État mais aussi le génie multiculturel de tant d'intellectuels et d'artistes, l'Europe des Vingt-Cinq ne veut pas entrer en résonance avec la menace d'un « choc des civilisations ». En 1991, le président tchèque vint demander au Parlement européen d'accueillir son pays, mais aussi la Pologne, la Hongrie et tous ces peuples « enfin libérés de leur situation satellitaire » et qui, depuis, sont venus chercher dans l'Europe orientale leur « nouvelle patrie »<sup>2</sup>. Toute patrie suppose des racines. À quelle nappe phréatique

***Les douze étoiles comme un rappel que le monde pourrait devenir meilleur si nous avons le courage de regarder vers les étoiles.***

2. Discours de Vaclav HAVEL lors de l'Assemblée plénière du Parlement européen le 20 mars 1991 (source INA).

l'Europe puise-t-elle sa vitalité ? La solution se tient peut-être dans une mention non exclusive, mais explicite, intégrative, de l'héritage chrétien qui nourrit toujours la culture et l'humanisme de l'Europe.

Le christianisme peut encore montrer, comme il le fit dans le monde gréco romain, sa capacité intrinsèque à rejoindre tous les hommes, apatrides ou citoyens, pour stimuler en eux le goût des échanges et du contact, le désir de sociétés justes et solidaires où la puissance de l'argent est relativisée au bien commun. Dans une Europe de la libre circulation, comment ne pas entendre l'actualité des paroles de ce chrétien du II<sup>e</sup> siècle à Rome :

« Les chrétiens ne se distinguent des autres hommes ni par le pays, ni par le langage, ni par les coutumes. Car ils n'habitent pas de villes qui leur soient propres, ils n'emploient pas quelque dialecte extraordinaire, leur genre de vie n'a rien de singulier. Leur doctrine n'a pas été découverte par l'imagination ou les rêveries d'esprits inquiets ; ils ne se font pas, comme tant d'autres, les champions d'une doctrine d'origine humaine.

3. *A Diognète*, écrit apologétique chrétien anonyme du deuxième siècle.

Ils habitent les cités grecques et les cités barbares suivant le destin de chacun ; ils se conforment aux usages locaux pour les vêtements, la nourriture et le reste de l'existence, tout en manifestant les lois extraordinaires et vraiment paradoxales de leur manière de vivre. Ils résident chacun dans sa propre patrie, mais comme des étrangers domiciliés. Ils s'acquittent de tous leurs devoirs de citoyens, et supportent toutes les charges comme des étrangers. Toute terre étrangère leur est une patrie, et toute patrie leur est une terre étrangère »<sup>3</sup>.

**Martine  
MERTZWEILLER**



lumière & vie

Jacques DELORS est né en 1925. Ministre de l'Économie, des Finances et du Budget de 1981 à 1984, président de la Commission européenne de 1985 à 1994, il fonde en 1996 le think tank « Notre Europe » dans le but de penser l'unité européenne. Plusieurs de ses écrits concernent l'Europe : *La France par l'Europe* (Grasset, 1988), *Combats pour l'Europe* (Economica, 1996), *L'Europe tragique et magnifique : les grands enjeux européens* (Saint-Simon, 2007).

## Jacques DELORS

### Actualité du fédéralisme schumanien

La hantise de guerre dans les années trente, le « plus jamais ça » d'après 1944 ont motivé bien des mises en garde, bien des propositions pour aller vers une Europe de la paix et de la coopération. Mais il a fallu l'appel de Robert Schuman du 9 mai 1950 pour donner chair à un projet européen. Ce fut la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier (CECA) qui établit les structures, maintes fois modifiées, de la Communauté européenne devenue l'Union européenne. Ainsi démarra concrètement l'expérience de la construction européenne qui, comme chacun sait, n'a jamais été un long fleuve tranquille.

Les premières illustrations en furent données par deux échecs : l'abandon du projet d'une Communauté politique européenne en 1953, puis le rejet de la Communauté européenne de Défense, pourtant signée par les six pays fondateurs le 17 mai 1952, mais refusé politiquement par l'Assemblée nationale française en août 1954. Entretemps, Robert Schuman avait quitté le Ministère des Affaires étrangères, remplacé par Georges Bidault en janvier 1953. Mais la CECA entama son expérience, en application du traité de Paris du 18 avril 1951, à peine un an après l'appel du 9 mai 1950. Elle devint donc la pierre d'angle de l'aventure européenne, à laquelle se réfèrent nombre de militants européens, qu'ils soient fédéralistes ou non.

← Robert SCHUMAN en 1951

Ce fut le succès d'une synthèse réussie – et dont la validité demeurera – entre la vision et le pragmatisme. Puis, au gré des événements internes à l'Europe et des mutations du monde, il fallut trouver un nouvel équilibre, ou plutôt un nouveau compromis, entre l'idéal et la nécessité. L'inspiration schumanienne demeure malgré tout dans notre esprit, alors que l'Europe, plus que jamais bousculée par les événements, hésite entre la survie ou le déclin.

## I. La vision et le pragmatisme

L'historien René Rémond a caractérisé l'appel du 9 mai 1950 comme « une initiative d'une audace inouïe à laquelle il n'y a pas de précédent ». On y trouve, bien entendu, la marque de Jean Monnet, « l'inspirateur », mais aussi la trace de Robert Schuman et de son christianisme vécu.

### Le pardon et la promesse

Au risque de me répéter, je reprends toujours cette formule de Hannah Arendt, qui d'ailleurs se réfère à l'Évangile et notamment à Saint Mathieu, pour lier le pardon et la promesse<sup>1</sup>. C'est, me semble-t-il, la meilleure illustration possible de la démarche de Robert Schuman en cette période marquée par les tragédies de cette guerre mondiale et de la Shoah : le chagrin des uns, la volonté de revanche des autres, le traumatisme de tous, la méfiance généralisée entre les Européens. Et pour une minorité plus lucide, le souvenir du traité de Versailles conclu après la guerre 1914-18, qui n'a pas su poser les bases de la réconciliation et de la paix.

Ce fut la responsabilité historique de Robert Schuman, en tant que ministre du gouvernement français, de tendre la main, d'offrir une perspective : le pardon qui n'est pas l'oubli, la promesse pour que l'autre ne s'enfoncé pas, après ses crimes, dans le désespoir et le désir de vengeance. Le Chancelier Adenauer, tenu informé dès le 9 mai, apporta le 24 du même mois la réponse indispensable à l'acceptation et à la réalisation de l'idée. Il déclara qu'il s'agissait d'une « affaire morale... le fondement d'une solution pacifique entre la France et la République fédérale d'Allemagne ».

1. Cf. citation de Hannah ARENDT en fin de cet article et le discours de Jacques DELORS, « Le pardon et la promesse. L'héritage vivant de Robert Schuman », donné le 9 mai 2000 à Luxembourg.

## **L'intuition d'un bouleversement radical**

L'offre d'une réconciliation profonde s'accompagnait chez Robert Schuman, comme en attestent ses écrits, d'une remarquable intuition des défis qui allaient provoquer et bouleverser les pays européens. Il les résumait en une phrase : « Le morcellement de l'Europe est devenu un absurde anachronisme ».

Robert Schuman s'exprimait en pleine guerre froide entre l'Occident et le Communisme, alors que les pays européens pansaient leurs plaies et se consacraient à la reconstruction. Ils devaient, en surplus, intégrer une révolution industrielle qui modifiait considérablement les manières de produire et de consommer. Il ne pouvait prévoir l'issue du conflit entre l'Ouest et l'Est, ni ses multiples retombées. Mais il voyait surgir ce que l'on appelait alors les « Tiers Monde », avec leurs potentialités démographiques et leurs aspirations à l'autodétermination et au développement.

Seule une Europe unie pourrait faire face à de tels changements. La CECA, même limitée au charbon et à l'acier, fournissait les fondements pour la matérialisation de ce vaste projet.

## **Le fédéralisme comme traduction politique**

Ce travail indispensable de mémoire ne doit jamais oublier l'inspiration donnée et les initiatives entreprises par Jean Monnet, dont il faut rappeler cette déclaration pour comprendre son action : « Nous ne coalisons pas des États, nous unissons des hommes ». Robert Schuman l'exprime, sans équivoque, dans l'appel de mai 1950 : « Cette proposition réalise les premières assises concrètes d'une fédération européenne indispensable à la préservation de la paix ».

Le mouvement fédéraliste s'était beaucoup manifesté entre les deux guerres, comme barrière possible à un nationalisme exaspéré et aux menaces de guerre. Dès la fin du conflit, les fédéralistes reprenaient l'offensive et étaient très présents au fameux congrès de La Haye de 1948. Mais déjà, dans les délibérations de tous ces hommes et femmes attachés à la réconciliation et à une organisation garantissant la paix, la tension était grande entre les

partisans de la fédération et ceux qui défendaient des accords fondés sur les méthodes classiques du concert des nations. On retrouve cette opposition tout au long de l'histoire de ces soixante dernières années.

La CECA penchait du côté fédéral, si l'on peut dire, par les pouvoirs confiés à la Haute Autorité, première figure de ce qui allait devenir la Commission européenne avec le traité de Rome. On peut donc affirmer que toute la problématique institutionnelle était déjà dans le traité de la CECA, ce débat que l'on résume aujourd'hui d'une manière trop simpliste dans le choix entre la méthode communautaire et la méthode intergouvernementale.

### **L'approche par les petits pas**

Mais la vision – quasi révolutionnaire – de Robert Schuman n'empêchait pas le réalisme, comme l'exprime ce passage le plus cité de son appel : « L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes, créant d'abord une solidarité de fait ». Et ce fut bien ainsi que la construction européenne progressa, en étendant le marché commun du charbon et de l'acier à tous les biens et services, avec l'établissement de la libre circulation, avant de l'étendre aux personnes par l'initiative des six pays membres adoptant l'accord de Schengen, que d'autres pays membres acceptèrent ensuite.

Ainsi se poursuivait l'aventure européenne, avec ses avancées et ses reculs, ses crises plus ou moins résolues. Faute, à certains moments, d'une vision partagée, les pays membres furent toujours sensibles à cette idée toute simple : l'interdépendance de fait entre eux, au moins sur le plan économique. Il en était différemment lorsque furent abordées les questions de sécurité et de politique étrangère. Les traditions géopolitiques et diplomatiques, mais aussi la nostalgie du passé, étaient toujours très fortes, sinon prédominantes.

## **II. De l'idéal et de la nécessité**

L'interdépendance est un mot clé pour comprendre la suite de l'histoire après deux échecs déjà mentionnés (Communauté



politique et CED) et que l'on ne peut expliquer uniquement par l'idée que les esprits n'étaient pas mûrs. Le sont-ils davantage aujourd'hui ? Pas sûr. C'est pourquoi il convient de placer cette évolution sous le signe de la dialectique entre l'idéal et la nécessité, à commencer par le traité du Marché commun de 1957.

### Comme une fin de partie

Durant toute cette phase de préparation du traité de Rome, que de papiers soumis aux six pays fondateurs, que de discussions, que de comités illustrés par la figure de Paul-Henri Spaak, Ministre belge des Affaires étrangères ! L'empreinte de Robert Schuman et celui du traité de la CECA étaient bien là. Un modèle à méditer, pour étendre le Marché commun et pour l'accompagner de mesures transitoires et de mécanismes correcteurs.

Mais le vent de l'extérieur soufflait sur les négociations, et notamment l'échec de l'expédition franco-britannique sur le canal de Suez. L'Europe pouvait alors mesurer sa solitude face aux responsables aussi bien de l'URSS que des États-Unis. Christian Pinault, alors Ministre français, a eu l'intuition qu'il fallait siffler la fin de la partie. Autrement dit, que nos discussions sans fin sur des points d'application du futur traité n'avaient pas de sens, sinon que de refuser le monde tel qu'il était en train de changer au dépens de l'Europe.

Dès lors, puisqu'un accord s'imposait, il était inutile de se battre sur l'autre volet, les institutions. Le traité du Marché commun serait moins fédéraliste que celui de la CECA, même si la Commission obtenait le droit d'initiative. La décision appartenait au Conseil des ministres votant le plus généralement à l'unanimité.

2. De fin juin 1965 à fin janvier 1966, de Gaulle suspendit la participation de la France aux réunions du Conseil des ministres de la CEE pour exprimer son refus d'une extension du rôle du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole et d'une modification du principe de l'unanimité au profit de la règle majoritaire (Ndir).

Et en ce début des années 60, la France rappela fermement qu'il fallait s'en tenir là (l'épisode de la « chaise vide » le confirma<sup>2</sup>). C'est-à-dire, à la possibilité d'un État d'exprimer son droit de veto et ainsi d'empêcher toute décision. Et ce n'est pas l'accord signé à Luxembourg en 1965 qui modifia ce système, même si cet « accord pour constater le désaccord » amena la France à revenir à la table du Conseil des ministres.

## La relance de 1985

Robert Schuman aurait retrouvé, dans cette conjoncture des années 1980-85, les problèmes auxquels il avait dû faire face pour penser les débuts de l'Europe unie. La nécessité, tout d'abord, sous la forme des besoins de la reconstruction, mais aussi sous la menace d'une langueur économique avec son chômage croissant. D'où la proposition du Président de la Commission qui a pris ses fonctions en janvier 1985<sup>3</sup> : « Et si l'on réalisait, dans les faits, un vrai marché commun qui stimule nos économies par la compétition et par la coopération ? » Les chefs des dix États membres, confrontés à des sérieuses difficultés économiques et sociales, furent plus que sensibles à cet argument.

3. Il s'agit de Jacques DELORS lui-même (NdlR).

Mais pourquoi cette initiative alors que depuis le traité de 1957, le Marché commun est devenu l'objectif central ? Tout simplement parce que la nécessité de décision à l'unanimité faisait que de nombreux textes, fruits de l'initiative de la Commission, dormaient dans les armoires du Conseil des ministres. La petite révolution d'alors consistait à inscrire dans le traité, pour les matières traitant du grand marché unique, la possibilité de voter à la majorité qualifiée, et donc de surmonter l'obstacle du droit de veto. L'esprit schumanien survivait.

Et, conséquence logique, le droit d'initiative de la Commission retrouvait toute sa pertinence et toute son utilité, dès lors que le Conseil des ministres devait expliquer devant l'opinion ou son refus de se saisir d'un texte ou, lorsque l'unanimité demeurait la règle, les raisons d'un désaccord. Ce fut dans ce climat plus favorable au mouvement que le Conseil finit par adopter le projet Erasmus présenté par la Commission et dont on sait le succès qu'il a obtenu en développant les possibilités pour les étudiants d'aller passer une année dans l'université d'un autre pays. Ce n'était qu'une illustration, parmi d'autres, de l'utilité de ce droit d'initiative.

## La réussite économique, facteur de relance

Du sentiment de la nécessité à la perception d'une réussite, c'est ainsi que l'on pourrait caractériser les années 1985 à 1989 : l'élargissement à l'Espagne et au Portugal était un grand succès,

la croissance était revenue, des millions d'emplois étaient créés. Dans un climat d'euphorie, des idées nouvelles apparaissaient avec comme point commun : aller plus loin dans l'intégration de l'Europe.

Plusieurs responsables, s'appuyant sur l'expérience difficile, mais en fin du compte réussie, du Système monétaire européen créé en 1979, évoquaient l'idée d'une monnaie unique. Celle-ci avait déjà fait l'objet, à la fin des années 1960, d'un rapport du comité présidé par Pierre Werner, le Président du Conseil luxembourgeois. Mais les événements qui suivirent n'étaient guère favorables à son adoption et encore moins à sa mise en œuvre. L'idée d'une monnaie unique appartenait à la panoplie des fédéralistes, puisqu'elle exigeait un radical transfert de souveraineté. Robert Schuman l'aurait sûrement approuvée.

Chacun était-il conscient à l'époque des exigences d'une union économique et monétaire ? N'y avait-il pas, chez certains responsables, des arrière-pensées qui n'étaient pas strictement liées aux techniques exigeantes d'une monnaie unique, comme celle de renforcer les liens avec l'Allemagne après la chute du Mur de Berlin ? Toujours est-il que cette analyse que je vous propose se situe dans la ligne de l'idéal et de la méthode de Robert Schuman. Et elle tient compte de l'environnement extérieur dont j'ai souligné l'influence constante sur l'évolution de la construction européenne.

Et quel événement que la chute du Mur de Berlin, suscitant l'enthousiasme et l'espoir mais remuant aussi les chancelleries sur l'avenir de l'Allemagne et de l'Europe ! Toujours est-il que le traité de Maastricht, signé en 1991, se situe bien dans le prolongement de deux événements majeurs : la réunification allemande et la création de l'euro.

### **De la Communauté à l'Union**

Les discussions furent longues et difficiles pour aboutir au traité de Maastricht. Peut-on encore parler, à son propos, de « méthode des petits pas » ? Si la création du Système monétaire européen en 1979 relevait bien de ce processus, il n'en était pas de même pour l'adoption d'une monnaie unique. Car il s'agissait

de renoncer à la monnaie nationale, symbole de l'histoire nationale, et aux marges de manœuvre que permettait la gestion de cette monnaie comme élément fondamental de la politique économique, qu'il s'agisse de faire face à un déséquilibre des comptes extérieurs ou à la méfiance des marchés, ou bien de contribuer à une relance de l'appareil de production. On comprend dès lors qu'il a fallu attendre les ultimes rencontres entre chefs de gouvernement, en marge du Conseil européen de Maastricht, pour obtenir le feu vert à la création de l'euro. Mais comme nous le verrons ultérieurement, toutes les garanties n'avaient pas été prises pour assurer le succès de l'opération.

L'unanimité ne se fit pas pour autant. Et deux pays obtinrent un « *opting out* », c'est-à-dire la possibilité de demeurer en dehors de l'Union économique et monétaire. Ce précédent ne resta pas sans conséquences et les débats se firent plus violents sur l'hypothèse d'une intégration différenciée. Celle-ci trouva cependant sa consécration légale par l'introduction dans les traités de la procédure de « *coopération renforcée* », c'est-à-dire la possibilité pour certains pays membres d'aller plus loin dans un certain domaine, tout en respectant totalement les règles du contrat de mariage unissant tous les pays membres.

Mais, par la suite, que d'objections à la mise en œuvre, nourries par l'argument qu'il faut progresser tous ensemble et éviter le risque de tensions incontournables entre les « *in* » et les « *out* », entre la coopération renforcée et la totalité de l'Union. Deux mini-applications en ont toutefois été faites concernant le droit du divorce et le régime des brevets.

Je ne sais ce que Robert Schuman aurait pensé de la question de la « *différenciation* » qui ne se posait pas dans l'Europe des six pays fondateurs. Mais je crois en revanche qu'il aurait été très déçu par le cours pris par deux autres dimensions de la construction européenne.

Tout d'abord, le fait que la politique étrangère et de sécurité n'aille pas au même rythme que l'intégration économique et monétaire. Les divergences demeuraient très fortes, qu'il s'agisse de l'attitude à l'égard de l'OTAN (l'aspect militaire de l'Alliance atlantique) ou des tendances lourdes des diplomaties nationales. Les rédacteurs du traité s'en sortirent par une formule

ambiguë et qui n'ouvre, en réalité, aucune voie pour l'unité de pensée et d'action des Européens. Ce jugement paraîtra trop sévère aux yeux de certains, mais s'il est vrai que les Européens ont manifesté leurs préoccupations, voire leur condamnation de certaines crises extérieures, ils n'ont jamais pu aller plus loin pour une action déterminante et couronnée de succès dans les cas les plus graves. Sur tous ces sujets pourtant, la voix du Parlement européen a souvent été opportune et forte, au point d'influencer les opinions politiques.

A côté de cette question vitale j'ose à peine parler de ce qui aurait été une autre matière à déception pour Robert Schuman : l'abandon du terme « Communauté » pour le remplacer par « Union », à la demande de quelques délégations, dont au premier rang, celle de la Grande-Bretagne. Et pourtant, les mots ont leur importance, si j'en juge par les réticences maintes fois confirmées par la Grande Bretagne à l'égard de certaines avancées, comme l'accord de Schengen, le protocole social du Traité de Maastricht et bien entendu l'euro. Et comment ne pas évoquer un autre père de l'Europe, Etienne Hirsch, dirigeant de l'Euratom, qui soulignait que le terme de « Communauté » évoquait naturellement un lien social (au sens le plus fort du terme) entre les États.

Ainsi, depuis 1950, le monde changeait, « le plus jamais la guerre entre nous » appartenait à un moment émotionnel de l'Histoire, les chancelleries retrouvaient leurs habitudes, la gestion d'une Europe à 27 membres était plus compliquée que la petite Europe à six. Par conséquent, l'Europe n'avait pas encore gagné son pari. Elle hésitait toujours entre la survie et le déclin, entre la coopération et les actions dispersées.

### **III. Entre la survie et le déclin**

Au moment où ces lignes sont écrites, l'Europe n'est pas encore sortie de la double crise, celle causée par les dérives de la finance et celle de la zone euro. À tel point que l'agenda de l'Union européenne s'en trouve occulté, qu'il s'agisse des perspectives budgétaires, de la politique de l'environnement, de l'actualisation des politiques communes d'agriculture et de cohésion économique et sociale. Et je n'oublie pas pour autant ce que doit

affronter l'Union sur le plan extérieur : les révolutions arabes, les menaces nucléaires, les relations difficiles avec la Russie... plus le serpent de mer de la réforme des organisations internationales. Vaste programme !

## **Ce qui change dans la problématique de l'Europe**

Robert Schuman n'a pas connu l'ère de la globalisation, même s'il en avait quelques intuitions. Il vivait son christianisme dans une société qui n'avait pas encore cédé à l'individualisme ambiant. Autant d'énormes difficultés pour qui veut unir les hommes sans tuer les États-nations.

La globalisation fait peur, peut-être plus en France qu'ailleurs. Nos contemporains sont effrayés par ce mouvement qui les dépasse, sur lequel ils n'ont pas de prise. Et plutôt que de songer à la solution Europe, ils s'en remettent tout naturellement à leur nation et à leur État. D'où une montée, plus ou moins explicite, de nationalismes qui s'accompagnent de surenchères pour ce qui touche à l'immigration, au droit d'asile ou au devoir de solidarité vis-à-vis des victimes des guerres civiles. Mais cette exaspération de l'intérêt national ne s'arrête pas là. Quelques pays membres de l'Union économique et monétaire ont manifesté leurs réticences à un appel de solidarité à l'intérieur même de la zone euro.

Mais l'objet de cet article n'est pas de proposer une analyse exhaustive de « l'air du temps ». Je voudrais cependant, même si ce point de vue est bien contesté, insister sur la montée de l'individualisme contemporain, conséquence de la perte de l'influence religieuse, certes, mais pas seulement.

Quand l'idéologie financière triomphe et exalte les vertus du marché, elle justifie aussi le chacun pour soi. Et cette évolution n'est pas sans atteindre la vitalité de la démocratie et l'engouement pour les aventures collectives. Ces évolutions ne facilitent pas le gouvernement des hommes et l'administration des choses. Chacun situera le blâme là où il le croit le plus dangereux pour l'humanisme porté par Robert Schuman.

## Le fédéralisme revient à l'ordre du jour

C'est précisément la crise de l'euro qui en est la cause. J'avais, en tant que Président de la Commission européenne, proposé comme base de la relance européenne de 1985 le tryptique suivant, illustré par l'Acte unique (1985-87) : la compétition qui stimule, la coopération qui renforce, la solidarité qui unit.

Or, en dépit de mes efforts poursuivis après mon départ de la Commission européenne, la mise en œuvre de l'euro s'est faite en négligeant la dimension de la coopération. En d'autres termes, la mise en place du pilier monétaire, incarné par la Banque centrale indépendante, ne s'est pas accompagnée d'un volet économique, proposé sous la forme volontaire d'une coopération des politiques économiques nationales. Ce déséquilibre explique, avec la crise internationale, les dérives de l'Union économique et monétaire après huit premières années positives en termes de croissance et de création d'emplois.

Face à cette situation, il n'y a pour ceux qui nous gouvernent que trois solutions possibles :

Ou bien faire vivre la coopération pour maximiser les résultats de l'Union économique et monétaire, avec ce que cela exige d'instruments de politiques communes et de solidarité... et bien entendu de volonté politique et d'ouverture aux autres.

Ou bien, le gouvernement par les règles touchant les indicateurs de la gestion budgétaire et s'accompagnant de sanctions financières, voire politiques.

Ou bien, une synthèse des deux options, combinant la volonté politique des États membres et la contrainte des sanctions.

C'est normalement autour de ces questions que devraient se situer les débats à propos de la ratification du « traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance dans l'Union économique et monétaire », signé le 1<sup>er</sup> mars 2012.

Laissons de côté les spécificités politiques de chaque pays pour insister sur le retour des idées fondamentales à propos de cette crise de l'Union économique et monétaire... et aussi une certaine actualité du traité de la CECA.

Que peut-on opposer à cette combinaison de la coopération volontaire et des règles contraignantes ? Le scepticisme quant à la naissance d'un esprit de coopération, alors que des années d'expérience en ont montré la cruelle absence. Le refus de règles contraignantes avec leurs aspects punitifs qui ne rendent pas l'Europe attractive avec leur caractère limité par rapport aux outils nécessaires pour assurer le développement, la création d'emplois et le sauvegarde de l'environnement.

D'éminents experts opposent au gouvernement par les règles le gouvernement par la politique, par une délégation de souveraineté, autrement dit, par plus de fédéralisme au double niveau de la prise de décision politique et de l'expression publique.

Il s'agirait, comme souvent dans l'histoire de notre Europe, de sortir d'une crise par le haut. Robert Schuman y retrouverait ses propos visionnaires sur la nécessité d'un fédéralisme européen. Et le génie européen aurait conçu, pour faire fructifier notre vivre ensemble, une heureuse synthèse entre l'acceptation nécessaire des règles communes, l'empire du Droit, et la capacité de décision, nourrie par la méthode communautaire déjà expérimentée dans beaucoup d'autres domaines par les États nations.

C'est ce que j'avais exprimé il y a bientôt vingt ans, à la recherche du compromis nécessaire entre l'action commune et le respect des traditions nationales, en proposant une Fédération d'États-nations<sup>4</sup>. Peut-être que les turbulences monétaires accoucheront d'une telle formule même limitée pour l'instant aux domaines de l'économie, du social et de la monnaie. Mais, au total, ce serait une avancée considérable pour l'Europe politique.

4. Pour une analyse approfondie de ce concept, voir l'ouvrage de Gaëtane RICARD-NIHOUL, *Pour une Fédération européenne d'États-nations, la vision de Jacques Delors revisitée*, Éditions Larcier, 2012.

**Jacques DELORS**

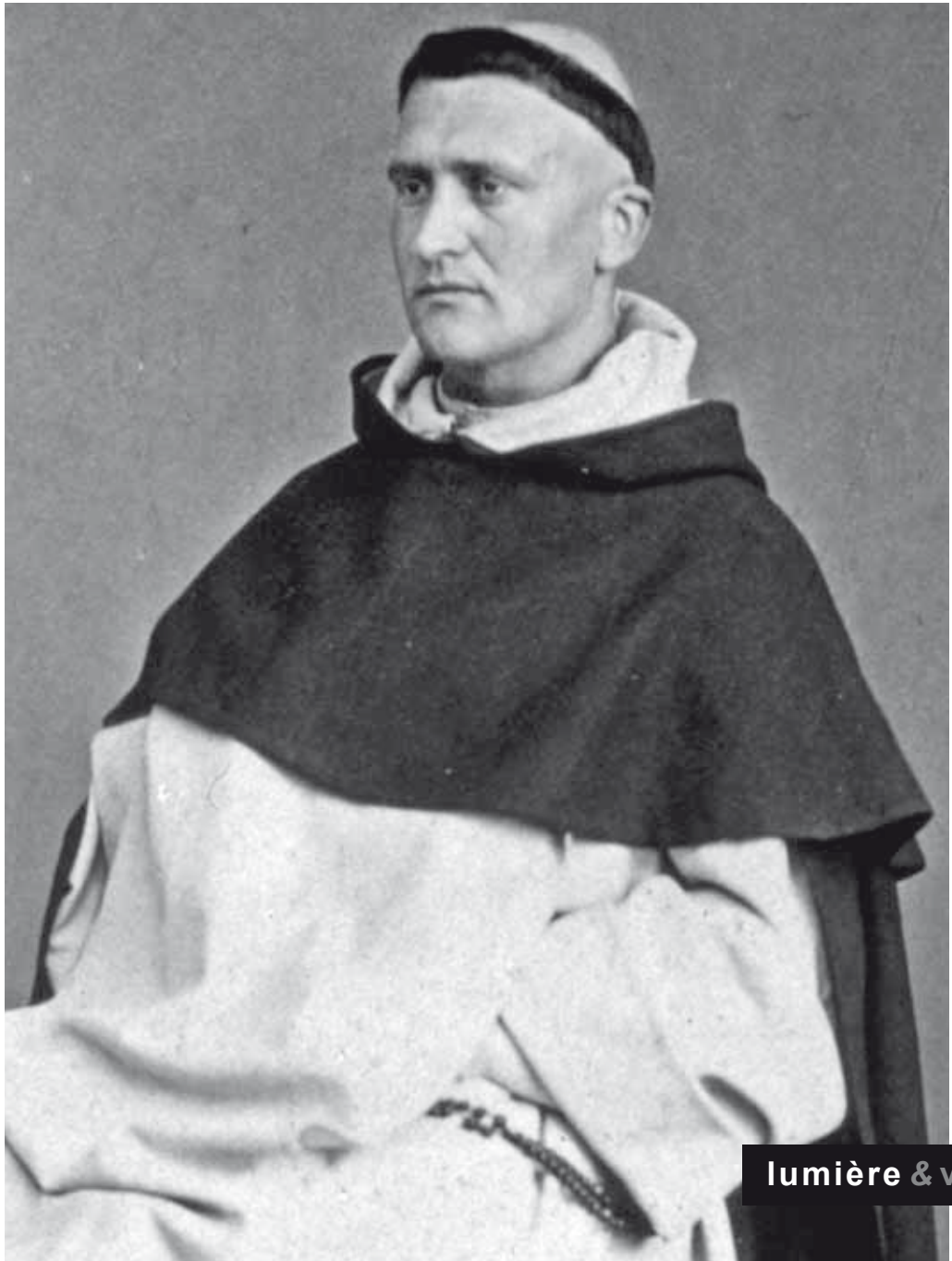




### **Le pardon et la promesse**

Si nous n'étions pardonnés, délivrés des conséquences de ce que nous avons fait, notre capacité d'agir serait comme enfermée dans un acte unique dont nous ne pourrions jamais nous relever ; pareils à l'apprenti sorcier qui, faute de formule magique, ne pouvait briser le charme. Si nous n'étions liés par des promesses, nous serions incapables de conserver nos identités ; nous serions condamnés à errer sans force et sans but, chacun dans les ténèbres de son cœur solitaire, pris dans les équivoques et les contradictions de ce cœur – dans des ténèbres que rien ne peut dissiper, sinon la lumière que répand sur le domaine public la présence des autres, qui confirment l'identité de l'homme qui promet et de l'homme qui accomplit. Les deux facultés dépendent donc de la pluralité, de la présence et de l'action d'autrui, car nul ne peut se pardonner à soi-même, nul ne se sent lié par une promesse qu'il n'a faite qu'à soi ; pardon et promesse dans la solitude ou l'isolement demeurent irréels et ne peuvent avoir d'autre sens que celui d'un rôle que l'on joue pour soi.

Hannah ARENDT, *Condition de l'homme moderne*, Calmann-Lévy, 1961, p. 303.



**lumière & vie**

Thomas-Marie Gillet est frère étudiant dominicain au Couvent du Saint-Nom-de-Jésus à Lyon. Avec le fr. Jean-Marie Gueulette, Vice-Postulateur, il travaille depuis septembre 2011 à la Cause de canonisation du Père Lataste.

## Thomas-Marie GILLET

### Bienheureux Père LATASTE

#### « Que vont devenir les pécheurs ? » Des saints !

En ce début du mois de juin, l'Église se réjouit d'inscrire un nouveau membre au nombre de ses saints : Jean-Joseph Lataste, frère dominicain, fondateur de la Congrégation des Dominicaines de Béthanie. Honorerait-on un énième fondateur de congrégation religieuse féminine du XIX<sup>e</sup> siècle, siècle béni où brilla le catholicisme social ? Cela n'est pas si sûr, à vrai dire. L'exemplarité et la sainteté du fr. Jean-Joseph résident non seulement dans son œuvre mais aussi dans sa prédication. Une prédication qui pris corps et sens en septembre 1864 à la prison de femmes de Cadillac. C'est parce qu'il a vu la miséricorde agir dans les âmes de certaines détenues qu'il a eu l'inspiration de l'Œuvre de Béthanie. En offrant aux détenues repenties la possibilité d'entrer en religion sur un pied d'égalité avec d'autres femmes jamais inquiétées par la justice et ayant gardé leur intégrité morale, il veut dire au peuple chrétien et au-delà à toute la société que c'est la même main qui a préservé les unes et relevé les autres, que les plus grands pécheurs ont en eux ce qui fait les plus grands saints, que le mal commis, quelle que soit sa force, ne peut détruire en nous l'humanité.

## Les débuts bordelais et la vocation de Prêcheur

Alcide Lataste voit le jour le 5 septembre 1832 à Cadillac. Lui et ses six autres frères et sœurs, dont il est le dernier, ainsi que ses parents, Vital et Jeanne, forment une famille de la petite bourgeoisie girondine. Son père possède quelques vignes et il est propriétaire d'un négoce de tissus. Libre-penseur, il laisse néanmoins tout loisir à sa femme d'éduquer chrétiennement leurs enfants.

Alcide fait son entrée au petit séminaire de Bordeaux en septembre 1841. Très tôt, il conçoit le désir d'être prêtre, mais ses aspirations au sacerdoce vont être contrariées par ses parents et certains de ses formateurs qui s'y opposent. Les turbulences de l'adolescence aidant, petit-à-petit ce désir et l'ardeur de la vocation s'estompent. Bachelier ès lettres en 1850, il passe une année chez ses parents, et consacre ce temps libre à la lecture d'œuvres romantiques bien dans le goût de son temps : Châteaubriand, Musset, Vigny, Heine, Hugo. Il s'essaie lui aussi à l'écriture en rédigeant quelques commentaires de lecture et surtout quelques poésies. Finalement, encouragé par son père, Alcide fait le choix de la fonction publique en entrant dans l'administration des impôts.

C'est d'abord à Bordeaux que le jeune Lataste va exercer les fonctions de contrôleur des Contributions directes. À la même époque, un collègue et ami, Léon Leyer, l'invite à le rejoindre au sein des conférences Saint-Vincent-de-Paul. C'est à travers cette activité caritative et grâce au soutien amical et spirituel que lui offrent les membres des Conférences que la vie chrétienne du jeune Alcide va retrouver un essor. En tissant des liens avec des personnes éloignées de l'Église, en visitant et en soulageant les plus pauvres par des dons de vêtements ou de nourriture, parfois seulement en se faisant proche par l'écoute et l'apport d'une parole de réconfort, l'esprit de bonté et de compassion s'épanouit à nouveau dans l'âme du futur dominicain.

À Privas en 1853, Alcide Lataste fait la connaissance de Cécile de Saint-Germain, une jeune fille qui partage son idéal et pour qui il éprouve de vifs sentiments. Il aimerait pouvoir se fiancer avec elle, mais son père craint qu'il ne soit pas assez mûr et surtout que la dot de la fiancée soit peu assurée. Il obtient une mutation pour son fils à Pau. En 1855, Cécile meurt. Bien

qu'il ne l'ait pas revue depuis son séjour à Privas, Alcide lui conservait son attachement. Sa « *soeur des anges* » désormais disparue, appelé à la résurrection lors d'une prédication dominicaine entendue en décembre 1855, Alcide est convaincu que seul Dieu peut étancher notre soif d'amour. Il décide de se consacrer à Lui et, avec les encouragements du Père Lacordaire, il entre au noviciat dominicain le 4 novembre 1857.

Alcide, devenu frère Jean-Joseph dans l'Ordre des Prêcheurs, suit le parcours de formation ordinaire de la vie religieuse dominicaine, d'abord à Flavigny pour le noviciat, puis au Couvent de Saint-Maximin pour les années de formation théologique. Ses premières années de vie dominicaine sont surtout marquées par des épreuves de santé (blessure mal soignée, ostéomyélite) qui repoussent la date de sa première profession et mettent en question son accès au sacerdoce. Ces problèmes se trouveront amoindris comme par miracle, littéralement, lors de la translation des reliques de sainte Marie-Madeleine en mai 1860. Le frère Jean-Joseph rapportera souvent cet épisode dans sa prédication :

« Et maintenant, quelle place pensez-vous que Madeleine occupe au ciel ? Pour moi, je ne serais pas surpris que nous puissions un jour contempler la Pécheresse repentie immédiatement après la Vierge Immaculée. J'ai souvent pensé à ces choses et je crois qu'il en est ainsi. Permettez-moi un souvenir personnel où me fut suggéré cette pensée : [Récit de la procession des reliques ...] et baisant cette tête autrefois avilie, aujourd'hui sacrée, je me disais : Il est donc vrai, les plus grands pécheurs, les plus grandes pécheresses ont en eux ce qui fait les plus grands saints ; qui sait s'ils ne le deviendront pas un jour ». (Sermon 188 du 23 juillet 1865 au Moulleau)

Méditant sur la figure de Marie-Madeleine, il ne se défera plus de cette conviction que la miséricorde est efficace et offre à chaque âme perdue de retrouver le chemin du bien, qu'une « deuxième chance » est toujours possible, que « là où le péché abonde, la grâce surabonde » (Rm 5,20). Il aura bientôt l'occasion d'approfondir cette conviction et de propager son message d'espérance lors d'une prédication à la prison de femmes de Cadillac qui le marquera profondément au point d'orienter de manière décisive le reste de sa mission dans l'Ordre des Prêcheurs.

## Apôtre des prisons

En 1863, après avoir été ordonné prêtre, le frère Jean-Joseph commence son ministère apostolique de retour dans sa région d'origine au Couvent de Bordeaux. Son travail est d'autant plus intense qu'il est totalement guéri de sa maladie et il se lance donc avec enthousiasme dans une série de prédications aussi bien dans la région bordelaise que plus loin, à Lourdes par exemple. Après cette première année d'apprentissage, il est envoyé prêcher une retraite aux détenues de la Centrale de Cadillac en septembre 1864. C'est là, rencontrant les Madeleine de son temps, que le Père Lataste va recevoir l'intuition du projet de Béthanie.

Avant de détailler cette expérience décisive sur le plan humain et spirituel pour le frère Jean-Joseph et sans aller trop en profondeur dans l'analyse historique et sociologique, il convient de faire le panorama de la situation des prisons à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

Les maisons de détention telles qu'elles existaient en 1864 furent instituées par une ordonnance royale en date du 2 avril 1817 qui en déterminait deux types : « Les *maisons de force* pour renfermer les individus des deux sexes condamnés à la peine de la réclusion, et les femmes et les filles condamnées à la peine des travaux forcés, et les *maisons de correction* pour les condamnés par voie de police correctionnelle lorsque la peine à subir ne sera pas moindre d'une année ».

D'une prison à l'autre la différence de régime est grande et la discipline y règne plus ou moins bien. Le silence est imposé dans à tous les moments de la vie des détenus. Ils ont obligation quotidienne de travailler. Le travail est l'activité clé de la *moralisation* du détenu imposée par la société. Grâce au travail, la société entend imposer au détenu une juste punition, le préparer au retour à la vie normale et diminuer le poids du coût de sa détention. Ce vaste édifice de *moralisation* vise essentiellement à faciliter en quelque sorte la rééducation du détenu en obtenant sa soumission au règlement et sa productivité au travail. Et l'État n'hésite pas à demander l'aide de l'Église dans cette opération qui ne se préoccupe guère de véritable réinsertion.

C'est pour cette raison que des prédications sont organisées en centrale. Les figures de style sont imposées au prédicateur : conférences invitant au repentir, à la conversion ou à toute autre disposition d'esprit similaire ; confessions ; adorations du Saint Sacrement. Dans un premier temps le Père Lataste devra se plier au formalisme de l'exercice.

Le château de Cadillac a été transformé en prison pour femmes à partir de 1822. Trois catégories de détenues y sont accueillies : les condamnées aux travaux forcés, les condamnées à la réclusion criminelle et celles qui étaient sous le coup d'une peine correctionnelle. Pour les encadrer une vingtaine de personnes, comprenant à l'époque où le Père Lataste vient prêcher : un directeur et une équipe administrative, quatre gardiens et douze religieuses surveillantes, les Filles de la Sagesse qui habitent la prison même.

Les détenues travaillent douze à treize heures par jour et six jours sur sept. Elles sont chargées d'ateliers de couture et de certains services dans la centrale. Les seules pauses autorisées sont celles des repas et des promenades dans la cour. La prison de Cadillac comptait 397 détenues en 1864. La prisonnière modèle que le Père Lataste trouve devant lui est une jeune femme originaire de la campagne, illettrée, assez souvent mariée avec des enfants et principalement condamnée pour vol ou pour infanticide. Sur l'ensemble des prisons françaises, la prison de Cadillac ne se démarque pas par son excellence.

Au matin du 15 septembre 1864, le frère Jean-Joseph Lataste arrive devant la porte de la prison « marqué par les préjugés populaires » (Sermon 407) et avec « la pensée que ce serait peut-être inutile » (Lettre 430, adressée au P. Nespoulous en date du 2 janvier 1865). Pourtant le soir même il s'adresse aux détenues et plutôt que de se présenter comme l'envoyé d'un Dieu juge, il préfère se placer en frère, en ami :

« Mes chères sœurs,

[...] Voyez encore : je ne sais si vous avez pris garde à ceci : En commençant, comment vous ai-je appelées ? – Mes chères sœurs – Mes chères sœurs ! Comprenez-vous cela ? Que m'êtes-vous après tout ? Hier, je ne vous connaissais pas et dans quelques jours nous nous séparerons peut-être pour ne plus nous

revoir ici-bas. Bien plus, vous êtes des femmes dégradées (nous pouvons bien nous dire nos vérités, nous sommes en famille). Vous êtes des femmes dégradées, avilies, mises au ban de la société, si vous sortiez d'ici, si l'on savait d'où vous sortez, on vous montrerait du doigt, on se méfierait de vous, on ne voudrait pas de vous peut-être même pour servante ou pour femme de peine. Je n'approuve point cela, je sais bien que c'est injuste souvent, cruel, tout ce que vous voudrez. Mais enfin, cela est ainsi. [...]

Et moi, moi, ministre de Dieu, consacré quoique très indigne, au service de ses autels, voué pour toute ma vie à la privation absolue de tout ce dont vous avez abusé, volontairement lié par les vœux perpétuels de pauvreté, d'obéissance et de chasteté, moi je viens à vous de moi-même, sans attendre que vous m'ayez appelé, et vous tendant les mains, je vous appelle : mes bonnes, mes pauvres, mes chères sœurs » (Sermon 90, du 15 septembre 1864).

Avec ces mots, le Père Lataste gagne la confiance des détenues. Les confessions sont l'occasion de longs entretiens chargés de confidences. Certaines d'entre elles lui font part de leur désir d'entrer dans la vie religieuse lors de leur sortie de prison. Or cette éventualité est rendue impossible par les préjugés et la rancœur tenace de la société. Le Père Lataste va consacrer les dernières années de sa vie à la réalisation de ce projet : permettre non seulement à des détenues d'entrer dans la vie religieuse mais de vivre en communauté avec des femmes qui auront été préservées du crime, de la détention et de l'opprobre.

## **Fondation de Béthanie**

Le Père Lataste revient à Cadillac pour une nouvelle prédication de la même teneur l'année suivante en 1865. Début 1866, il écrit une brochure destinée à alerter l'opinion publique et à récolter des fonds, *Les Réhabilitées*. Il souligne la nouveauté de son projet tout à fait différent des maisons de Refuge ou de Repentir déjà existantes. Pour le Père Lataste, il faut non seulement réinsérer les détenues libérées mais il faut aller plus loin, réussir là où la société échoue par crainte ou par réflexe sécuritaire et protectionniste pour éviter toute récidive. Il faut réhabiliter les détenues, c'est à dire permettre « la réintégration définitive



d'une personne dans un état antérieur dont elle avait perdu les droits ou l'aptitude morale », rétablir la détenue dans sa dignité de femme et de citoyenne, et plus profondément pour le chrétien, dans sa dignité de baptisée, fille de Dieu.

Évidemment les pressions et les difficultés vont être nombreuses pour empêcher ce projet d'aboutir. D'abord il faut que le Père Lataste puisse trouver une personne, une religieuse intègre, capable de le seconder dans son désir de fondation. Il trouvera cette perle rare en la personne de Mère Henri-Dominique Berthier, jusqu'alors Dominicaine de la Présentation de Tours, qui obtient de ses supérieures l'autorisation de ne pas renouveler ses vœux dans la Congrégation pour pouvoir se joindre au frère Jean-Joseph, dont la réputation était parvenue jusqu'à elle. D'autre part les supérieurs dominicains ne facilitent pas non plus la tâche au Père Lataste. Ils ne croient pas beaucoup à un projet aussi scandaleux et déraisonnable. Le Provincial, le Père Souaillard, cherche à rappeler le frère Jean-Joseph à ses devoirs de prédicateur en limitant ses absences et en l'astreignant à un ministère plus conforme à celui de l'Ordre. Il lui donne deux ans ni plus ni moins pour achever son projet et laisser Mère Henri-Dominique seule pour en assurer l'avenir.

La première Maison de Béthanie ouvre ses portes à Frasnelle-Château en novembre 1866. Petit-à-petit la communauté se constitue aussi bien avec des postulantes « ordinaires » qu'avec des postulantes « réhabilitées », nécessairement en nombre plus restreint. Pour le Père Lataste, le projet semble réussi lorsque durant l'été 1867 deux postulantes converses ont pu être prises pour des réhabilitées par une bienfaitrice.

Cette fondation ne laisse pas de répit au Père Lataste, sa santé fragile se dégrade. À Noël 1868 se produit un événement qui assure au Père Lataste que l'Œuvre de Béthanie s'est accomplie comme Dieu le voulait malgré les difficultés. En cette nuit de Noël, le Père Lataste célèbre sa dernière messe et a la joie de donner l'habit à Angélique Jourdain, « une âme, dit la Chronique de Béthanie, qu'il a convertie à la prison de Cadillac et pour laquelle il a une compassion très grande parce qu'elle a beaucoup souffert ».

Le frère Jean-Joseph Lataste meurt le 10 mars 1869.

## **Marie-Madeleine a encore quelque chose à nous dire**

Depuis 1869, l'Œuvre du Père Lataste et de Béthanie se poursuit. Les sœurs Dominicaines de Béthanie sont quelques centaines, réparties dans trois maisons en France et en Suisse alémanique. Elles continuent à accueillir aussi bien des femmes au parcours ordinaire que des « réhabilitées », qu'elles soient sorties de prison, ou plus simplement, pour reprendre l'expression consacrée par le pape Jean-Paul II, qu'elles aient été « blessées par la vie ». Elles poursuivent également leur ministère apostolique de visiteuses de prison essentiellement auprès de la Maison d'Arrêt de Rennes.

Au fil des années la Famille de Béthanie s'est élargie. D'abord à cause des aléas de l'histoire : durant la première guerre mondiale, les sœurs allemandes ont été chassées de France. Elles se sont installées aux Pays-Bas et en Allemagne et ont été obligées de fonder une nouvelle congrégation, la Congrégation de Béthanie-Venlo. Ces sœurs, tout en gardant vive la mémoire des fondateurs, se sont confrontées à un apostolat différent de celui du monde carcéral par la création et la gestion de Villages d'enfants pour les enfants de l'assistance publique.

Des laïcs également se sont engagés dans l'esprit de la spiritualité béthanienne en cherchant à recréer des liens d'humanité avec le prochain blessé, à espérer avec lui contre toute espérance (cf. Rm 4,18) et à cultiver une certaine forme de discrétion sur le passé, conscient que « Dieu n'a que faire de ce que nous avons été, il n'est touché que de ce que nous sommes ». Il s'agit des Fraternités Lataste créées en 1949. Un Institut Séculier a également vu le jour dans la même dynamique.

Mais de toutes les fondations béthaniennes, deux méritent notre vive attention et nos encouragements. Il s'agit de deux Fraternités laïques dominicaines nées et vécues en prison : une aux Etats-Unis, à la prison de Norfolk, l'autre sur l'île de La Réunion. Ces fraternités, permettent à des prisonniers de vivre une consécration laïque au sein même de la prison. De vivre, à leur mesure, en communauté et d'instaurer des temps de prière. Autour de ces fraternités se sont créés de véritables réseaux béthaniens assurant la réinsertion et la réhabilitation des détenus libérés. Les victimes ne sont pas oubliées et parfois des gestes

de pardon sont ainsi rendus possibles. Une fois par semaine à La Réunion une célébration eucharistique réunit anciens détenus et familles de victimes dans la discrétion.

Et pour nous, aujourd'hui, comment résonne le témoignage du Père Lataste ? Il vient d'abord redire aux frères dominicains que, s'ils doivent se consacrer fidèlement à la charité intellectuelle pour approfondir et propager le mystère de la Foi, cet apostolat ne saurait s'autosuffire et se doit d'être accompagné d'un apostolat de la charité en acte. L'Ordre des Prêcheurs brille à n'en pas douter par l'exemple donné par saint Thomas d'Aquin, mais c'est aussi l'Ordre d'un saint Martin de Porrès, d'un Bartholomé de Las Casas, ou bien encore d'un Pier-Giorgio Frassati.

Le témoignage du Père Lataste nous invite à nous rendre présents auprès du milieu carcéral, il nous invite à combattre pour que les prisonniers aient des conditions de détention dignes, pour que la société leur assure réellement la réinsertion et la réhabilitation. Il nous impose de continuer à être témoin de l'évangile malgré le scandale.

Deux exemples récents peuvent susciter notre réflexion et nous faire prendre conscience du travail qu'il nous reste à faire. L'ex-femme du pédophile belge Dutroux avait émis le désir, alors que la justice envisageait sa libération, d'entrer dans une communauté religieuse. Très facilement, un lien s'est établi avec les sœurs de Béthanie, mais celles-ci ont dû affronter les réactions violentes de certains citoyens qui, prenant la place de la justice d'Etat et de la justice divine, se croient autorisés à condamner une personne sans rémission possible. Une telle situation doit nous interpeller !

Des faits similaires sont observés quotidiennement sur les réseaux sociaux via internet ; contre la plus élémentaire présomption d'innocence, des photos de délinquants sont publiées et soumises à la vindicte populaire, parfois avec des avis de recherches explicites pour permettre à des milices d'un genre nouveau de faire leur travail. Des chrétiens prennent part à de telles initiatives. Où est le véritable scandale ? Oui, c'est sûr, l'Évangile, Marie-Madeleine et le Père Lataste ont encore bien des choses à nous dire !

## Bible

Philippe ABADIE, *Des héros peu ordinaires. Théologie et histoire dans le livre des Juges*, Cerf, 2011, 198 p., 19 €.



Cet ouvrage facilite la lecture du *Livre des Juges* par une traduction concise, accompagnée de son commentaire. En peu de pages (175), nous sommes introduits dans les arcanes de son élaboration, parachevée à la fin de l'époque perse, où

l'histoire du peuple d'Israël se construit à partir du passé pour définir son présent. La petite histoire – la légende – côtoie la véritable histoire ou la transcende, et fait participer le lecteur exigeant au conflit récurrent entre la soumission à Yahvé, Dieu unique (hénouthéisme), et le retour aux idoles antérieures. Un leitmotiv la structure : « Les Israélites crièrent vers le Seigneur, et le Seigneur suscita aux Israélites un sauveur qui les délivra ».

L'unité d'Israël, après la conquête de Josué, est, en effet, loin d'être faite, et les tribus sont encore peu unies. Et comme il n'y a pas de roi en Israël, les « juges », inspirés par Dieu, sauront prendre les justes décisions pour la tribu, « sauver » le peuple en cas de danger. Ces fonctions posent la question du pouvoir politique et des institutions à mettre en place dans une visée théologique.

Cet essai de critique littéraire et d'histoire (synchronie et diachronie se recourent), dans un parcours narratif, est soutenu par une clarification structurale sous forme de tableaux et de notices sur la guerre sainte, Amaleq, Ammon, Madian... ou de tableaux comparatifs traduisant l'intertextualité des écrits. Il est aussi l'œuvre d'un historien, auteur d'*Israël, entre frontières réelles et frontières symboliques* (2008), qui s'inscrit dans la continuité d'un même projet.

Le livre des *Juges* est complexe et l'auteur le décode remarquablement dans un exercice qui, loin de ternir l'histoire du peuple, la met en valeur, faisant émerger du texte original l'unité, en dépit de la distance qui sépare la tradition conservée et le récit lui-même. Sa structure linéaire, de fait, est loin d'être homogène. C'est ainsi que d'une collection d'histoires (Ehoud, Yaël, Gédéon) et d'une œuvre anti-monarchique, nous passons à un objectif panisraélite, enfin à l'universalisme (Shamgar).

Un mot, enfin, sur les juges qui ont déjà marqué notre imagination pour dire la beauté de l'œuvre qui donne à Dieu le dernier mot : Gédéon, Jephté, Samson, bien sûr... ! Le Dieu puissant se manifeste par son action à travers les temps, en référence à l'époque de l'*Exode* et au passage de la Mer, sous la conduite de Moïse. Dieu n'abandonne pas son peuple, mais attend de lui une fidélité sans faille. Gédéon refuse la royauté qui n'appartient qu'à Dieu. Jephté, au contraire, sacrifie sa fille par décision personnelle.

Que comprendre dans tout cela, sinon que l'action de Dieu reste silencieuse là où l'homme, par aberration, usurpe sa place. Samson

ne retrouve sa force qu'au moment ultime où il comprend que le seul véritable maître de la vie et de la mort, le seul « Sauveur », c'est Dieu lui-même et non l'homme faillible. La véritable histoire d'Israël se situe dans la sociologie du peuple, en sachant que le yahvisme a été le catalyseur d'une rédaction tardive.

Olivier LONGUEIRA

Larry W. HURTADO, « *Dieu* » dans la *théologie du Nouveau Testament*, Cerf, 2011, 198 p., 24 €.



Les lecteurs du précédent et volumineux ouvrage de L.W. Hurtado, *Le Seigneur Jésus*, traduit et édité au Cerf dans la même collection en 2009, repéreront vite que celui-ci, beaucoup plus court, mais tout aussi bien documenté, en est le corollaire.

Bien sûr le Dieu du Nouveau Testament se distingue des divinités païennes, c'est pourquoi les différents écrivains du Nouveau Testament (N.T.), comme les traducteurs de la Septante, font précéder le nom commun grec *theos* par l'article défini au singulier, ce que l'auteur rend par des guillemets.

Mais la vraie question est de savoir si ce « Dieu » est vraiment identique à celui de l'Ancien Testament (A.T.). Dans l'Antiquité, Marcion l'avait nié avec force. Les églises ne l'ont pas suivi. Cependant le lien privilégié de Dieu avec son envoyé, son Fils Jésus, vient

bouleverser la donne. On peut donc se demander légitimement si le regard des auteurs du N.T. en a été transformé au point que leur conception de Dieu soit radicalement différente de celle des prophètes et des sages qui ont rédigé les écrits de l'A.T.

L'auteur fait d'abord l'état de la question. Tous les ouvrages cités par lui ont été écrits en allemand ou en anglais, d'où l'intérêt de ce livre traduit en français pour ceux qui ne maîtrisent aucune de ces deux langues. Les travaux, livres ou articles, dont il fait état sont plutôt descriptifs et ils insistent davantage sur la diversité des auteurs que sur la cohérence de l'ensemble du N.T. Il y a donc place pour de nouvelles réflexions sur le « Dieu » dont témoigne le N. T.

L'auteur constate d'abord que les divers écrivains du N. T. ont tous conscience que Dieu accomplit toutes les promesses faites jadis à Abraham et aux prophètes, par la mission de Jésus, sa mort et sa résurrection. Leur « Dieu » est donc bien celui de l'A.T. qui se manifeste par ses œuvres, la création et le salut promis à son peuple. L'apôtre Paul, d'abord persécuteur des chrétiens qui se qualifiait lui-même de « partisan acharné des traditions de (ses) pères », n'hésitera pas à déclarer plus tard : « Toutes les promesses de Dieu ont eu leur oui en lui (Jésus Christ). » (2 Co 1,20) Aucun des disciples de Jésus ne pense à se détacher du monothéisme intransigeant du Judaïsme, et cependant leur conception de Dieu s'est trouvée profondément transformée par leur foi en Jésus-Christ. En effet Dieu, le Père de Jésus, se révèle définitivement par l'action de son Fils, le Christ, médiateur de l'Alliance Nouvelle, qui sauve les hommes par sa mort et sa résurrection en faisant d'eux des fils adoptifs par l'effusion de son Esprit Saint.

Ce serait un anachronisme de parler ici de la Trinité, le mot semble dater du II<sup>e</sup> siècle. avec Tertullien. Mais tous les éléments qui donneront naissance au dogme futur sont présents dans le N. T. comme un donné originel, une conviction commune, que personne ne songe à remettre en cause. Ainsi en témoignent dans les lettres des apôtres ou dans l'Apocalypse hymnes et salutations qui sont fort probablement d'origine liturgique. Telle est, par exemple, la salutation qui termine la seconde lettre aux Corinthiens, « La grâce du Seigneur Jésus Christ, l'amour de Dieu et la communion du Saint-Esprit soient avec vous tous ».

Les différents chapitres de l'ouvrage développent cette affirmation en analysant les très nombreux passages des écrits du N. T. qui font état du lien de Dieu avec Jésus, puis avec l'Esprit dont ils soulignent aussi le lien avec Jésus. Le livre se conclut avec quelques remarques pertinentes. Nous en retiendrons une : « Bref, il faut creuser le fait que, à partir de la résurrection de Jésus, « Dieu » inclut désormais un humain glorifié. Ce qui me semble représenter une transformation très significative ! » (p. 170). Comment ne pas penser au jeu de mot profond de Saint Augustin : « Le Nouveau Testament est caché (*latet*) dans l'Ancien et l'Ancien se révèle (*patet*) dans le Nouveau ».

Jean DELARRA, o.p.

## Théologie

Jean-Michel GARRIGUES, *Le peuple de la première alliance. Approches chrétiennes du mystère d'Israël*, Cerf, 2011, 276 p., 26 €.



Comment comprendre, dans le plan de Dieu, l'existence simultanée du judaïsme et du christianisme ? Dans ce livre agréable à lire, le frère Jean-Miguel Garrigues prolonge notablement les réflexions qu'il avait élaborées en 1987 dans *L'unique*

*Israël de Dieu*, reprises dans les deux premières parties de l'ouvrage mais accompagnées de texte nouveaux. L'approche est tout d'abord biblique, mais l'histoire de l'Église et sa liturgie sont aussi convoquées, ainsi que le catéchisme de l'Église catholique, que l'auteur connaît bien pour avoir participé à sa rédaction.

Une première partie réfléchit sur « le mystère d'Israël dans le dessein de Dieu ». Ayant établi que « le Peuple de Dieu est constitutivement non pas un peuple national, fondé sur des bases ethniques, mais un peuple "ecclésial" fondé sur l'appel de Dieu » (p. 34), il est possible de voir dans l'Église « l'assemblée messianique du Peuple d'Israël », dans une temporalité marquée par l'inachèvement du salut, ce que la persistance du judaïsme rappelle au christianisme (p. 94).

Dans la deuxième partie, « Jésus et Israël », signalons surtout l'affirmation que l'alliance du Sinaï est toujours en vigueur mais de manière différente pour les chrétiens et pour les juifs (p. 143).

La troisième partie, « aveuglement et illumination des chrétiens de la gentilité » a été écrite en partie à l'occasion des démarches de repentance du grand Jubilé de l'an 2000. Elle reprend rapidement le dossier de l'antijudaïsme chrétien, avec son « enseignement du mépris » et sa théologie de la substitution. Dans un tel dossier, les contre-exemples donnés par les Pères et les Docteurs sont nombreux et forts. Mais, pour l'auteur, ce n'est que lorsque le magistère se prononce explicitement sur un thème comme les relations de l'Église à Israël ou la liberté religieuse que l'on peut saisir que « ces opinions théologiques, pour « communes » qu'elles aient pu être dans la mentalité des siècles de chrétienté, ne sont que des opinions humaines, n'expriment pas adéquatement la foi catholique et n'engagent donc pas l'Église comme telle » (p. 185). C'est un bon exemple de discernement entre traditions et Tradition.

La quatrième partie, « en dialogue avec les juifs catholiques et avec les juifs messianiques », confronte l'ouvrage du cardinal Luttiger *La promesse* à la lecture que s. Thomas d'Aquin fait de Rm 9-11, pour manifester qu'on y trouve déjà un vrai respect pour les Juifs comme frères aînés.

Le dernier chapitre, « dans quelle mesure un juif croyant en Jésus demeure-t-il juif? », ouvre à des propositions audacieuses pour aujourd'hui, comme celle d'un légat chargé par le pape de la mission spéciale de « veiller sur les juifs qui viennent à la foi en Jésus »

(p. 260). Quant aux juifs messianiques, avec lesquels J.-M. Garrigues entretient un dialogue théologique durable, il imagine de les voir constituer une église de rite judéo-chrétien, telle « l'église de la circoncision » représentée sur les mosaïques de Sainte-Sabine à Rome (p. 266).

Rappelant avec force la fidélité de Dieu à son alliance envers Israël et la théologie du concile Vatican II et des derniers papes, cet ouvrage est à recommander à tous ceux qui veulent scruter davantage le mystère conjoint d'Israël et de l'Église.

François LESTANG,  
Université Catholique de Lyon

Raymund SCHWAGER, *Le drame intérieur de Jésus*, Salvator, 2011, 222 p., 23 €.



Une biographie de Jésus se présente vraiment toujours comme texte différent des évangiles. Le récit de R. Schwager, publié en allemand en 1991, proposé ici au lectorat francophone, donne de mesurer cette différence qualitative qui sépare une biographie

unifiée du quadruple accès à la figure de Jésus tel qu'il est ménagé par les écritures canoniques. La structure du livre présente un parcours dramatique au sens où cinq actes se suivent et explicitent un itinéraire, celui du prophète galiléen et de ses disciples. Sans contester, l'essai vaut la peine d'être lu pour la richesse des ancrages scripturaires sous les-

quels l'auteur remet en perspective les actes et les dires de Jésus.

Le drame extérieur exprime aussi le chemin intime de la vie de Jésus avec le Dieu qu'il nomme Père. Cette intériorité est ouverte jusque dans la dérélition de la mort infligée par les hommes : « Toute l'horreur de l'incroyance et du refus de Dieu le pénétra et il glissa dans les ténèbres et un abîme sans fond (Ps 88,5-7). Il sombra de plus en plus, ses mouvements se ralentirent et il s'immobilisa finalement. Le temps n'existait plus. Seul un espace subsistait, sans direction ni but, un lieu d'horreur innommable et de frayeurs douloureuses, un monde de désespérance éternelle. Du tréfonds de son être surgit un appel et un cri : “*Eloï, Eloï, lama sabachtani ? Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné ?*” Puis il se remit dans les mains de celui dont il se sentait complètement abandonné (Jb 16,6-19) » (p. 166-167).

Au long de la vie mortelle de Jésus, l'auteur dépeint l'incompréhension croissante que suscite la nouvelle manière de vivre en Dieu, dans l'amour des ennemis et la sollicitude accueillante pour les pécheurs. Que les lointains et les sans-dieu soient ceux qui vivent avec joie l'annonce de la proximité du Règne conduit au scandale et à la croix. En tous ces points, le texte mérite bien l'éloge que lui réserve Christoph Theobald en sa préface, et aussi la référence à l'œuvre de Balthasar. La terminaison du récit consonne avec *L'amour seul est digne de foi* et sa structure avec l'intuition théodramatique de la scène que Balthasar a adaptée en théologie.

Et ainsi tout serait dit si nous n'avions pour référence que les trois évangiles synoptiques et les Actes des Apôtres dont le cinquième acte

utilise les éléments. Tout serait dit, si la foi chrétienne s'était élaborée dans l'histoire sans le quatrième évangile. En utilisant la figure du Fils de l'homme, l'auteur montre Jésus comme pourvu d'un *doppelgänger* intime auquel il finit par s'identifier. Ce double – le fils de l'homme face à Jésus – résonne d'abord comme une sorte de voix, et la mise en forme rappelle *Les Jardins de Lumière* d'Amin Maalouf racontant l'expérience de Mani.

Le dédoublement possède une vertu remarquable car il permet à l'auteur de décrire l'ambivalence des façons de considérer le Dieu d'Israël. Ce dernier apparaît tour à tour, dans l'expérience attribuée à Jésus, comme le Dieu vengeur et sombre, enveloppé dans l'ordre sacré et sacrificiel du Temple, presque confondu dans les formes avec la puissance de l'Adversaire. Ce même Dieu, dans le registre opposé, est perçu comme le Père plein de tendresse, manifesté sous la lumière sensible de la création elle-même. Selon cette même ambivalence, l'auteur ménage toute la place à l'humanité du Sauveur en butte au reproche d'agir avec les forces de Belzébuth.

Il donne à lire aussi l'aspect très lumineux de l'expérience intérieure de l'homme Jésus. Il attribue à Jésus après son baptême dans les eaux du Jourdain, ainsi qu'aux disciples après sa résurrection, les mêmes “expériences” de transfiguration du réel sous la motion de l'Esprit. C'est bien la continuité de l'expérience humaine, en Jésus et en ses disciples, que l'auteur met en valeur : consubstantiels en humanité obéissant à l'Esprit qui interprète à neuf les anciennes écritures.

L'évangile johannique contribue alors au récit essentiellement dans les détails de paroles attribuées à Judas Iscariote, la mise au



tombeau, la figure de Marie de Magdala. La Samaritaine n'est pas du voyage. L'auteur se sépare de l'inspiration johannique par une distance avec les passages caractéristiques où Jésus parle en « Je », ceux en lesquels Balthasar avait pu lire l'expression canonique d'un autre accès à l'intériorité du Christ : celle où il n'est pas seulement homme parmi les hommes mais aussi l'Unique-Engendré de Dieu. Un bel essai, mais comme à l'écart des écrits johanniques, et loin d'une christologie intégrale assumée.

Philippe DOCKWILLER, o.p.

Bernard SESBOÛÉ, *De quelques aspects de l'Église*, DDB, 2011, 280 p., 21 €.



L'Église, vue sous des angles variés : c'est le sujet qui réunit huit articles du théologien bien connu, publiés ces dernières années ou écrits pour ce livre.

Quatre thèmes sont évoqués. Le premier est comme une introduction au mystère de l'Église, avec pour sujet la double composition de l'Église des origines : à la fois judéo-chrétienne et pagano-chrétienne. Il ne s'agit pas d'une réflexion de plus sur la place d'Israël dans le plan divin de salut, ou sur la situation réciproque d'Israël et de l'Église, mais sur la place du judaïsme à l'intérieur même de l'Église.

Le Nouveau Testament déjà nous plonge dans le paradoxe, affirmant à maintes reprises que

la mission de Jésus s'étend prioritairement, voire même exclusivement, au peuple d'Israël, mais soulignant en même temps l'universalité de la Bonne Nouvelle, son refus par Israël, et les succès de l'apostolat en monde grec. Paradoxe seulement apparent : il fallait que la prédication réussisse d'abord auprès d'une petite communauté juive, avant que les difficultés n'attirent l'attention sur la réussite auprès des païens. On retrouve le thème biblique du choix d'un seul (en l'occurrence, un seul peuple) en vue de la conversion de tous. Mais ce « un seul » subsiste-t-il en tant que tel dans le « tous » ?

Saint Paul affronte ensuite la question : les observances juives sont-elles nécessaires au salut des païens qui se convertissent ? La réponse étant négative, et le nombre des pagano-chrétiens devenant de plus en plus important par rapport aux judéo-chrétiens, les Pères de l'Église franchiront une étape supplémentaire : le judéo-christianisme n'est plus, peu à peu, qu'une particularité tolérée, mais une réalité dépassée, vouée à disparaître. Pendant des siècles, la question n'a plus lieu d'être.

Elle se pose à nouveau au XX<sup>e</sup> siècle : en théologie (G. Fessard, L. Bouyer), ou lors des obsèques du Cardinal Lustiger (une petite cérémonie israélite eut lieu sur le parvis de la cathédrale), ou encore, sur le plan pastoral, avec l'existence d'une communauté chrétienne hébreophone de juifs chrétiens en Israël. Il ne faut pas surestimer l'importance d'un phénomène restant numériquement marginal. Mais on peut s'interroger à nouveaux frais sur cette question ancienne posée à l'Église : le judaïsme est-il seulement un héritage historique et théologique ? Peut-il, dans une authentique foi chrétienne, être vécu concrètement dans l'Église par des individus, voire par des

communautés ? Et sur cette question posée au judaïsme : la foi en Jésus, Messie, Fils de Dieu, est-elle compatible avec l'identité juive contemporaine ?

L'auteur aborde aussi le thème du diaconat. Sa réflexion s'organise autour de la question suivante : le diaconat permanent est-il aujourd'hui un ministère spécifique, axé sur la charité, ou bien constitue-t-il une sorte de sous-presbytérat ? L'A. s'attache à établir les caractéristiques du diaconat dans les cinq premiers siècles de l'Église, puis à expliquer les raisons de sa disparition au Moyen-Âge, enfin à déterminer le projet des Pères conciliaires de Vatican II, avant de tirer des leçons de la pratique diaconale actuelle et des récentes évolutions magistérielles.

Sans vouloir idéaliser outre mesure, l'Antiquité constitue bien un âge d'or du diaconat : on a alors un ministère spécifique, dont la clé de voûte est le lien entre la charité et les autres fonctions ecclésiales, en particulier la liturgie. On dit généralement que Vatican II a restauré le diaconat permanent. Mais le concile n'a-t-il pas plutôt créé un nouveau ministère, en s'inspirant évidemment de ce que l'on sait du diaconat avant sa quasi-disparition au haut Moyen-Âge ? Les projets des années 1950 jusqu'au concile se sont appuyés sur les travaux historiques et la redécouverte du diaconat antique. Mais il s'agissait aussi de pallier au manque (déjà) de prêtres, et de fournir d'autres ministres pour répondre à des besoins sacramentels (baptêmes, mariages) ou à la célébration des funérailles. L'examen attentif des textes montre que le concile n'a pas tranché entre ces deux approches, ce qui explique la difficulté, malgré d'évidents fruits pastoraux, à définir théologiquement ce ministère, dont la place reste singulière.

Sur ce sujet, comme pour les deux autres thèmes présentés (le canon des Écritures ; l'autorité dans l'Église), voici un ouvrage que l'on ne saurait trop recommander à un large public. La lecture en est accessible sans que la théologie n'y perde la moindre rigueur. Comme toujours avec Bernard Sesboué, la connaissance approfondie de la tradition chrétienne, l'étude minutieuse des textes, la prise en compte remarquable de l'histoire, permettront au lecteur d'aborder avec intelligence les questions actuelles de l'Église.

Cyrille-Marie RICHARD o.p.

**Nous avons reçu à L&V  
et nous vous signalons :**

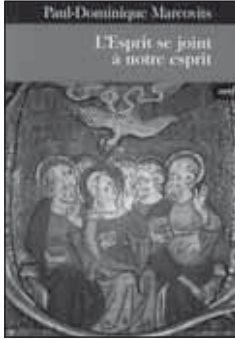
Mgr Michel DUBOST, *Vous êtes comme des dieux*, DdB, 2012, 285 p., 18 €. Face à l'incapacité de dire Dieu comme avant, une proposition qui pourra aider en particulier ceux qui ont en charge l'enseignement de la catéchèse et la formation à la foi.

*Le pouvoir. Enquêtes dans l'un et l'autre testament*, ss la dir. de Dider LUCIANI et André WÉNIN, Cerf, 2012, 384 p., 28 €. Douze contributions pour approcher les figures du pouvoir humain et divin, civil et religieux, spirituel et temporel, mises en scène dans la Bible, et les manières de l'exercer.

Jean-Pierre LÉMONON, *Pour lire la lettre aux Galates*, Cerf-Médiaspaul, 2012, 136 p., 19 €. Après la présentation d'un exégète qualifié, vient un parcours de son utilisation par les Pères, la scolastique et les grands Réformateurs.

## Spiritualité

Paul-Dominique MARCOVITS, *L'Esprit Saint se joint à notre esprit*, Cerf, 2011, 181 p., 15 €.



« Le Saint Esprit ! Le grand inconnu ? Le grand absent ?... Ce livre voudrait relever le défi. » Ainsi, dès les premières lignes de l'avant-propos, la visée et comme la raison d'être de cet ouvrage sont clairement énoncées. Et il est bien vrai

que la troisième personne du Dieu-Trinité souffre d'une sorte d'anonymat qui la rend « inconnue » de beaucoup de chrétiens et donc « absente » de leur vie spirituelle, hormis une brève apparition à la Pentecôte. Ce déficit – grave – va être évangélisé en trois temps.

Tout d'abord, faire connaissance avec l'Esprit à travers et grâce à ses titres : « Esprit Créateur », « Esprit de feu », « Esprit dispensateur des dons », etc. (douze tels titres). Et chaque fois viennent en témoignage un texte vétérotestamentaire et un texte tiré des Évangiles ou des Actes des Apôtres (trois fois... et demi !). Plus des trois quarts du livre sont consacrés à cette écoute de la Parole de Dieu, Ancien et Nouveau Testaments conjointement – ce qui est remarquable – écoute qui nous conduit à mieux faire connaissance avec l'Esprit Saint.

Plus brièvement, respectivement 4 et 3 chapitres, se trouve rappelé au fond le travail de l'Esprit Saint dans la vie spirituelle du croyant, sous ces biais : « Jésus parle de l'Esprit »

(2<sup>e</sup> partie) et « À la gloire de Dieu le Père » (3<sup>e</sup> partie). On croit pouvoir qualifier ces quelque cinquante dernières pages d'initiation à la vie spirituelle sous le signe et la conduite de l'Esprit Saint, après sa plus longue et attentive découverte au fil de la Parole de Dieu. En une écriture simple et vivante, ce petit ouvrage est un bon guide pour éclairer la foi en l'Esprit Saint, pour soutenir la prière et nourrir la contemplation du mystère trinitaire dont la révélation s'achève en celle de l'Esprit.

Bruno CARRA DE VAUX, o.p.

Pierre CLAVERIE, *Quel bonheur d'être croyant ! Vie religieuse en terre algérienne*, Cerf, 2012, 293 p., 19 €.



Présenté par sœur Anne-Catherine, du monastère d'Orbey, voici un bel itinéraire de retraite que nous propose Mgr Pierre Claverie. Retraite toute imprégnée de l'esprit dominicain si vivant chez notre frère. Il s'adresse en priorité à

de sœurs apostoliques en terre algérienne, mais c'est la passion de Jésus-Christ qui se décline tout au long de ces pages, dans le style clair et incisif, caractéristique de l'auteur. « La mission essentielle de l'apôtre est d'abord de se laisser transformer par l'Esprit de celui qui l'envoie » (p. 21).

Quand on l'a connu, il est facile d'entendre sa voix, nous inviter à la vigueur de la vie avec le Seigneur Jésus. Il n'aimait pas les demi-mesures !

Le livre décline d'abord les fondements de la vie apostolique : une vie féconde, en communauté, qui témoigne du Ressuscité et de la Miséricorde de Dieu. Il creuse ensuite le grand thème de l'Alliance qui a si fort marqué sa vie en terre algérienne... il faut aimer et s'en donner les moyens : découvrir l'autre, accepter les différences, sortir de soi... autant d'éclairages que l'on trouve dans ces pages qui nous conduisent au cœur de notre cœur, à la confession de notre foi.

Puisque le prédicateur est en alliance avec « ses frères musulmans », nous trouvons des références à la prière dans l'islam, au partage et à la solidarité, au jeûne, au pèlerinage. Il souligne, comme quelqu'un qui les vit de près, les différences qui tiennent aux deux religions. « Le Dieu chrétien est un Dieu d'alliance, un Dieu Trinité, un Dieu de communion. Et ce qu'Il communique ce n'est pas l'Unicité mais la communion » (p. 56).

L'auteur consacre le chapitre 8 en entier au « pèlerinage à la maison de Dieu », le *hadj*, avec tous ses rites, mais c'est pour en montrer les résonances et les profondeurs dans la vie des musulmans. Il invite ainsi les religieuses auxquelles il prêche à mieux comprendre le sens de ces rites et à entrer elles-mêmes en communion avec ces pèlerins et avec la profondeur de leur foi.

Cette retraite nous conduit à regarder la vie religieuse dans sa dimension prophétique comme l'a souligné le Concile Vatican II. De là naît alors un grand souffle de joie. Chaque chapitre est aéré et émaillé par des exemples concrets de la vie de Pierre ou des citations de ses lectures qui mettent en relief sa pensée. Il n'est pas nécessaire d'être engagé dans la vie religieuse pour se laisser guider sur « cette

route toute large et parfumée » comme disait un des premiers frères de saint Dominique en parlant de la vie dominicaine. Mgr Pierre Claverie exprime le chemin spirituel de tout chrétien qui accepte de préciser les étapes de sa route à la suite de Jésus-Christ. On peut aussi apprécier que soit mis en épilogue des textes de Mgr Claverie et surtout la si profonde homélie à Prouilhe, qu'il prononça deux mois avant sa mort.

Sœur Geneviève, o.p. (Chalais)

Monique LONGUEIRA, *Le Père Jean-Joseph Lataste, dominicain, apôtre des prisons*, Coll. Prier quinze jours avec..., Nouvelle Cité, 2012, 126 p., 12,50 €.



Les célébrations de la béatification du Père Lataste approchant, les études latastiennes s'enrichissent par de nouvelles publications. Parmi elles, on notera le *Prier quinze jours avec le Père Jean-Joseph Lataste* que nous livre Monique Longueira, ancienne professeur de

lettre modernes, laïque dominicaine, qui a réellement ressenti comme un « coup de foudre » pour la figure de l'« Apôtre des prisons » depuis la lecture des livres du fr. Jean-Marie Gueulette qui, au milieu des années 1990, ont sorti de l'oubli le témoignage de ce frère dominicain riche en leçons pour aujourd'hui.

Ce petit opuscule sera utile au lecteur curieux de se familiariser avec la spiritualité et l'œuvre du frère Jean-Joseph. On y retrouve

les événements majeurs de sa vie : son enfance bordelaise, sa vocation dominicaine, la prédication décisive de septembre 1864 aux détenues de la maison de force de Cadillac, et la fondation de la Congrégation de Béthanie pour laquelle il a donné sa vie. Au détour de quelques pages, nous avons la joie de découvrir un personnage attachant, d'une très grande sensibilité humaine et spirituelle qui s'exprimera notamment dans sa jeunesse par le goût romantique de la littérature et de l'écriture poétique.

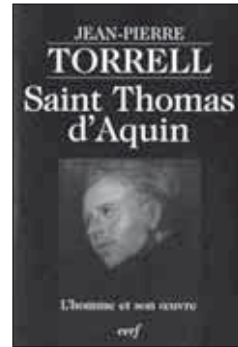
C'est finalement cette sensibilité consacrée à Dieu et au service du prochain que le frère Jean-Joseph n'aura de cesse de mettre en œuvre en prêchant à temps et à contre temps l'Évangile, la Miséricorde de Dieu, l'horizon de l'Espérance pour tous les « blessés de la vie ». En suivant l'exemple de Marie, de Joseph ou de Marie-Madeleine, le frère Jean-Joseph vient redire au baptisé et à ses frères et sœurs « en Adam et en Jésus-Christ » ce à quoi ils sont appelés : la sainteté. Rien d'extraordinaire à bien y réfléchir, mais néanmoins quelque chose d'exigeant : aimé et être aimé.

Un but simple donc, jamais vraiment et parfaitement atteint (en cette vie du moins !), en rien réservé à une élite : « les plus grands pécheurs, les plus grandes pécheresses ont en eux ce qui fait les plus grands saints ; qui sait s'ils ne le deviendront pas un jour ». En priant quinze jours et plus encore avec le bienheureux Jean-Joseph Lataste puissions-nous, nous aussi, nous mettre à son école, oser la conversion et courir à sa suite pour le rejoindre parmi les amis de Dieu.

Thomas-Marie GILLET, o.p.

## Histoire de l'Église

Jean-Pierre TORRELL, *Saint Thomas d'Aquin. L'homme et son œuvre*, Cerf, 2012, 368 p., 28 €.



Pas de meilleure présentation de l'ouvrage que celle donnée par l'auteur lui-même en 4<sup>e</sup> de couverture : « nouvelle version de l'initiation à saint Thomas d'Aquin (2<sup>e</sup> édition, 1993)... une présentation simplifiée pour le mettre à la

portée de tous ». Craignant que « ses dimensions et son érudition rendent l'ouvrage inaccessible à beaucoup », on a « délibérément laissé de côté l'appareil scientifique pour faciliter la lecture ». Cette opération « plus large public » est de soi parfaitement légitime et louable. Conjointement bien entendu, l'auteur ne s'est pas interdit de modifier la présentation de l'œuvre là où il le jugeait utile, ni de procéder aux mises à jour nécessaires qui n'échappaient pas à sa sagacité érudite.

Paradoxalement, cette reprise attentive met le livre au rang d'une contribution savante, et tant le sérieux que la compétence reconnus de l'auteur en font un instrument de travail infiniment précieux. Mais le parti pris d'une ouverture à un plus large public a fait omettre les notes plus techniques estimées inopportunes dans la perspective dite à l'instant. Aussi se permettra-t-on de douter de la justesse du choix rappelé ci-dessus ; un « large public » risque d'être rebuté malgré tout par la qualité

même de l'ouvrage, son sérieux et sa précision. Et un lectorat plus spécialisé regrettera de ne pouvoir trouver en son lieu naturel l'appareil technique qu'il restera à sa charge de retrouver dans les articles et les ouvrages divers où la recherche savante a présenté ces éléments.

On s'en voudrait de rester sur cette critique ou de trop s'y appesantir ; mais c'est bien la seule que l'on puisse vraiment faire à cette nouvelle contribution de J.-P. Torrell à la connaissance de l'œuvre et de la personnalité de Thomas d'Aquin : lieu par excellence de ses recherches et de sa compétence – éloge qui n'est plus à faire. Redisons que l'on tient là un outil indispensable pour une présentation attentivement mise à jour des écrits de Thomas, à travers lesquels J.-P. Torrell se plaît à montrer combien ils révèlent la personnalité profonde non seulement du théologien mais du spirituel ; car le saint est également grand en l'un et l'autre domaine.

On remarquera comment le dernier chapitre (15) et l'épilogue (la canonisation) ouvrent des perspectives sur le sort fait à Thomas par les générations postérieures – ici, les plus proches de lui. La suite plus lointaine relève d'autres champs de l'histoire ; mais pour les bien comprendre et juger, une connaissance exacte de l'homme et de l'œuvre demeure indispensable. Que J.-P. Torrell soit chaleureusement remercié d'avoir inlassablement travaillé à ce grand œuvre !

Bruno CARRA DE VAUX, o.p.

Christine PEDOTTI, *La bataille du Vatican 1959-1965. Les coulisses du Concile qui a changé l'Église*, Plon, 2012, 573 p., 25 €.



Ce récit du concile se lit comme un roman. Rien n'est inventé, tout s'appuie sur une documentation très importante : documents du concile, chroniques et notes personnelles des acteurs, travaux d'historiens, etc. L'auteur a « pris le parti d'écrire une histoire d'hommes et non une histoire des idées ». Chaque chapitre met en scène un ou plusieurs personnages à une date donnée, en un lieu, autour d'une question en cause : tel évêque et tel théologien ont dîné ensemble tel jour pour parler de l'œcuménisme ; l'événement est reconstitué d'après archives en ajoutant les détails du décor et des paroles échangées. On est introduit aussi dans les réunions des commissions – où le rôle des théologiens experts fut important –, et dans le déroulement des séances plénières ainsi que dans les travaux des intersessions (il y eut 4 sessions d'environ 3 mois en un peu plus de 3 ans).

Tout commence par le coup de théâtre de l'annonce faite par Jean XXIII au collège des cardinaux le 25 janvier 1959. Puis c'est le fourmillement des travaux préparatoires, qui durèrent 3 ans  $\frac{3}{4}$ , avec la consultation des évêques du monde entier, l'élaboration des documents à soumettre aux votes, les alarmes des membres de la Curie craignant des remises en cause – bien que le futur concile ait été défini comme pastoral plutôt que dogmatique. Nouveau coup de théâtre avec la remise en

cause, dès les premiers jours, du processus de nomination des membres des commissions. Puis nouvelle surprise, on voit se développer de véritables débats alors que la Curie, comme les journalistes, s'attendait à une chambre d'enregistrement. Dès lors l'événement suscite un intérêt mondial. L'opinion publique s'invite au concile. Des laïcs et des observateurs des autres religions sont présents.

Nous assistons à l'élaboration des grands textes, avec les amendements et les reformulations, au prix d'âpres affrontements. Tel texte ne tint qu'à un fil : un vote en réunion préparatoire de celui sur la collégialité ne fut acquis qu'à une voix près et encore sur un malentendu ! Les arguments insistants de la minorité conservatrice sont bien mis en valeur : l'intangibilité de la vérité, les droits de Dieu, l'Église seule véritable héritière du message évangélique, la primauté pontificale, la Tradition comme source plus large de la Révélation que l'Écriture, etc.

Ce récit fait prendre conscience à quel point la forteresse était inattaquable et comment l'impulsion donnée à l'origine se heurtait aux remparts de l'organisation, aux méandres des procédures établies, aux manœuvres rendues possibles par le règlement du concile. Un immense désir de réorientation du paquebot ecclésial, émanant d'une foule de voyageurs épiscopaux, se heurtait à l'inertie inhérente à l'énorme masse du bateau et au savoir-faire ancestral de l'équipage à la manœuvre.

On réalise alors le défi que fut l'aggiornamento finalement accompli, dont les acquis sont mis en évidence au fil du récit de Christine Pedotti : la reformulation des sources de la révélation, la réforme liturgique, l'Église comme sacrement et communauté, le sacerdoce

commun des baptisés, la définition de la liberté religieuse, le renouveau de l'œcuménisme, des relations de l'Église et du monde, et avec les religions non chrétiennes... Par souci de compromis, le pape n'accéda pas à tous les vœux de la majorité, par exemple en n'instituant pas un sénat d'évêques qui aurait traduit très concrètement leur collégialité. Certaines questions furent éludées, concernant le célibat des prêtres, les divorcés remariés, les fins du mariage, la reformulation de notions telles que l'infailibilité, la transsubstantiation...

En restant en retrait des arguments théologiques – c'était un parti pris – l'histoire qui nous est racontée manque parfois d'éclaircissements sur la teneur des débats. Par contre la dramatisation du récit met en valeur l'enjeu, celui de l'ouverture au monde d'une institution trop sûre d'elle-même. Le style romanesque emmène le lecteur dans beaucoup de détails parfois superfétatoires.

Il faut lire ce livre pour réaliser de façon très concrète, avec du suspense et une dose d'humour, le prodige de ce concile qui a libéré l'expression d'orientations jusque là jugées inacceptables et pourtant désirées en réponse aux signes des temps. L'épilogue évoque les difficultés de l'après-concile ; il est piquant d'entendre un théologien expert, Joseph Ratzinger, dire à l'époque, dans une conférence : « Beaucoup de choses demeurent incomplètes, fragmentaires... Tout ce qu'un concile décide ne peut être qu'un point de départ... ».

Guy de LONGEAUX

## Église et société

Christian DELORME, « *L'islam que j'aime, l'islam qui m'inquiète* ». Entretien avec Antoine d'Abundo, Bayard, 2012, 247 p., 17,50 €.



L'entretien se lit très bien et donne beaucoup d'informations sur l'histoire ancienne et actuelle de l'islam, sur sa diversité, sa complexité, ses difficultés, et sur la situation de l'islam en France, notamment quant aux relations avec les institutions.

Ce qui me paraît original et chrétien dans cette approche, c'est le parti-pris de regarder les hommes plutôt que les systèmes. Il n'y a pas tant l'islam, religion ou système, que des musulmans, avec leurs histoires, leur humanité, leur foi, leurs souffrances, et comme dans toute religion et tout système, certaines erreurs ou certains errements.

La thèse du Père Delorme n'est pas iréniste, il y a des courants dangereux et violents dans l'islam, mais elle est leçon d'espérance. Même si tout commence pour lui par la grâce de belles rencontres et de grandes amitiés, il y a à un moment le choix de la fraternité, la volonté de faire connaissance et de faire amitié pour vivre côte à côte dans la paix.

C'est un choix posé au nom de la foi chrétienne, mais c'est aussi un choix politique, pour coexister dans la paix et le respect mutuel,

et neutraliser la violence. Si on ne va pas à la rencontre des hommes, on laisse se développer de manière irrationnelle la crainte et le mépris, voire le fantasme d'une impossible reconquista.

Jean-Etienne LONG, o.p.

Philippe DUJARDIN, *La chose publique ou l'invention de la politique. Une histoire pour lecteur de tous âges*, Lyon, Chronique sociale, 2011, 40 p., 5 €.



L'auteur est un universitaire spécialiste de sociologie politique, détaché par le CNRS à la mission de prospective du Grand Lyon. A travers la réflexion politique menée avec des responsables régionaux publics et privés, il poursuit un travail d'anthropologie politique. Ainsi a-t-il systématisé dans des ouvrages savants la construction de la chose publique autour des quatre figures suivantes ; celle de l'ellipse, qui désigne le vide, le manque, l'utopie ; celle de l'hyperbole, le haut, la transcendance, l'hégémonie ; celle de l'équivalence, le bas, l'égalité, le réseau ; celle de la découpe, la frontière, la propriété, la raison.

Dans ce bref ouvrage, il joue au grand-père et adapte son effort théorique à un langage audible pour ses petites filles de 11 et 12 ans à qui il destine cette initiation politique. Les humains sont des assembleurs, est-il affirmé au départ ; puis de brèves phrases indiquent



comment les humains fabriquent de la chose publique avec du vide, puis avec du haut, puis avec le signe égal, puis avec de la séparation. Cela s'achève par l'image musicale de la rhapsodie, car les humains sont des musiciens sans le savoir et la politique est un art.

Cet ouvrage est pour tous, en particulier pour des adultes qui souhaitent parler sérieusement politique avec leurs enfants et peinent à trouver les mots justes.

Hugues PUEL, o.p.

**Nous avons reçu à L&V  
et nous vous signalons :**

Hans-Josef KLAUCK, *L'environnement religieux gréco-romain du christianisme primitif*, Cerf, 2012, 558 p., 44 €. Étude historique magistrale sur l'inculturation de la foi chrétienne primitive.

Etienne VETÖ, *Du Christ à la Trinité. Penser les Mystères du Christ, après Thomas d'Aquin et Balthasar*, Cerf, 2012, Cogitatio Fidei n° 283, 478 p., 45 €. La foi trinitaire ne résulte pas d'une subtile articulation entre unité et pluralité, mais d'une méditation du rapport de Jésus à son Père et à leur Esprit commun. Cette thèse est vérifiée chez Thomas et Balthasar avec beaucoup de précision.

*Enjeux et défis écologiques pour l'avenir*, Conférence des Évêques de France, Bayard-Cerf-Fleurus, 2012, 78 p., 3 €.

Pierre CLAVERIE, *Là où se posent les vraies questions, Lettres familiales 1975-1981*, Cerf, 2012, 782 p., 43 €.

Paul LÖWENTHAL, *Ne laissons pas mourir l'Église. Foi chrétienne et identité catholique*, DdB - Mols, 2012, 302 p., 22 €. Essai critique sur l'institution catholique d'un professeur laïc de l'Université de Louvain. Avant de dénoncer avec nuances les inerties, les rigidités et les freins, il expose les fondements de l'annonce et les défis à affronter, pour terminer sur ce qui peut être édifié dans la liberté, l'engagement et l'ouverture.

Agnès GUEURET, *D'un âge à l'autre*, éd. Le corridor bleu, 2012, 86 p., 12 €.

Voilà un beau livre qui nous fait entrer dans la Bible par la poésie, en passant d'un portrait à un autre, portraits de femmes, portraits d'hommes, portraits de Jésus, frère parmi les frères. Un livre fait pour ceux qui n'osent pas ouvrir la Bible, et qui leur donnera beaucoup de sa lumière.

Denis COUTAGNE, *Cézanne. Abstraction faite*, Cerf, 2012, 320 p., 48 €. Un très beau livre d'art qui propose un regard sur l'enjeu de la peinture au risque de l'abstraction.

# *E*TUDES *T*HEOLOGIQUES & *R*ELIGIEUSES

Revue trimestrielle publiée avec le concours du Centre National du Livre

Riemer ROUKEMA	La présentation de l' <i>Évangile de Judas</i> au grand public et son contexte historique.
Jonathan BERSOT	Parallélismes et <i>synkrisis</i> dans la finale de Luc. Observations narratologiques en Luc 23, 50-24, 53
Daniel MARGUERAT Emmanuelle STEFFEK	Luc-Actes et la naissance du Dieu universel
Bernard LAURET	Quand se dérobe le temps. Les poèmes dans <i>Résistance et soumission</i> de Dietrich Bonhoeffer
Razika TOUATI KHELIFA SENOUSSI	Instruction et christianisation des esclaves de la Barbade. L'expérience des plantations Codrington (1710-1830)
	NOTES ET CHRONIQUES
Colette POGGI	La mystique en question
	PARMI LES LIVRES
	ABSTRACTS

TOME 87

2012/1

13, rue Louis Perrier — FR - 34000 MONTPELLIER — Tél. 04 67 06 45 76 —

**Site Web** : <http://www.revue-etr.org>

E-mail abonnements [administration@revue-etr.org](mailto:administration@revue-etr.org)

**Abonnements 2012** : (paiement possible par carte bancaire depuis le site Internet) France :

34 € - Etranger : 38 € - Soutien : 50 €

Tables 1976-1990 : 13 € franco

**Prix de ce n°** : 13 € franco

# Prêtres Diocésains

Avril 2012 - Hors série

Le N° : 4,50 €



## Douze leçons sur l'homélie Les propositions de SOH\*

\* Service d'Optimisation des Homélies

• <b>PRÉFACE</b>			
<i>Cardinal Philippe Barbarin</i>	1	Déterminer pour chaque homélie, un objectif précis (8)	18
• <b>LES APHORISMES DE SOH</b>	3	Adapter mes objectifs	
Comment substituer l'envie à l'ennui (1)	4	aux besoins de mon auditoire (9)	20
L'important, est-ce ce que je veux dire ou ce qu'ils emporteront (2)	6	Comment préparer effi cacement et sans y passer trop de temps ? (10)	22
A, comme « Accrocher dès le premier instant » (3)	8	Mariages et enterrements, quelles meilleures occasions ? (11)	24
C <sub>1</sub> , comme « Convaincre l'intelligence, comment être compris ? » (4)	10	Comment optimiser l'impact de mes homélies ? (12)	26
C <sub>2</sub> , comme « Convaincre les cœurs » (5)	12	• <b>QUELQUES MOTS SUR LES SOH, LES SESSIONS D'OPTIMISATION DES HOMÉLIES</b>	<b>28</b>
M, comme		• <b>QUELQUES PENSÉES SIGNIFICATIVES</b>	<b>30</b>
« Aider l'auditoire à Mémoriser » (6)	14	• <b>TEXTES DE RÉFÉRENCE</b>	<b>31</b>
A, comme « Activer pour ouvrir à un agir chrétien » (7)	16	• <b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>32</b>

## Siège social :

132, rue Vauban 69006 Lyon  
Tél. 04 72 83 78 60  
Fax. 04 72 83 78 69  
courriel : lumvie@orange.fr  
www.lumiere-et-vie.com

### BULLETIN POUR L'ABONNEMENT 2012 (n° 293-296)

Quelle que soit la date de votre abonnement, vous recevrez les 4 numéros de l'année.

Nom .....

Rue .....

Code postal ..... Ville .....

Pays.....

	Ordinaire	Soutien
France	42 €	55 €
Etranger	50 €	65 €

Pour les quatre numéros, le supplément par avion est de 8 €.

Les abonnements de soutien permettent de servir la revue à des correspondants qui sont dans l'impossibilité d'en régler le prix.

Pour se réabonner, on peut découper ce bulletin ou, plus simplement, joindre au chèque la bande d'envoi de ce numéro.

Libeller le chèque à l'ordre de *Lumière et Vie*.

CCP Lumière & Vie 3038 78 A Lyon  
IBAN : FR09 2004 1010 0703 0387 8A03 843 BIC : PSSTFRPLYO

## Cahiers disponibles

S'adresser à la revue pour les numéros 1 à 179

Fonction d'un magistère dans l'Eglise	180	243	Le désir de mémoire
Le racisme, une hérésie	181	244	Habiter
Laïcs en Eglise	182	245	Trinité et divin cosmique
Aujourd'hui, l'individualisme	184	246	La vertu
Le courant fondamentaliste chrétien	186	247	Une autorité affaiblie. L'épiscopat
Procréation et acte créateur	187	248	Foi et histoire
La longue marche des Patriarches	188	249	Christianisme et culture
Marie, mère de Jésus Christ	189	250	Un chemin de liberté : le salut de Dieu
Eglises et Etat dans la société laïque	190	251	Lumière & Vie, le cinquantenaire : Audace et fidélité
La liberté chrétienne : l'épître aux Galates	192	252	Discerner. Enjeu de l'accompagnement
Bible et psychanalyse	198	253	La Résurrection... Avenir du crucifié
La parole dans les églises	199	254	"Dieu, ça me touche..." L'émotion dans la foi
La mort et les vivants	204	255	La bibliothèque de Dieu
La mission	205	256	Ezéchiel, le souffle de la responsabilité
Fidélité et divorce	206	257	Jean-Paul II : un pontificat inclassable
Contemplation	207	258	Le nihilisme, défi pour la foi
1492 : l'invention des Amériques	208	259	La Providence, divine prévenance
Les signes et la Croix chez saint Jean	209	260	Esther, mémoire et résistance
Jésus : l'énigme de son humanité	210	261	Le quotidien, au fil des jours
Pudeur et secret	211	262	Le Pardon de Dieu
Le diable sur mesure	212	263	David, le berger devenu roi
Sagesses humaines, divine folie	213	264	D. Bonhoeffer, un théologien aux prises avec l'histoire
Ecologie et création	214	265	Connaître Dieu
Christianisme et perversions	215	266	Abraham, le père de la promesse
Catéchisme de l'Eglise Catholique	216	267	S'accompagner. Une question d'humanité
L'Epître aux Hébreux	217	268	L'Eglise au nouvel âge des médias
Du mensonge	218	269	Edith Stein. Une philosophe au carmel
L'espérance	219	270	Les sacrements : quelle efficacité ?
Le travail entre sens et non-sens	220	271	Peine et prison
Qohélet : la saveur biblique de l'instant	221	272	L'enfance du Christ
Christianisme et religions	222	273	L'engagement politique
La solitude : de la nuit obscure	223	274	Figures de Pierre
La non-ordination des femmes	224	275	Le pouvoir de l'image
Le corps et le don	225	276	La conversion
La violence de Dieu	226	277	En quête de nature
L'Apocalypse : le livre du désir	227	278	Isaïe
La société sans projet ou l'exil du sens	228	279	La liturgie
Autorité et dissentiment : du gouvernement de l'Eglise	229	280	Augustin
Le rire : thérapie du fanatisme	230	281	Babel
Lecture savante, lecture ecclésiale	231	282	Anges et démons
Mutation de la jeunesse étudiante	232	283	Clivages œcuméniques
L'enfer : un destin impensable	233	284	La gourmandise
Les béatitudes : le bonheur inversé	234	285	Timothée
Justice et pouvoir judiciaire	235	286	L'argent trompeur
Paranormal, la religiosité sauvage	236	287	La méditation
Moïse, le prophète de Dieu	237	288	L'identité catholique : un style exclusif ?
L'euthanasie, le débat nécessaire	238	289	Lacordaire (épuisé)
Le Paradis, l'excès promis	239	290	La terre en héritage
La prière	240	291	Josias
La filiation	241	292	Le vêtement
Paul et Israël	242	293	La Pâque

### VENTE AU NUMERO 2012

### ABONNEMENTS 2012

	simple	ordinaire	soutien
France	<b>12,00 €</b>	<b>42,00 €</b>	<b>55 €</b>
Etranger	<b>14,00 €</b>	<b>50,00 €</b>	<b>65 €</b>

Tout abonnement va de janvier à décembre. Souscrit en cours d'année, il donne droit aux cahiers déjà parus. Supplément de **8 €** pour l'envoi **par avion** des 4 numéros.

# Adieu au frère Antoine LION

Directeur de Lumière & Vie de 1988 à 1991

THOMAS MORE

Saint Thomas More



« Ce qui tressaille sous nos yeux, c'est notre société même, l'Ouest perdant son autre à la fois inquiétant et familier ; c'est toute la culture qui a tenté de dominer la planète, celle où a battu depuis vingt siècles le cœur du christianisme. Comment les Eglises, qui ont forgé cette Europe et y demeurent des forces, ne seraient-elles pas ébranlées à leur tour dans leur vie et dans leur pensée ? »

Editorial du numéro 201 de mai 1991, « L'Europe et les enjeux du christianisme ».

**Le frère Antoine LION est décédé le 22 mai 2012**

# Lumière & vie

Au prochain numéro :

## Généalogies contestées

**Raymond KUNTZMAN**

*Les généalogies de l'Ancien Testament*

**Jean-François BAUDOZ**

*Enjeux théologiques des généalogies de Jésus*

**Jean-Daniel CAUSSE**

*Engendrés par l'Esprit*

**Michel DEMAISON**

*Entre adoption et PMA, la question de la filiation*

**Bernadette RIGAL-CELLARD**

*L'obsession généalogique des Mormons*

**Nicole LEMAITRE**

*Famille et généalogie au XVI<sup>ème</sup> siècle*



*On ne fait pas la paix contre quelqu'un. Nous voudrions la faire avec tous. Inlassablement, aujourd'hui comme hier et demain, nous le répétons en face de ceux qui méconnaissent ou travestissent nos intentions. Nous ne cesserons de tendre la main à tous ceux qui seront disposés à la saisir dans le respect des principes de liberté qui sont les nôtres.*

Robert SCHUMAN, message du 27 mai 1952,  
à l'occasion de la signature du Traité de Paris

**lumière & vie**

132, rue Vauban 69006 Lyon  
Tél. 04 72 83 78 60  
Fax. 04 72 83 78 69  
courriel : [lumvie@orange.fr](mailto:lumvie@orange.fr)  
[www.lumiere-et-vie.fr](http://www.lumiere-et-vie.fr)

paraît quatre fois par an  
France 13 €  
Etranger 15 €